

CNRS

**LADYSS
PARIS 10**

**INRA
FUL
ASCONIT**

**PROGRAMME DE RECHERCHE
Eaux et Territoires**

PROJET OSA

**DE L'INSTRUMENTATION DE LA GESTION DE L'EAU A SA TERRITORIALISATION
OBJETS, SAVOIRS, ACTEURS**

Jean-Paul BILLAUD

Elise CATALON

Patrick STEYAERT

DE L'INSTRUMENTATION DE LA GESTION DE L'EAU A SA TERRITORIALISATION
OBJETS, SAVOIRS, ACTEURS
PROJET OSA
axes 1 (b, c) – 2 – 5 (b)
« Réponse à l'APR Programme EAUX & TERRITOIRES »

Responsable scientifique

BILLAUD Jean-Paul, Directeur de Recherche, CNRS
UMR 7533 LADYSS
Université de Nanterre Paris X - 200 avenue de la République
92001 Nanterre CEDEX
Tel : 01 40 97 78 87 ; fax : 01 40 97 71 55
billaud@u-paris10.fr

L'équipe

UMR 7533 LADYSS

Jean-Paul BILLAUD, DR, CNRS (sociologue)
Laure GINESTOUS, Stagiaire
Raouf SAÏDI, Chercheur associé (sociologue)
Elise TEMPLE BOYER, MC, Université Paris Ouest (géographe)

UR SEED (Socio-Economie Environnement et Développement)

Marc MORMONT, Pr, Fondation Universitaire Luxembourgeoise (sociologue)
Elise MIEULET, Stagiaire
Benoît MILAN, Stagiaire

INRA SA-APT

Patrick STEYAERT, INRA, (agronome)

ASCONIT (structure privée)

Philippe BLANCHER (économiste)
Elise CATALON, Doctorante (sociologue)

SOMMAIRE

INTRODUCTION GÉNÉRALE	3
1. Désectorisation et re-territorialisation de l'action publique. Un enjeu scientifique et opérationnel	3
2. Le contexte de la Directive Cadre Eau : le cadrage par les connaissances ?	6
3. La complexification de l'action publique. Un enjeu d'intégration sociale ?	5
4. Une recherche centrée sur la construction et la mobilisation d'instruments de connaissances	7
PARTIE I - Méthodologie.....	9
PARTIE II - Résultats.....	15
I. Entre problématisation et objectivation	
Le cas de la Semois (Belgique)	17
1. La construction de la carte des masses d'eau.....	19
2. Le rôle et la place des opérateurs dans les formes de concertation sociale	23
II. L'hydromorphologie et la « réduction des possibles »	
Le cas de la Dordogne	31
1. Les diverses figures de la rivière :	32
2. De la technicité au sensible : enquête auprès des riverains	34
3. Du sensible au cognitif : l'hydromorphologie en questions	42
III. « C'est pas vraiment la connaissance qui fait changer les choses »	
Le cas du Marais Poitevin.....	47
1. Une évolution dans la production de connaissances ?	50
2. La production de connaissances dans les SAGE : un sport de combat ?.....	56
PARTIE III - Discussion.....	67
1. L'objectivation de la complexité	69
2. La complexité de l'objectivation	70
3. Intégration fonctionnelle et territorialisation des politiques publiques.....	73
BIBLIOGRAPHIE	77
ANNEXES	81

INTRODUCTION GÉNÉRALE

1. Désectorisation et re-territorialisation de l'action publique. Un enjeu scientifique et opérationnel

L'action publique est en plein renouvellement, que ce soit par les objectifs qu'elle se donne – un développement soutenable - ou par les moyens qu'elle met en oeuvre – les démarches délibératives. Les cadres théoriques qui cherchent à l'appréhender sont également très discutés, que l'on s'inscrive dans des approches stratégiques et organisationnelles (Crozier, Mermet) ou plutôt institutionnalistes, que l'on privilégie une perspective de type cognitive (Muller, Sabatier, Hall) ou bien pragmatique (Thévenot, Dodier, Trom). La question du territoire, ou plus généralement des objets qui accompagnent les politiques publiques, est l'une des constantes de ces différentes discussions – que ce soit au plan pratique ou que ce soit d'un point de vue théorique -, l'enjeu pouvant être résumé par l'expression des politistes parlant de la « territorialisation des politiques publiques ». Les politiques de l'eau sont sans doute parmi les plus sensibles à un tel enjeu.

L'attention portée à l'action collective organisée et à sa place dans une procédure de mise en œuvre de politique publique a donné lieu à une littérature importante (Duran, Thoenig, 1996), ce dont Lascoumes rend compte ainsi : « *un type d'action publique qui opère par la mise en place (souvent territoriale) d'instruments de connaissance, de délibération et de décision peu finalisés a priori* » (1994, p. 51). Appliquée à la politique de l'eau, cette « territorialisation des politiques » est encore plus manifeste puisque, ainsi que le montre Le Bourhis (2003), par comparaison avec le cas britannique, le système français correspond à « *une approche particulièrement subsidiaire de la politique de l'eau qui l'ancre dans un cadre local* » (p. 173). Il attribue ce « fort ancrage territorial » et local, dans lequel le système des agences y est pour beaucoup (Barraqué, 1999), à un mode de coordination particulier qui associe l'Etat, les collectivités et les usagers.

En privilégiant dans notre proposition les approches cognitives et pragmatiques des politiques publiques, nous voulons explorer une dimension parfois négligée, soit le rôle actif des instruments mobilisés au cours d'une action publique pour la construction de savoirs sur les problèmes à traiter et l'effet en retour de tels instruments sur les réseaux d'acteurs des mises en œuvre, accompagnées de controverses ou confrontées à des incertitudes.

Proposés en France par des courants se réclamant des approches cognitives ou pragmatiques, ces questionnements font écho à de nombreux travaux anglo-saxons portant sur les situations d'apprentissage que génèrent de tels instruments (Bressers, Rosenbaum, 2000 ; Brown, 2000) ainsi qu'à nos propres expériences de recherches menées au niveau européen (n° spécial de *Environmental Science & Policy*, Vol. 10, n°6, 2007). On s'interroge sur la place de ces instruments de l'action publique du point de vue de leur coordination propre et de leur capacité à assurer une cohérence de l'action publique (Linders, Peters, 1990). Une attention particulière est apportée, en s'appuyant plus particulièrement sur la sociologie des sciences, aux activités spécifiques pour la construction de « faits objectivables » (Stone, 1997) dans la perspective des propositions de Latour-Woolgar (1996). On cherche à comprendre le lien entre la définition d'un problème et la recomposition de réseaux d'acteurs, qui s'accompagne ou non d'une traduction institutionnelle (Ostrom, 1990 ; Baumgartner, 1993, Bernauer, 2000).

2. Le contexte de la Directive Cadre Eau : le cadrage par les connaissances ?

Nos travaux se situent dans le contexte d'opérationnalisation de la DCE en France et en Belgique. Un tel contexte fait de la question des instruments de l'action publique un problème majeur, car ceux mis à l'agenda par la DCE, qu'ils relèvent d'une dimension cognitive ou procédurale, doivent composer avec ceux déjà en place dans chacun des 2 pays, dans une dynamique qui peut être de substitution, de confrontation, de complémentarité, de superposition. Cette dynamique doit être interrogée du point de vue de sa capacité à assurer ou non l'inscription territoriale d'une politique sectorielle. Nous considérons en effet que le « passage » du cognitif (la mobilisation des concepts, des instruments de quantification et de visualisation...) au procédural (les dispositifs de l'action collective) est déterminant car il est l'enjeu d'une reformulation du cognitif dans le sens d'une plus grande complexification (par exemple par l'exploration de la façon d'articuler des fonctionnements écologiques avec les activités humaines) et que ce mouvement est nécessaire à la territorialisation de l'action publique.

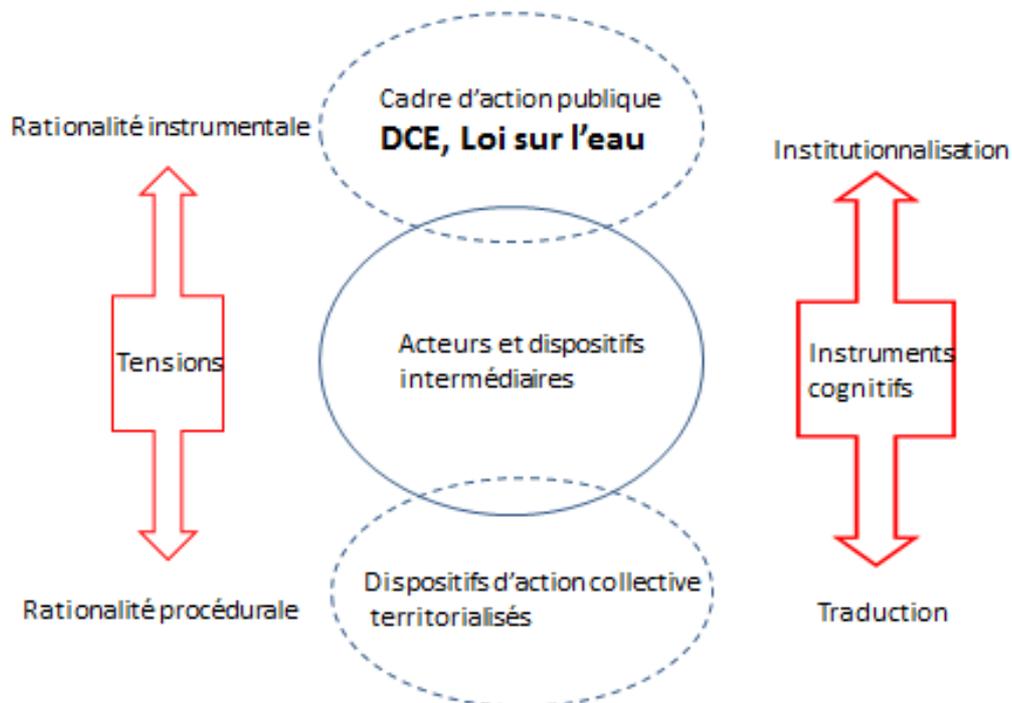
En effet, nos travaux sur la DCE, limités à une analyse de ses innovations en matière de « gouvernance écologique » des eaux de surface (Steyaert et Ollivier, 2007), ont montré l'importance accordée par la DCE aux instruments cognitifs construits sur un nouveau paradigme : l'eau n'est plus seulement vue comme un « contenant » de matières physico-chimiques mais aussi et surtout comme un milieu de vie et un facteur de vie des écosystèmes terrestres. Cette vision intégrative des fonctions écologiques des eaux conduit à une complexification de la question de leur gestion au vu des nombreuses interdépendances considérées, bien que limitées aux aspects écologiques, qui va de pair avec un besoin accru de connaissances scientifiques pour caractériser les masses d'eaux. Ce besoin de références participe notamment d'un vaste mouvement de monitoring environnemental qui doit donner les moyens non seulement de caractériser les masses d'eau européennes selon des méthodes standards, mais aussi d'évaluer ex ante et ex post les actions mises en œuvre sur le plan de leur efficacité économique et écologique.

Ce fort cadrage cognitif s'inscrit dans une approche *substantive* des politiques publiques qui vise à encadrer le changement technique et social par la norme établie à partir d'un savoir scientifique. On assiste ainsi à une importante mobilisation des scientifiques, experts et organismes en charge de la gestion des eaux pour produire les connaissances nécessaires à la définition, à la surveillance et à l'évaluation des plans de gestion (voir par exemple, pour la production d'indicateurs, les travaux de Noble and Cowx, 2002 et Buffagni and Furse, 2006). Cette approche s'accompagne de la mise en place d'instruments économiques de régulation qui sont supposés pouvoir déterminer de manière objective les décisions et mesures à prendre. Ces méthodes visent une plus grande efficacité écologique et, pour certains (Messner, 2006), ne semblent pas prendre en compte des enjeux d'équité, d'effets macro-économiques ou même des dimensions du développement durable, point que nous discutons ci-dessous autour de la notion d'intégration fonctionnelle, morale et éthique de la société.

Au côté de ces instruments cognitifs et économiques, la DCE introduit aussi, mais de manière nettement moins « équipée », des instruments de gouvernance qui visent d'une part une plus grande responsabilisation juridique des autorités gestionnaires et d'autre part une plus grande participation citoyenne à la définition de l'action. On retrouve ici une approche plus procédurale des politiques par l'introduction d'une dimension délibérative ayant pour objectif une meilleure appropriation des enjeux de la politique ainsi qu'une plus forte implication des acteurs dans la conception et la mise en œuvre des plans de gestion. Les modalités de mise en

œuvre de cette dimension délibérative sont laissées à l'initiative des Etats membres et peuvent aller de la simple information et consultation des citoyens jusqu'à leur plus forte implication dans des dispositifs de concertation. Comment opère-telle ? Quel rôle y joue la mobilisation et la production de connaissances ? Comment s'articule-t-elle avec une approche plus *substantive* de l'action publique ? Voilà un ensemble de questions auxquelles nous avons tenté d'apporter des réponses (voir la partie discussion de ce rapport).

3. La complexification de l'action publique. Un enjeu d'intégration sociale ?



Rôle des instruments cognitifs au sein et entre les niveaux d'organisation de l'action publique

Ce qui est en jeu dans l'action publique environnementale en pleine recomposition, recouvre plusieurs dimensions que nous synthétisons dans la figure ci-dessus :

- la multiplication et la diversification des niveaux d'organisation de l'action publique, résultant d'une part d'un mouvement de globalisation et de multiplication des arènes internationales visant à construire et produire les cadres de l'action publique et d'autre part, de la décentralisation des services de l'Etat, marquée en France par le renforcement de la notion de territoire, échelle privilégiée pour penser et mettre en œuvre le développement (Deverre, 2009) ;
- l'émergence, dans ce nouveau paysage, de dispositifs d'intermédiation ainsi que d'une diversité d'acteurs ou d'organisations ayant pour rôle de réaliser l'interface entre les cadres d'action publique et les niveaux territorialisés de leur mise en œuvre, que nous appelons « dispositifs d'action collective territorialisés » ;
- la co-existence de deux conceptions de l'action publique, que nous voyons en tension, (i) l'une relevant d'une rationalité instrumentale ou substantive dans laquelle les

moyens de l'action visent une mise en conformité des activités et des pratiques humaines à des objectifs prédéfinis, renforcée par les concepts et paradigmes de la « Nouvelle Gestion Publique » Merrien (1999) à l'image des Evidence Based Policies et (ii) l'autre se référant à une rationalité procédurale qui correspond à « *un type d'action publique qui opère par la mise en place (souvent territoriale) d'instruments de connaissance, de délibération et de décision peu finalisées a priori* » (Lascoumes, 1994).

- enfin, les processus de traduction des cadres d'action publique, donnant lieu à des effets de cadrage et de débordements (Callon et al., 2001) au sein des dispositifs d'action collective, et, réciproquement, les diverses tentatives d'instituer, dans les cadres d'action, les produits des apprentissages et des transformations techniques et sociales issus des expériences de mise en œuvre.

Dès lors, ce qui est en jeu dans l'action publique environnementale est l'articulation à construire entre d'une part ce que sont capables de produire les arènes délibératives (des plans de gestion, des cahiers des charges, des préconisations d'action et de changement,...) avec d'autre part, le contenu normatif et cognitif des cadres d'action publique. La complexité des problèmes auxquels faire face, qui ne se réduit pas à leur dimension écologique, mais s'étend à toutes les dimensions du développement territorial et aux dimensions morales et éthiques des sociétés humaines, rend cette articulation délicate et difficile à construire et met en tension les formes d'exercice démocratique. « *Or Dahl a compris le danger de voir les problèmes de régulation qui sont « cognitifs » au sens étroit (il parle ici de régulation par la puissance publique), à la fois marginaliser les autres, à savoir les problèmes moraux et éthiques, et dépasser la capacité des procédures démocratiques. De multiples symptômes d'un tel dépassement de la capacité cognitive de la politique délibérative étayent l'hypothèse, aujourd'hui largement admise, selon laquelle une formation de l'opinion et de la volonté au moyen de la discussion et mise en œuvre au moyen de procédures démocratiques, n'est pas assez complexe pour pouvoir intégrer et traiter le savoir nécessaire du point de vue opératoire* » (Habermas, 1997, p.346).

Ainsi, la complexité cognitive des problèmes est telle que les processus délibératifs ne sont pas en mesure d'y faire face, seuls, dans la conception des changements opérationnels à mettre en œuvre. Ce qui rejoint d'une certaine manière la critique, croissante en France notamment, sur la faible efficacité écologique des politiques environnementales prenant appui sur la concertation. Mais dans le même temps, les processus délibératifs sont nécessaires sur le plan démocratique pour « *apporter une solution rationnelle aux questions pragmatiques, morales ou éthiques : plus précisément aux problèmes accumulés d'une intégration à la fois fonctionnelle, morale ou éthique de la société qui a échoué à d'autres niveaux* » (Habermas, 1997, p. 357) : la complexité des problèmes de gestion de l'environnement ne saurait dès lors être réduite à leur seule dimension écologique au risque d'une désintégration de la société. Cette question, très présente dans les approches cognitives des politiques publiques revient à « *formuler autrement la question de l'action publique : à partir du moment où l'objet des politiques publiques n'est plus seulement de « résoudre des problèmes » mais de construire des cadres d'interprétations du monde, alors il est possible de poser la question du rapport entre politique(s) et construction d'un ordre social dans des termes renouvelés* » (Muller, 2000, p. 189).

Est-il possible alors, par l'observation d'une action publique « en train de se faire », de mieux comprendre comment s'opère cette construction, comment les acteurs d'une action publique se saisissent de ces cadres d'interprétation pour les traduire dans leurs propres activités,

formes d'organisations sociales et comportements ? N'existe-t-il pas, dans le champ des politiques de l'environnement, une tension récurrente entre une perspective de résolution des problèmes et celle d'une meilleure intégration sociale ? C'est aussi pour approcher de telles questions que nous avons centré nos travaux sur la dimension cognitive de l'action publique dans le domaine de l'eau.

4. Une recherche centrée sur la construction et la mobilisation d'instruments de connaissances

Nous nous sommes donc centrés sur l'un des aspects au cœur de cet enjeu de la territorialisation, à savoir *les instruments mobilisés pour inscrire la question de l'eau* – quelle que soit la nature de l'hydrosystème – à l'échelle d'un territoire, ce que nous formulons de la manière suivante : ***comment - c'est-à-dire avec quels instruments (objets et équipements) - passer d'une politique sectorielle axée sur la gestion d'une ressource (l'eau) à une politique de développement des territoires tenant compte de cette ressource ?***

Par instruments, nous entendons l'ensemble des équipements concrets (outils de mesure, contrats, taxes, etc.) mais aussi abstraits (concepts, modèles, connaissances scientifiques, savoirs distribués,...) dont l'usage peut favoriser soit la sectorisation de la politique de l'eau soit son décloisonnement par une dynamique d'inscription des enjeux hydrauliques dans un développement territorial.

Pour répondre à cette question, nous nous sommes intéressés en particulier :

- aux objets qui sont définis au sein d'une politique de l'eau au travers d'une série d'*opérations d'objectivation* faisant appel à des instruments de mesure, ou à des indicateurs, ou à des modèles de fonctionnement, ou à des découpages spatiaux, etc ;
- à la *trajectoire de ces objets*, du point de vue de la temporalité de l'action publique d'une part, du point de vue de leur capacité à définir des réseaux d'acteurs, des coalitions et à fonder des jugements et des engagements d'autre part ;
- enfin, au processus d'objectivation et d'institutionnalisation comme autant de moments décisifs pour *construire un ancrage territorial*, c'est-à-dire restituant une complexité propre aux interdépendances entre la gestion hydraulique et le développement d'un territoire.

L'un des problèmes est alors ce qu'on peut entendre par l'« entité territoriale » où la notion de développement peut s'appliquer. Nous postulons d'une part que cette entité est tributaire de situations hydrographiques particulières (situations dont la spécificité doit être interrogée en ce qu'elle favorise ou non les processus de territorialisation), d'autre part de processus d'action, à la fois privés et publics, qui reconfigurent un « territoire d'action », c'est-à-dire qui tracent une nouvelle frontière au fil du déroulement de l'action. Dans celle-ci, les situations délibératives sont déterminantes dans la mesure où, à la différence des multiples actions individuelles et privatives, elles construisent au niveau de l'espace public (renvoyant en cela à un ensemble d'instruments, de procédures et d'équipements pratiques et cognitifs) des territoires dont la légitimité collective passe par des accords et des institutions. En cela, l'articulation, en termes d'échelles spatiales et d'interdépendances, entre ces territoires légitimes et les divers usages sociaux dont ils sont l'objet, est un enjeu central.

Dans l'analyse de ces questions, nous considérons que la mise en situation des objets et connaissances dans des instances délibératives se traduit par une sorte « d'entrée en crise » du

cognitif que nous voyons comme une condition nécessaire de la territorialisation de l'action publique. Nous faisons alors l'hypothèse que le système de la « régulation croisée », entre Etat, mondes professionnels et élus, est confronté à une situation inédite et qu'il est débordé lorsqu'il s'agit d'appréhender des situations complexes où les interdépendances sont dominantes, à l'image d'une problématique de gestion de l'eau. La mise en question des modes de gouvernance peut alors se traduire par une transformation plus ou moins radicale des modes de décision et d'organisation des institutions en place, transformations intimement liées à la manière dont ces institutions appréhendent les situations délibératives et intègrent le travail cognitif qui s'y opère.

PARTIE I

MÉTHODOLOGIE

Méthodologie

Nos observations s'appuient sur trois corpus complémentaires : i) les interviews des chargés de mission ayant une position de producteurs de données ii) les traces écrites au cours de la procédure : comptes rendus de réunions (Commissions Locales de l'Eau ou « Groupes de Travail ») iii) la production scientifique (cartes, tableaux, etc.).

Les postulats sous-jacents à cette méthode d'observation se réfèrent à l'interactionnisme qui met l'accent sur les relations de face à face et de groupe comme lieu de dévoilement et de production de sens et d'engagement des acteurs. Outre le discours oral retranscrit, nous avons également recueilli lors de nos enquêtes les autres formes de discours produits par les acteurs circulant dans les dispositifs locaux : les textes législatifs, les cartes, les rapports, les cahiers des charges, les DOCOB, les comptes rendus. Ces documents marquent les étapes de l'action publique et sont à mettre en relation avec les débats qui ont lieu en réunion. L'usage des feuilles de présence est également intéressant pour retracer la dynamique d'engagement des acteurs et les réseaux qui se construisent dans l'action. Comme tout ne se passe pas "ici et maintenant", nous avons veillé à compléter le recueil d'informations issues des scènes, par des documents se référant au contexte de l'action publique. Il s'agit par exemple des articles de la presse agricole ou généraliste relatifs à l'action collective. De la même manière, une partie du travail opéré dans l'action publique passant par des interactions informelles échappe à la seule observation des réunions. Nous avons alors eu recours à des entretiens semi-directifs pour retracer les activités en marge de la concertation.

Le corpus ainsi constitué est de nature hétérogène et comprend des sources multiples. Son analyse nécessite donc des précautions et un outillage particulier. En plus des outils d'analyse comme l'analyse de discours ou l'observation participante, quand ce fut possible, nous avons donc fait le choix de mobiliser sur le terrain de la Dordogne une enquête par questionnaires fermés entraînant un traitement statistique et, sur le terrain du Marais Poitevin, un logiciel d'analyse textuelle (Word Mapper et, accessoirement, le logiciel Lexico) qui s'avère adapté à ce type de corpus et de problématique. Nous ne présenterons ici que la méthode d'analyse textuelle, celle des AFC ou ACM étant plus connue et désormais « classique », qui passe par 3 étapes.

Etape 1 : *exploration du corpus*

Cette première analyse exploratoire repose sur le traitement du texte brut sans préparation préalable (non lemmatisé). Cette étape permet d'avoir une première idée du texte et fournit une cartographie globale de sa diversité lexicale. D'autre part, elle met en évidence les fréquences statistiques les plus notables et aide au repérage des mots polysémiques et composés ainsi que des expressions linguistiques notables à codifier pour l'étape de pré-lemmatisation.

Etape 2 : *analyse du corpus*

Analyse lexicale des textes pré-lemmatisés

Cette étape constitue une analyse purement lexicale des mots clés, sans considération du contexte sémantique global. Une pré-lemmatisation est opérée à travers une codification des mots composés et polysémiques et expressions linguistiques afin de rendre le texte exploitable par le logiciel.

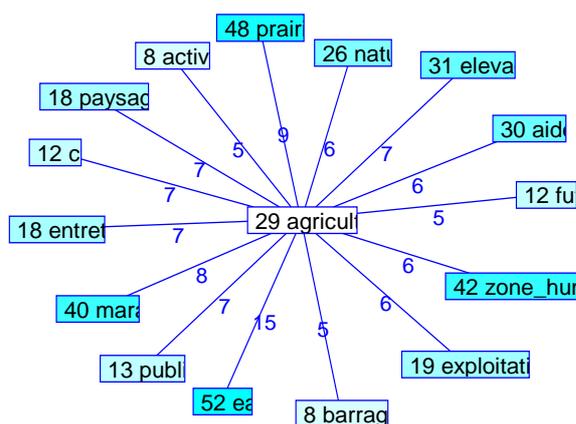
Ce second niveau d'analyse permet d'une part d'étudier la diversité lexicale du document avec les fréquences de chaque item significatif et d'autre part d'élaborer un premier mappage du texte en fonction de cooccurrences de ces items.

Analyse sémantique des textes lemmatisés

A ce niveau d'analyse, une double lemmatisation à la fois lexicale et sémantique est mise en place. Les mots clés sont contextualisés à travers une codification supplémentaire plus fine.

A chaque niveau d'analyse, les mots-clés les plus significatifs sont rigoureusement sélectionnés en fonction de leur fréquence et regroupés selon leur racine lexicale dans un premier temps, puis leur base sémantique dans un second temps. Chaque unité sémantique textuelle a sa propre logique interne et constitue une variable qualitative. Les variables sont classifiées afin d'établir une grille d'analyse et de classification cohérente et transversale. Cette grille sert de référence de comparaison entre les différents documents étudiés et permet la confrontation des résultats statistiques issus de chaque analyse des textes du corpus.

Figure 1 : Schéma de la structure lexicale réduite d'une unité lexicale (exemple du mot "agriculture" avec un niveau de cooccurrence minimum de 5)



Etape 3 : Construction de la grille d'analyse et de comparaison

La grille d'analyse construite vise à faciliter une lecture analytique du corpus étudié et sert de base de comparaison entre les différents éléments dont il est composé. Cette dernière n'est pas donnée. Elle est progressivement construite sur la base des unités relevées dans l'analyse du premier texte étudié puis enrichie par les suivants afin d'assurer sa cohérence et sa transversalité¹. Evolutive par nature (notre démarche étant inductive), elle ne sera finalisée qu'à la fin de notre étude, des catégories ou des subdivisions de catégories préexistantes pouvant émerger au fur et à mesure de l'étude. Elle se veut à la fois une grille de lecture et d'analyse et sert de référence de comparaison entre les différents documents étudiés. Elle permet ainsi la confrontation des résultats statistiques et sémantiques issus de chaque analyse (Ghiglione *et al.*, 1980).

¹ Notre analyse se veut transversale dans la mesure où chaque classe se retrouve autant que possible dans l'ensemble des textes, par opposition à une analyse longitudinale qui procède par comparaison de l'organisation des énoncés (Combessie, 2007).

Même si le logiciel propose une classification automatique des unités sémantiques élaborées, nous avons fait le choix d'effectuer l'opération de classement manuellement par souci de considération du contexte d'énonciation.

Les catégories établies se veulent homogènes, exhaustives (regroupant la totalité des mots clés sélectionnés), exclusives (un même item n'appartient qu'à une unique catégorie), autant que possible objectives et reproductibles (la même étude menée par deux analystes doit aboutir aux mêmes résultats sans ambiguïté, chacun des choix doit être clairement explicité et justifié tant dans le processus de lemmatisation que dans les critères de classification), pertinentes et productives vis-à-vis des objectifs de la recherche (les catégories doivent être construites selon les caractéristiques du matériel étudié et les objectifs de recherche, chacune d'entre elles doit permettre de tirer des inférences ou des hypothèses qui feront avancer l'analyse) (Charaudeau, 1992 ; Bardin, 2001).

La grille a été construite de façon assez large et transversale pour être applicable à des textes de nature différente. Cette technique nous éloigne d'une analyse subjective, d'une part parce qu'elle "rationalise" par des chiffres notre interprétation, d'autre part parce qu'elle oblige à un temps de réflexion, de latence, entre les hypothèses et intuitions de départ, le traitement des données et ce que Bardin (2001) appelle la "réaction interprétative".

Cette méthode d'analyse catégorielle est une méthode taxinomique qui permet de classer les éléments les plus significatifs d'un énoncé dans des rubriques thématiques. La "décomposition-reconstruction" du texte fournit dans un premier temps une vision condensée du matériel brut dans la continuité de notre première analyse. Mais, au-delà, la réorganisation du matériel met en lumière ce que Bardin (2001) appelle des "réalités sous-jacentes", des indices invisibles à la simple lecture du texte.

Au-delà de notre étude et du corpus analysé, cette grille constituera pour la suite du projet de recherche une base commune de confrontation entre les différentes productions cognitives. Elle se veut donc capitalisable par tout autre analyste ce qui, encore une fois, réduit la subjectivité de notre étude.

Les différentes sous-catégories (*cf. Annexe 1*) confèrent à la grille cinq niveaux de précision distincts à considérer selon les besoins de finesse de l'étude. Le tableau est présenté en annexe.

Les résultats détaillés des fréquences et occurrences de chaque catégorie et sous-catégorie étant présentés dans un tableau de taille trop importante, il ne nous sera pas possible de les reporter dans ce rapport.

Catégories
Administration de la preuve et dimension cognitive
Modes de gestion
Cadre de référence
Acteurs
Evaluations subjectives, jugements, prise de position
Activités
Dynamiques
Infrastructures et outillage hydrauliques

PARTIE II

RESULTATS

I - Entre problématisation et objectivation Le cas de la Semois (Belgique)

II – L’hydromorphologie et la « réduction des possibles » Le cas de la Dordogne

III – « *C’est pas vraiment la connaissance qui fait changer les choses* » Le cas du Marais Poitevin

I. Entre problématisation et objectivation Le cas de la Semois (Belgique)

La rivière Semois, longue de plus de 210 kilomètres, est le plus important affluent de la Meuse. Elle prend sa source à Arlon en Wallonie et traverse la Gaume puis l'Ardenne pour devenir la Semoy en France où elle parcourt ses 20 derniers kilomètres avant de se jeter dans la Meuse à Monthermé. Cette rivière draine un bassin versant relativement réduit de 1329 km², dont 85 km² (soit 7%) se situent en France. Son originalité paysagère résulte de son profil longitudinal peu ordinaire : ressemblant à une « rivière de plaine » en amont, elle devient « rivière de massif » en aval, avec le relief encaissé des Ardennes et forme de nombreux méandres avant de rejoindre la Meuse (carte 1). D'où aussi une spécificité en termes de pollution des eaux : polluée dès sa source par les eaux usées de la ville d'Arlon (18.000 habitants), elle s'épure progressivement tout le long de son cours, notamment avec les eaux plus propres de ses nombreux petits affluents.

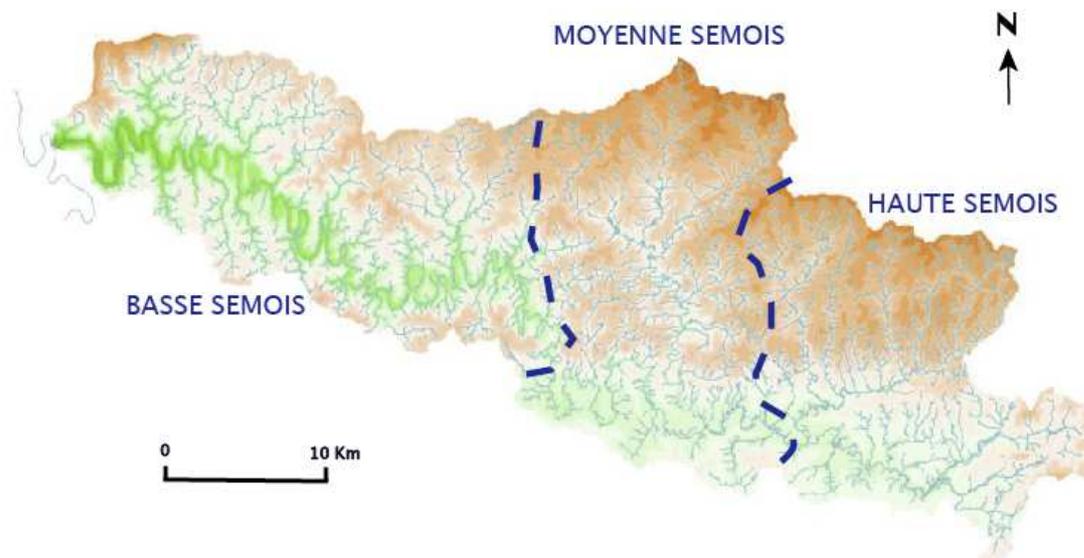


Figure 1 : Une qualification identitaire de la Semois ? (source : www.semois-semoy.org, modifié)

Ainsi, le bassin hydrographique de la Semois est traditionnellement divisé en trois grandes zones, se distinguant par la topographie et l'occupation des sols : la haute Semois, celle du plateau d'Arlon, avec l'affluent de la Rulles, où dominent les prairies permanentes et l'élevage ; la Moyenne Semois, avec l'affluent de la Vierre, où prairies et forêts se disputent l'espace, et enfin la Basse Semois, avec les affluents Alleines, Ruaumoulin et Saint-Jean, aux vallées plus abruptes où seul l'arbre semble en mesure de s'accommoder du relief. Sans pouvoir affirmer ici que ces sous-régions construisent une identité sociale, il n'en est pas moins vrai que ces dénominations sont connues et partagées par la population locale (nous y reviendrons).

C'est un événement critique, survenu en 1976 (une forte mortalité des poissons consécutive à une grande sécheresse), qui provoque une première prise de conscience de la nécessité d'organiser une gestion de la rivière à l'échelle du bassin versant. Il entraîne la mobilisation des élus ainsi que de scientifiques de la Fondation Universitaire Luxembourgeoise (FUL) pour mettre en œuvre un ensemble de mesures telles que la production d'indicateurs de

qualité des eaux. Ces scientifiques, par les relations qu'ils établissent aux acteurs du bassin versant, deviennent peu à peu la cheville ouvrière d'un contrat de rivière (CR) pour lequel ils ont créé les conditions de mise en œuvre (notamment par les démarches concertées). Celui-ci sera concrétisé en 1993, soit près de vingt ans plus tard, grâce à la publication d'une circulaire de la région wallonne (RW), autorisant sa mise en œuvre officielle et son financement. Celle-ci met l'accent sur la dimension protocolaire visant à engager l'ensemble des acteurs du bassin versant dans des démarches concertées et s'inscrit dans les enjeux du développement durable, comme en attestent les extraits ci-dessous.

*« un protocole d'accord entre l'ensemble des acteurs publics et privés sur des objectifs visant à concilier les multiples fonctions et usages des cours d'eau, de leurs abords et des ressources en eau du bassin ; engage ses signataires, chacun dans le cadre de ses responsabilités, à atteindre des objectifs déterminés dans des délais raisonnables et à en assurer l'exécution
les objectifs visent via un programme d'actions, à restaurer, à protéger et à valoriser les ressources en eau du bassin en intégrant harmonieusement l'ensemble des caractéristiques propres à la rivière
la démarche du contrat de rivière exige aussi la sensibilisation, l'information et la participation de l'ensemble des acteurs qui résident dans la zone couverte par le contrat, en vue de favoriser le développement en vue d'une dynamique durable. »*
[Extraits de la Circulaire ministérielle de la RW du 18 mars 1993]

Si nous insistons sur ces dimensions, c'est pour indiquer la nature de la dynamique enclenchée, très délibérative et procédurale, qui en est à son troisième plan d'action (2007-2012), et qui offre une situation d'étude intéressante par sa rencontre avec la Directive Cadre Eau européenne. Sa mise en application en Wallonie en 2005 marque en effet un tournant significatif : la traduction de ce cadre d'action publique dans un code de l'eau wallon pose explicitement la question de la manière dont l'action collective territorialisée organisée par le CR Semois va être intégrée dans le dispositif régional. C'est à ce titre que le cas d'étude Semois nous intéresse et c'est cette étape cruciale qui est au centre de nos analyses, organisées autour de deux questions principales :

- quelle était la dynamique en cours avec les contrats de rivières ? Quelle était leur capacité, à l'aide de quels moyens et actions (en particulier la mobilisation et production de connaissances), à construire le lien entre les enjeux de protection de la rivière et ceux du développement territorial à l'échelle du bassin versant ?

- comment la DCE modifie-t-elle cette dynamique ? Va-t-elle dans le sens d'une plus grande territorialisation de l'action publique ? Quel est alors le rôle des « instruments cognitifs » dans ces processus ?

Pour répondre à ces questions, nous avons réalisé une série d'enquêtes durant deux années successives auprès d'un ensemble d'acteurs de la zone étudiées, en particulier auprès des opérateurs de bassins versants (21 en 2009 - 9 en 2010) :

- les responsables de la politique de l'eau en région wallonne ;
- les opérateurs du contrat de rivière ;
- leurs principaux interlocuteurs dans le monde associatif (pêche, protection de la nature, kayakiste), de l'expertise et de la démocratie locale (bourgmestre et échevins en charge de l'environnement).

Nous avons aussi constitué et analysé un corpus de textes composés de :

- trois plans d'action du contrat de rivière ;

- ensemble de compte-rendu, de réunions du comité de rivière et des divers groupes de travail ;
- ensemble des journaux d'information « info-Semois » depuis leur création.

Nous avons enfin réalisé une série d'observation de réunions, dès lors qu'elles existaient. Car en effet, et c'est déjà en soi un résultat de la transformation engagée par la mise en œuvre de la DCE, alors que nous nous attendions à une forte dynamique délibérative héritée d'une longue tradition de démarche concertée, les moments de l'action que nous avons pu observer se réduisaient souvent à la négociation en face à face pour la mise en œuvre d'actions ciblées autour de « points noirs ». Nous revenons sur ces éléments dans la partie résultat, ci-dessous, en les synthétisant autour de quatre éléments principaux : la construction de la carte du bassin hydrographique Semois, l'évolution des modes de construction et d'utilisation des « points noirs », l'évolution des formes de concertation sociale et enfin, l'évolution du rôle et de la place des opérateurs dans ces transformations. L'ensemble donnant des indications d'un processus de « dé-territorialisation » de l'action publique en matière de protection des eaux dans la région wallonne.

1. La construction de la carte des masses d'eau

Le contraste entre la carte des masses d'eau et celle présentée en introduction est saisissant : alors que cette dernière faisait référence aux trois grandes zones territoriales de la haute, moyenne et basse Semois, la carte des masses d'eau produite dans le cadre de la DCE présente un découpage en zones géographiques nommées par des chiffres et des lettres, et qualifiées au travers du risque de non atteinte de bon état écologique en 2015. Elle ne concerne plus seulement le bassin versant de la Semois, mais lui associe le bassin versant du Chiers, petite rivière voisine dont l'histoire du contrat de rivière est plus récente. Quel en a été le processus de construction, avec quels effets sur l'action collective du CR Semois ? C'est la question à laquelle nous avons tenté de répondre.

a) Une construction très « centralisée », opérant par traductions successives

Le bassin versant de la Semois et du Chiers se compose de 43 masses d'eau, dont 32 pour la Semois et 11 pour le Chiers (voir carte). Elles se divisent en 24 masses d'eau « à non risque », 10 masses d'eau « à risque » et 8 masses d'eau « à risque possible », l'indétermination pour ces dernières étant lié à un manque de connaissances (défaut de réseaux de mesures). Le risque est défini comme le « risque de non atteinte du bon état d'ici à l'année 2015 », qui prend en considération des dimensions écologiques et physico-chimiques de l'eau. Parmi ces masses d'eau, certaines sont classées en « modifiées », à savoir que leur fonctionnement naturel est considéré comme durablement affecté par des modifications de leurs caractéristiques hydromorphologiques (cours d'eau fortement aménagé par des berges, présence d'écluses).

A l'énoncé de ces éléments, on constate que le processus d'élaboration des cartes des bassins hydrographiques et des masses d'eau en région wallonne, dont celle du Semois-Chiers, a tenté de se conformer le mieux possible aux définitions et modalités contenue dans la DCE, en procédant par étapes successives. Le service en charge de cette construction est la Division des Eaux de Surfaces (DES) de la RW, au sein de laquelle un seul ingénieur semble avoir principalement opéré. Ce processus révèle en même temps une recherche de conformité

exemplaire avec la DCE et de nombreuses opérations de traduction, notamment en fonction des connaissances disponibles. Quelles sont ces étapes, et quels ont été les ajustements ?

Une première étape consiste à identifier des écorégions, notion importante dans la DCE en termes de référence pour la construction d'indicateurs d'évaluation écologique, et en termes de comparabilité des actions entreprises entre les divers Etats membres. Les cartes disponibles dans l'annexe XI de la directive n'étant pas suffisamment précises (« *Cette carte est d'une précision redoutable, le trait qui traverse la région wallonne cache la région, cela ne va pas du tout* »), la DES mobilise alors des travaux réalisés dans les années 70 et 80 visant à déterminer des « territoires écologiques », définis à partir de données climatiques (précipitations, températures), altitudinales et géologiques. En croisant ces éléments, il en résulte vingt-sept territoires écologiques, nombre jugé trop important par le Ministère. Il s'ensuit alors un reclassement en cinq régions naturelles. Une région limoneuse au nord de la RW, relativement plate avec des substrats sableux et siliceux. Le grand massif ardennais avec des substrats gréseux, des altitudes et des précipitations plus importantes. La Lorraine calcaire avec un ensoleillement important et la partie coincée entre les deux, le Condroz et la Famenne.

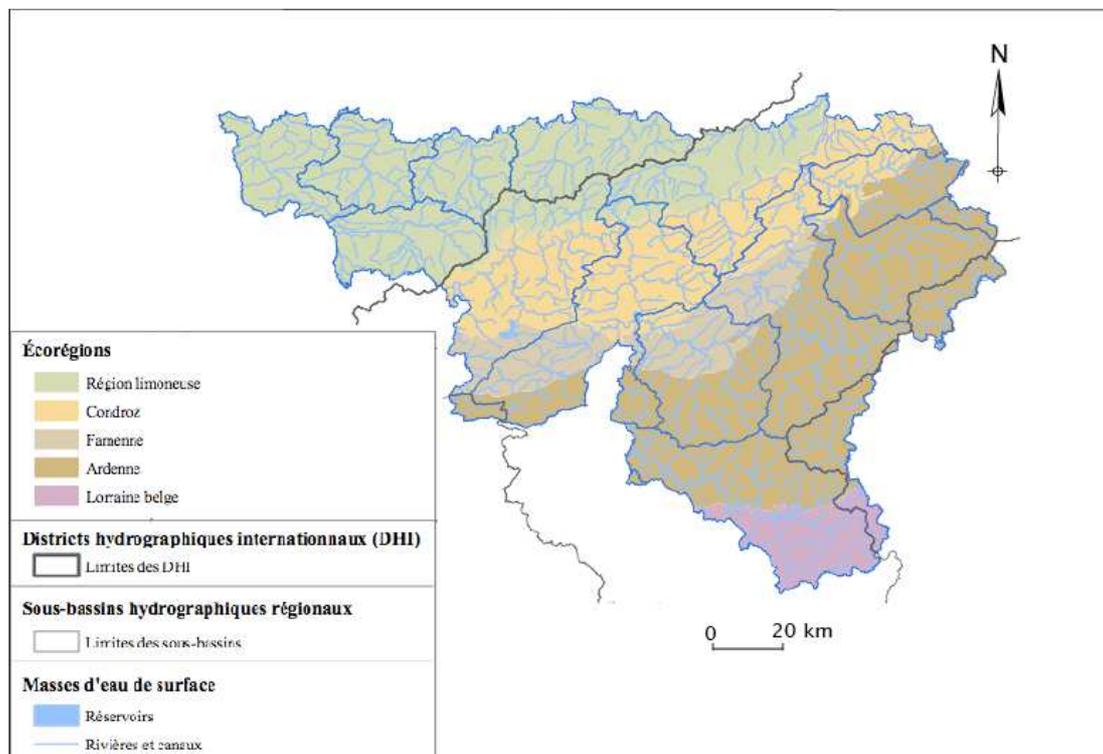


Figure 2 : Les écorégions retenus par la RW (source : site de la Direction Générale des Ressources Naturelles et de l'Environnement en Région Wallonne)

La délimitation des masses d'eau est réalisée ensuite par deux opérations successives : la délimitation de sous-bassins hydrographiques régionaux effectuée sur des bases hydrologiques simples, et la délimitation de sous-ensembles plus petits, en tenant compte d'une part de la limite minimale proposée par la DCE en termes de bassin versant (10 km²) et en prenant en compte ensuite, parmi un ensemble de critères facultatifs, uniquement celui de « pente du cours d'eau ». Ce critère est tiré des travaux datant de 1949 visant à définir des zones piscicoles en se basant sur la pente et la largeur des cours d'eau et distinguant les zones à pente faible (moins de 2,5 pour 1000), cours larges et débits lents, où dominent les

cyprinidés des zones à pente forte (plus de 7,5 pour 1000) aux cours plus étroits et aux eaux plus froides et plus rapides, où dominent les salmonidés. Avec entre les deux, les zones intermédiaires qui, en l'occurrence et par simplification, ont été réduites de deux à une seule. Il en résulte une carte définissant 354 masses d'eau en RW, et de 500 en région flamande, celle-ci ayant adopté la même méthodologie. Mais à l'inverse de la RW où ces délimitations ont été validées, le Ministère flamand a exigé une réduction de leur nombre, le passage d'une taille minimale de 10 à 50 km² ayant permis de les réduire à 200.

Le choix de la pente comme moyen de différenciation relève d'une faisabilité technique en fonction de données disponibles mais aussi d'une conception de la qualité des masses d'eau qui vient répondre à la notion de bon état écologique dans laquelle l'indicateur biologique des espèces de poissons semble surdéterminant. Mais avant de passer à cette dimension, une autre classification est mise en œuvre qui concerne le caractère naturel, modifié ou artificiel de la masse d'eau, classification importante en termes de justification des actions à mettre en œuvre et de leur évaluation écologique. Pour ce faire, la DES utilise des cartes anciennes datant du XVIII^{ème} siècle, servant de référence pour évaluer le degré d'artificialisation de la rivière : modification du linéaire, artificialisation et rectification des berges, présence ou absence de ripisylves, présence d'obstacles dans le lit de la rivière. Ce premier niveau d'identification est complété par des études en termes de faisabilité technique et de coût de la restauration, pour aboutir finalement à la détermination de quelques masses d'eau modifiées, la plupart étant catégorisées en masses d'eau naturelles, bien qu'il existe des masses d'eau qui auraient pu mériter un autre classement, à l'image du barrage de la Vierre (SC01L), classé en « modifié » alors qu'elle a toutes les apparences d'une masse d'eau « artificielle ».

Enfin, après ce travail de délimitation, les services de la DES décident de qualifier les masses d'eau en termes de « risque de non atteinte du bon état écologique en 2015 » à partir d'un travail de définition et d'évaluation du bon état établi, outre les indicateurs physico-chimiques traditionnels, sur quatre critères biologiques principaux : un indice piscicole, un indice diatomique, un indice pour les macrophytes et un indice pour les macroinvertébrés. Nous n'avons pas pu avoir accès, de manière précise, ni au seuil de ces indices pour distinguer les classes en « non risque », « risque possible » et « à risque », ni aux données recueillies pour classer les masses d'eau dans ces différentes catégories.

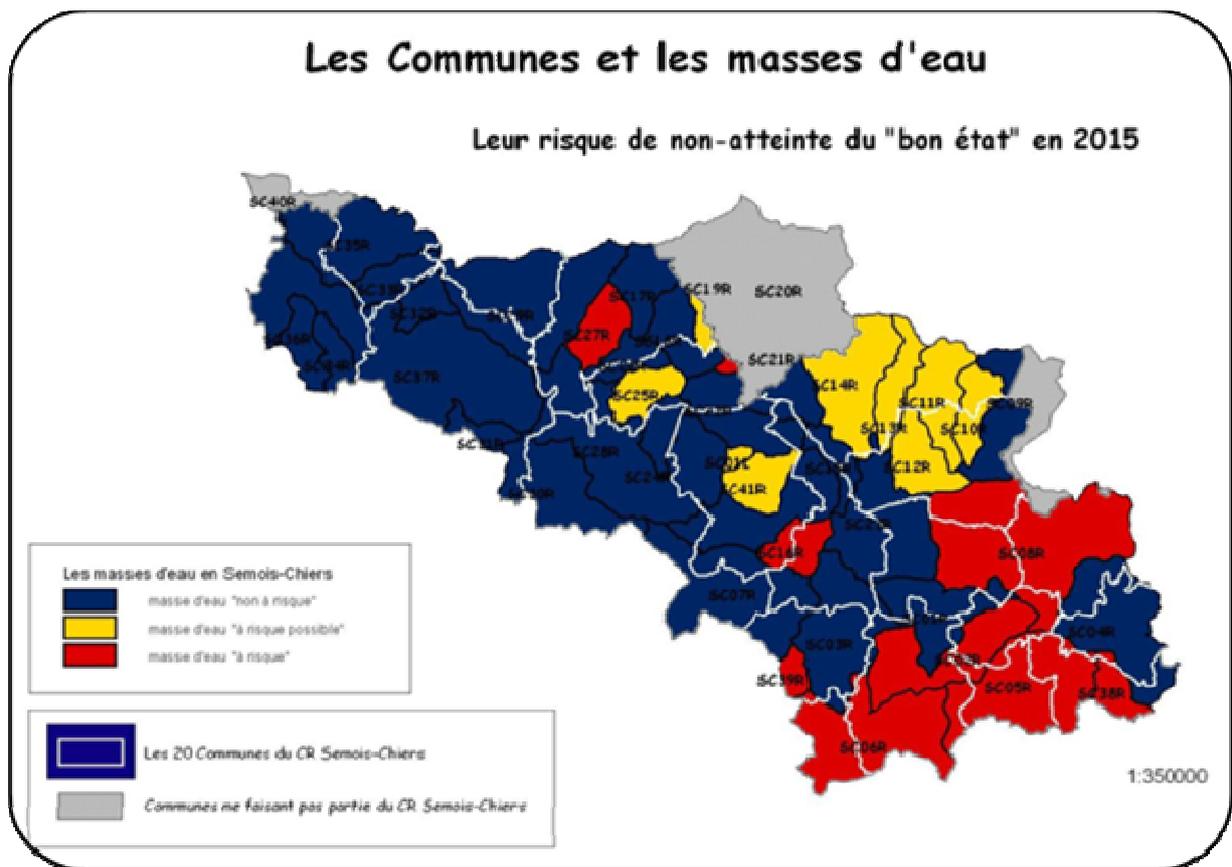


Figure 3 : La carte des masses d'eau du sous-bassin hydrographique Semois-Chiers

Pour conclure ce premier point, il apparaît donc que l'élaboration de la carte DCE des bassins versants Semois-Chiers a été totalement prise en charge par la puissance publique, sans concertation aucune avec les acteurs des territoires concernés, qu'elle s'est fortement appuyée sur les définitions contenues dans la DCE, qu'elle a mobilisé des savoirs scientifiques disponibles tout en faisant l'objet, en fonction de cette disponibilité, d'une série de traductions, et qu'elle a fait l'objet d'arbitrages politiques dont les justifications sont délicates à obtenir. Quel est alors l'effet d'une telle carte, issue d'un tel processus d'élaboration, sur la dynamique de l'action collective ? C'est ce que nous allons voir maintenant.

b) Une carte étrange et étrangère aux acteurs du territoire

L'introduction de la carte dans la dynamique de l'action collective est réalisée principalement par les scientifiques de la FUL, en appui aux opérateurs, qui tentent un travail de pédagogie. Travail sans succès, qui génère un sentiment d'incompréhension (« *Les masses d'eau, c'était dur à avaler car nous n'avions jamais entendu parler de masses d'eau. Il a déjà fallu comprendre ce que c'était. Au début nous ne comprenions pas très bien car on parlait de masses d'eau dans des documents qui ne nous étaient pas expliqués, c'est arrivé dans les*

communes, avec des numéros, des lettres, des chiffres que nous ne comprenions pas »), de contestation de la vision centralisée de l'Etat et d'une conception « top-down » de l'action publique (« C'est le reproche des 'communards', Namur – capitale de la RW- pond quelque chose sous la Directive Cadre Européenne et puis ça redescend, et on arrive alors sur le terrain. Cela témoigne d'une bonne volonté mais on ferait bien au départ de partir du terrain puis de remonter vers le haut ») ou encore d'indifférence (« Cette première carte, on doit l'avoir en archive au local »).

Le contenu, les concepts et définitions, la dimension « scientifique » de la carte créent une opacité telle que les acteurs ne peuvent se la réapproprier. Les opérateurs tentent d'inclure dans la carte les limites des communes (la carte utilisée dans ce rapport les représente, ce qui n'était pas le cas pour la carte initiale) pour engager ce travail d'appropriation (« Pour motiver les gens il faudrait que les gens puissent se situer quoi directement ... Déjà les localités principales par exemple Virton, Arlon, déjà situé Neufchâteau, pour que les gens se sentent concernés quoi. »), sans plus de succès. De plus, la carte produit un effet inattendu, à savoir un risque de démobilitation des acteurs, dès lors que plus de la moitié du bassin versant est classé en zone « à non risque », notamment en partie aval (« Par exemple un Ardennais il va se trouver dans le bleu là il va dire 'ben moi je suis bien quoi, je peux encore m'en foutre comme de l'an quarante quoi' »).

Si cette carte donc, ne réussit pas à entrer dans le travail de concertation locale, encore moins à l'accompagner, elle, et sa logique sous-jacente, va en revanche fortement modifier la position des opérateurs dans l'action collective, transformant leurs modalités d'action ainsi que les enjeux et objectifs auxquels elle vise à répondre.

2. Le rôle et la place des opérateurs dans les formes de concertation sociale

a) La dynamique de l'action collective des CR

Nous ne pouvons pas ici retracer l'histoire de la dynamique de l'action collective, ce qui entraînerait un trop long développement, mais nous pouvons en identifier quelques traits qui nous semblent pertinents et caractéristiques pour identifier les transformations induites par la mise en œuvre de la DCE et par l'irruption de la carte des masses d'eau dans ce territoire.

Le contrat de rivière Semois, bien qu'encadré par la puissance publique, est une émanation locale qui fait suite à des événements critiques tel que la sécheresse de 1976 ou les inondations de 1992. C'est pour faire face aux conséquences écologiques et économiques de tels événements qu'une alliance objective s'est construite entre les scientifiques de la FUL d'une part, et certains élus des communes du territoire d'autre part. Partant d'une action centrée sur la protection de la rivière, ces acteurs clé ont mis en œuvre et développé un travail de sensibilisation et de pédagogie visant à la plus grande mobilisation du plus grand nombre de communes et d'acteurs dans le CR. Ce travail est marqué par les traits suivants :

- mobilisation des bénévoles et des acteurs de terrain dans la production de connaissances sur des problématiques diverses telles que l'inventaire des points noirs (voir ci-dessous) ; l'envahissement de la rivière par des espèces invasives ; l'état des lieux de la présence de renoncules en faisant appel aux pêcheurs ; etc. (« *Le Contrat de rivière faisait autrefois largement appel aux bénévoles, comme lors du premier*

inventaire terrain qui a mobilisé plus d'une centaine de personnes, c'était notre force. Aujourd'hui, cela ne semble plus être le cas » ;

- un intense travail d'information, qui se concrétise notamment par la publication régulière de la lettre info Semois ;
- la prise en compte progressive de préoccupations territoriales s'écartant de l'enjeu strict de protection de la rivière et abordant des enjeux culturels, patrimoniaux (telle que la route du tabac) voire économiques ;
- un travail de médiation et de coordination qui passe par l'animation de nombreux groupes de travail mis en place, à la demande des acteurs locaux, sur des thématiques particulières (voir figure 4) « *Mais quand quelqu'un comme lui s'en va c'était déjà presque l'encyclopédie du contrat de la Semois. C'était un homme qui avait quelque chose en lui pour faire de la coordination...».*



Figure 4 : La mobilisation des savoirs et des scientifiques dans l'action collective du CR Semois

Ces quelques traits, et la représentation que nous avons produite de cette situation, ne doivent pas laisser entendre que la dynamique de l'action collective telle qu'organisée est idéale et produit les effets attendus. L'analyse de certaines réunions de groupes de travaux laisse même entrevoir que celles-ci correspondent souvent à un travail d'information et de consultation du public avant mise en œuvre de travaux, laissant supposer que les objectifs de ces travaux et leurs modalités de mise en œuvre sont définis par les opérateurs, en lien avec les universitaires, en fonction des conceptions et visions qui sont les leurs, et non de celles des acteurs en présence. Deux illustrations nous permettent de rendre compte de la complexité

d'une telle analyse, qui tend cependant à renforcer l'idée d'un rôle de médiation : il s'agit d'une part, de la question de la disparition des renoncles, concertation aboutie mais cependant sans actions concrètes mise en œuvre et d'autre part, de la difficile mobilisation des agriculteurs dans ce type de démarche.

L'exemple des renoncles

La question des renoncles est apparue en 1999, des pêcheurs et des riverains s'inquiétant de leur disparition. Quelles en sont les causes ? Comment faire pour lutter contre ? Il s'agit donc d'une préoccupation sociale émanant des acteurs locaux qui va être prise en charge par les opérateurs en organisant plusieurs réunions d'un groupe de travail auxquelles sont invités des scientifiques. Sont ainsi explorées tout d'abord les causes potentielles liées à la qualité bactériologique et à la qualité physico-chimique de l'eau. Les données issues de mesures régulières montrent une amélioration de cette qualité, invalidant cette cause potentielle. Sur le même mode, les causes liées à un débit trop fort de la rivière sont écartées, ainsi que celles ayant trait aux traitements par herbicide des simulies. Les opérateurs mettent alors des cartes à disposition des pêcheurs et des riverains pour préciser les données ayant trait au taux de recouvrement par les renoncles et pour intégrer des observations ayant trait à la turbidité de l'eau.

Bien que ce groupe de travail n'ait abouti à aucune action concrète et qu'il soit perçu de manière négative par un des opérateurs (« *Ce groupe de travail ne fut pas une réussite car nous n'avons pas mis le doigt sur les causes de la disparition des renoncles* »), aucune cause n'ayant pu être clairement identifiée, il traduit un mode d'action centré sur la prise en compte et la problématisation de préoccupations sociales locales, ayant trait à la rivière, sur la mobilisation de savoirs scientifiques dans ce processus, et sur l'implication des acteurs locaux dans la production de savoirs. Cet exemple illustre bien une des modalités de l'action collective dont les opérateurs ont pu être cheville ouvrière.

La difficile mobilisation des agriculteurs

Les interlocuteurs privilégiés des opérateurs sont les communes, ayant un pouvoir décisionnaire en matière d'actions à mettre en œuvre, et les associations environnementalistes, partageant les visions des opérateurs au sujet de la protection de la rivière. Les agriculteurs et leurs représentants, pourtant principaux occupants de l'espace, aux côtés des sylviculteurs, n'adhèrent pas à la démarche du CR. Les opérateurs affirment cependant leur volonté de les impliquer (« *s'il est difficile de les impliquer aux réunions, il faut toutefois continuer nos efforts pour les toucher.* »), tout en comprenant les réticences que ceux-ci pourraient leur opposer (« *en matière de gestion de l'eau, les agriculteurs ont toujours été incriminés et montrés du doigt, même en cas d'absence de preuve concrète de leur implication* »). Ils mettent alors en place une initiative de mobilisation, basée sur l'appui gratuit au calcul des besoins de stockage en effluents d'élevage, dans le cadre de la mise aux normes de la Directive nitrates. Cette initiative rencontrant peu de succès, ils proposent alors de transmettre à tous les agriculteurs lors du recensement agricole 2006, une brochure intitulée « *Rivière et Agriculture, concilier production agricole et préservation des milieux aquatiques* ». Toujours sans effets.

Ces deux exemples, chacun présentant leurs limites, traduisent bien la place et le rôle des opérateurs dans la mise en œuvre des plans d'action des CR dans la phase qui précède celle de

la DCE. Qu'en est-il lorsque la carte des masses d'eau est produite et que la DCE est mise en application ?

b) DCE et évolution du rôle des opérateurs dans l'action collective

Les pouvoirs publics wallons, autorité compétente au titre de la DCE, considèrent que les interlocuteurs privilégiés pour mettre en œuvre la directive au niveau des sous-bassins hydrographiques sont les opérateurs de CR, dès lors qu'ils existent, comme c'est le cas pour la Semois. Mais, pour ne pas multiplier les interlocuteurs (« *Comment envisager la mise en place d'un interlocuteur unique par sous-bassin hydrographique (les 15 sous-bassins de la Directive Cadre sur l'Eau) et le fonctionnement de la cellule de coordination (composition, rôle, fréquence de réunions,...) exigée par le Ministre dans les sous-bassins où plusieurs contrats de rivière coexistent ?* »), ils reconfigurent les CR en les fusionnant lorsque leur taille paraît insuffisante. C'est ainsi que le CR Semois et le CR Ton-Messancy sont fusionnés en un seul CR Semois-Chiers. De plus, de sorte que l'autorité et la responsabilité de la RW puisse s'exercer de manière directe sur les CR dont les statuts juridiques peuvent être très divers, ceux-ci sont invités à prendre la forme d'ASBL (Association Sans But Lucratif ; « ... *tous les contrats devaient être en ASBL et après on leur demande une série de choses au niveau DCE* »).

Ce double mouvement de reconfiguration et de mise sous tutelle des CR se fait sans concertation avec les acteurs qui en composent les instances (« *Ça a du sens ? Certainement que ça a du sens, oui hein, mais tout ça c'est administratif. Que voulez-vous, nous on est des gens de terrain... alors toutes ces choses-là, on les écoute* »), mais directement avec les cellules coordinatrices et les opérateurs. Ceux-ci font alors un travail de pédagogie pour convaincre ces acteurs de la cohérence d'une telle évolution, sans y parvenir. Car en effet, les dimensions économiques, sociales, industrielles et environnementales de ces deux zones divergent fortement, avec au sud une région axée sur l'industrie et la sidérurgie et au nord une région tournée vers la nature et le tourisme. Bien que fusionnés, les deux sous-bassins semblent continuer à fonctionner séparément.



Croquis de Bernard Nicolas parut dans le 1er info Semois-Chiers

L'activité des opérateurs est fortement modifiée par ces évolutions, sans que ceux-ci nécessairement s'y opposent. Car en effet, ils y retrouvent une certaine légitimité : d'une part, leur nouveau statut, plus stable et plus sûr, déplace leur responsabilité de l'animation et la coordination d'un collectif « informel » à la réponse aux demandes de la RW dont ils dépendent maintenant et d'autre part, ils se reconnaissent plus facilement dans les objectifs de la RW qui recentre leur activité sur le lit de la rivière et les enjeux de sa protection en termes de qualité. Ainsi par exemple, la conception d'un circuit touristique centrée sur les activités de production de tabac dont ils avaient la charge est confiée à une association.

Mais plus fondamentalement, c'est une profonde modification de l'activité d'intermédiation des opérateurs qui est observée. Alors que cette fonction était précédemment dévolue à la mise en relation des acteurs hétérogènes composant le CR, à la mobilisation et à la production de savoirs venant en réponse à des enjeux identifiés par ces acteurs (exemple des renoncules), à l'opérationnalisation d'un plan d'action résultant de la dynamique de l'action collective, cette fonction devient celle d'intermédiaire entre un cadre d'action publique et la situation locale, avec plusieurs évolutions significatives :

- une baisse notable des réunions de groupes de travail, l'activité des opérateurs étant focalisée sur la dimension administrative de la gestion et sur la production d'informations en réponse aux exigences de la RW ;

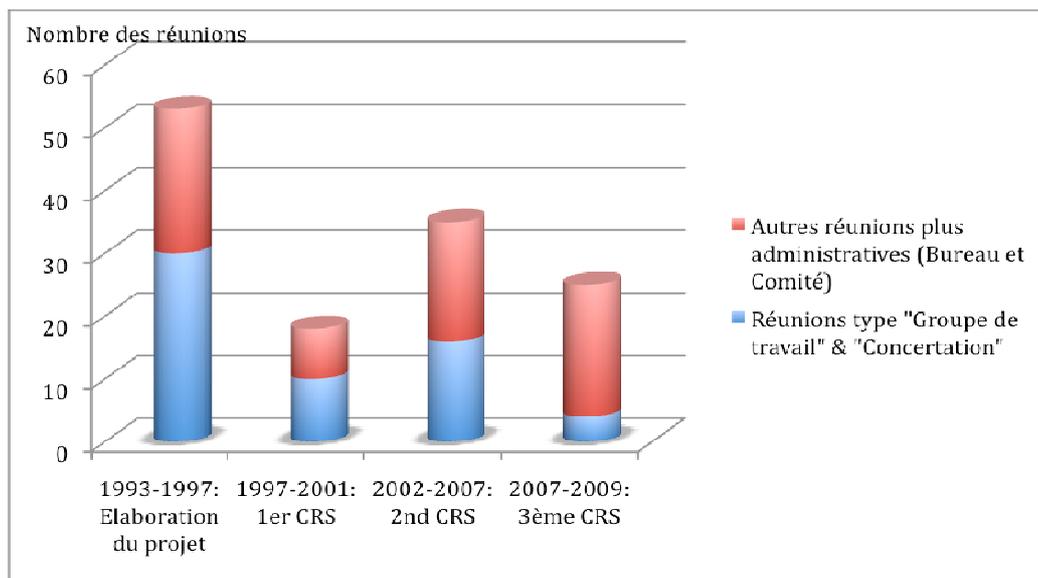


Figure 5 : L'évolution des types de réunions au sein du CR Semois

- la disparition des scientifiques comme médiateurs de situations « problématiques », avec d'une certaine manière l'opacification et l'effacement des savoirs. Ceux-ci sont de nature plus diverse et sont beaucoup plus importants qu'auparavant, mais ils sont transmis à la RW pour effectuer un monitoring environnemental et prioriser les actions (voir ci-dessous l'exemple des « points noirs »), et non pour alimenter les débats et construire les problèmes et solutions avec les acteurs du bassin versant ;
- une distinction de plus en plus forte entre les acteurs qui peuvent ou savent s'appropriier les concepts, définitions, connaissances incluses dans la DCE et qui, d'une certaine manière, peuvent comprendre la carte et sa légende et ceux qui n'ont pas les compétences pour le faire, entraînant un déplacement de l'action vers les spécialistes ;
- un effacement progressif de nombre d'acteurs auparavant impliqués, notamment les associations environnementalistes, au niveau de la production de données qui, ne constatant plus de dynamique active au niveau du CR, s'en sentent dépossédées («... mais je sais bien que ce n'est pas simple et puis moi je suis du côté pratique. Vous êtes ... il y a des gens qui sont du côté direction ... mais je suis dans mon optique, on fait des relevés de ceci, on fait ça, on fait ça et puis tout ça je dirais, c'est le cas de le dire, ça retombe souvent à l'eau et on n'a pas de retombées de ces choses-là souvent nous ») ;

- le renforcement d'un mode de relation en face à face, en particulier avec les communes, pour la mise en œuvre d'actions en fonction de priorités négociées entre les opérateurs et la RW.

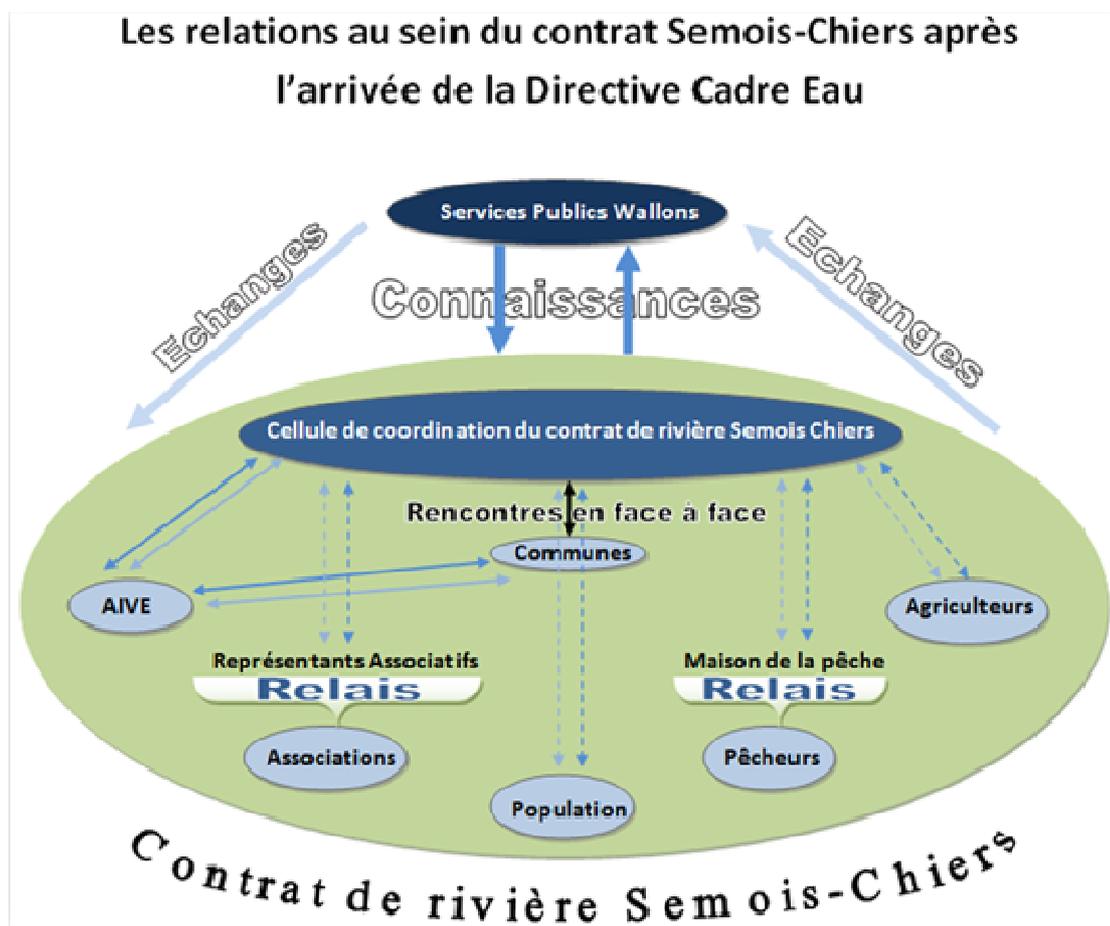


Figure 6 : Les formes d'interaction sociale au sein du CR influencées par la DCE

L'exemple des « points noirs » : l'usage des savoirs en question

Les « points noirs » correspondent à un ensemble d'éléments visant à signaler et à localiser sur le terrain des problèmes qui ont une influence directe ou indirecte sur la qualité des eaux, donc essentiellement liés à la rivière, son cours et ses bordures. Ils concernent les activités et loisirs en bordures, les déchets, les entraves, l'érosion, les ouvrages, la nature des berges, les rejets et captages et, seul élément n'intervenant pas sur la qualité de l'eau, les composantes du patrimoine culturel et paysager. Ces « points noirs » préexistaient à la mise en œuvre de la DCE et faisaient partie intégrante des plans d'action successifs des CR, mais ce qui est notoire, c'est qu'ils ont été d'une part « standardisés » en ce qui concerne l'acquisition d'informations (voir l'exemple de la fiche « érosion » ci-dessous) et surtout, qu'ils ont été priorités, par la RW, en termes d'action à entreprendre.

Plusieurs changements concernant leur identification, leur déclaration et leur mobilisation pour l'action nous permettent d'illustrer les évolutions intervenues dans le rôle d'intermédiation rempli par les opérateurs :

- l'identification des points noirs était faite, pendant les CR, par les opérateurs mais aussi et surtout par les riverains, pêcheurs, bénévoles, ou encore associations sur un mode déclaratif à la cellule de coordination. Cette approche a été abandonnée au seul profit d'une identification par les opérateurs, devenus en quelque sorte les seuls à connaître et s'appropriier les enjeux de protection de la rivière ;
- les raisons invoquées par les opérateurs pour expliquer ce changement concernent la baisse du bénévolat et de l'implication des acteurs (mais n'est-elle pas une conséquence du manque d'animation et de coordination collective ?), le besoin, pour les opérateurs, de mieux connaître le « terrain » (*« ça a permis aux coordinatrices au moins d'aller sur le terrain et de faire vraiment connaissance avec le terrain, leur territoire, alors que malheureusement ce n'était pas le cas »*) et enfin et surtout l'imprécision de l'information obtenue, le manque d'objectivité et de standardisation rendant ces données inutilisables (*« Il y a eu des inventaires qui ont été faits par des bénévoles, mais disons que ça avait un ... ça pouvait avoir des inconvénients quant à l'esprit critique de ce qu'ils voyaient »*) ;
- alors que les points noirs étaient connus de tous durant les CR, parce que faisant l'objet de discussions en vue de l'élaboration de plans de gestion ou de discussions en groupe de travail ou de négociations en vue de leur traitement, ces points noirs sont maintenant transmis directement par les opérateurs aux autorités compétentes pour être constatés tout d'abord et pour être classés en termes de priorités d'intervention. La décision d'agir est donc prise au niveau de la RW, les points noirs devenant alors des actions à négocier en face à face avec les acteurs concernés, la RW ne considérant que les points noirs prioritaires au titre de la DCE, en délaissant les autres.

Cela ne signifie pas pour autant que plus rien n'est entrepris au niveau de l'animation et de la coordination du CR, comme l'indique une opératrice : *« Mais bon ce n'est pas pour autant qu'on va délaisser le reste, mais disons qu'il y a une priorité pour pouvoir effectivement réagir plus vite sur ces problèmes-là. Mais ça laisse quand même la porte ouverte à tout ce qui est mise en valeur des atouts qui peuvent être de patrimoine et de choses comme ça. Je veux dire le patrimoine même architectural quoi, l'avoire etc. qui eux n'ont rien à voir avec la DCE »*. Mais cela accroît de manière significative la tension qui existe entre une approche plus procédurale de l'action des opérateurs et la réponse à la logique instrumentale de l'action publique impulsée en RW. Cela renforce, dans tous les cas, un mode de coordination basé sur la négociation en face à face d'actions à entreprendre au niveau de la rivière, traduisant un repli par rapport à des démarches de concertation visant à impliquer plus largement les acteurs des bassins versants.

Nous formulons le problème au début de cette recherche d'une articulation délicate et difficile à construire entre le cadrage de l'action publique par la DCE et la dynamique de l'action collective du CR, en posant l'hypothèse que la mobilisation des connaissances est au cœur de ce processus et qu'elle conditionne la territorialisation de l'action publique. Alors que nous nous attendions à une « entrée en crise du cognitif », à savoir sa réinterprétation et sa traduction au sein de l'action collective donnant lieu à des processus de débordement, nous assistons à la recomposition des réseaux d'acteurs et à l'évolution de leurs relations visant une

mise en conformité de l'action avec le contenu cognitif des cadres d'action publique et générant une relative démobilisation des acteurs du territoire, éléments sur lesquels nous revenons dans la partie discussion.

Erosion :

Numéro de fiche		Date du relevé	
Responsable relevé		N° Carte IGN	
Coord Lambert X		Coord. Lambert Y	
N° Parcelle cadastrale		Numéro d'atlas (nom du cours d'eau)	
Code ORI		Nom Ancienne commune	
Catégorie du cours d'eau	1 2 3 autre non classé	Situation	1. autre 2. Berge gauche 3. Berge droite 4. Lit 5. île 6. Bras mort

Cause érosion :	
1. autre	6. ouvrage d'art
2. accès du bétail au cours d'eau	7. rats musqués
3. curage antérieur	8. sortie de tuyaux
4. érosion naturelle	9. végétation
5. gué	
Intensité de l'érosion :	
1. autre	4. localisée forte
2. généralisée forte	5. localisée faible
3. généralisée faible	
Modification du tracé :	
1. autre	3. par rapport à la carte IGN
2. par rapport à l'Atlas	4. par rapport aux deux
Occupation du sol en crête de berges:	
1. autre	6. zone bâtie
2. bois de feuillus	7. zone industrielle
3. bois de résineux	8. tourmière
4. cultures	9. chemin de terre
5. fliche	10. pâture

POINT NOIR PRIORITAIRE (cocher si oui - pour les critères cf. fiche annexe) :

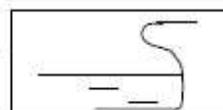
Commentaires (veuillez préciser svp la hauteur de berges et le type d'érosion) :

- la hauteur de berge:

- * inexistant
- * de 0 à 0.5m
- * de 0.5 à 1m
- * > 1 m

- le type d'érosion:

- * affouillement (berge creusée)
- * glissement
- * piétinement
- * éboulement - effondrement



- Autres commentaires :

Documents

Intervention

II. L'hydromorphologie et la « réduction des possibles » Le cas de la Dordogne

La Dordogne, rivière du sud-ouest de la France, est le cinquième fleuve français par sa longueur, (475 km). Elle prend sa source au pied du Puy de Sancy, plus haut volcan du Massif Central, et conflue avec la Garonne pour former l'estuaire de la Gironde, le plus vaste estuaire d'Europe. Le fonctionnement hydromorphologique de la Dordogne a été fortement perturbé depuis la Seconde Guerre Mondiale du fait des barrages hydroélectriques (gestion des niveaux d'eau par éclusées, disparition des crues morphogènes), des extractions de granulats dans le lit mineur jusqu'en 1981, de la réalisation de nombreux aménagements hydrauliques, ... Aujourd'hui, l'hydromorphologie des cours d'eau est un enjeu particulièrement mis en avant notamment dans le cadre de l'application de la DCE. En effet, l'état des lieux, établi dans le cadre de l'application de cette directive, confirme que la majorité des facteurs déclassant de l'état des cours d'eau en France est liée à leur état physique. Pourtant, les critères d'évaluation de l'état des masses d'eau dans le cadre de la DCE prennent en compte l'état hydromorphologique uniquement pour confirmer le très bon état écologique. Si, aux niveaux national et local, les actuels questionnements et débats inhérents à l'hydromorphologie concernent davantage la restauration de la continuité écologique des cours d'eau, l'état physique embrasse de nombreuses autres problématiques encore trop peu abordées. Ces travaux de recherche ont été réalisés sur la Dordogne moyenne, d'Argentat à Limeuil ou plus exactement de l'aval du barrage du Sablier (dernier ouvrage de la chaîne hydroélectrique de la Haute-Dordogne) à la confluence Dordogne-Vézère. Cette portion de la Dordogne représente le secteur de son linéaire le plus dynamique d'un point de vue hydromorphologique.

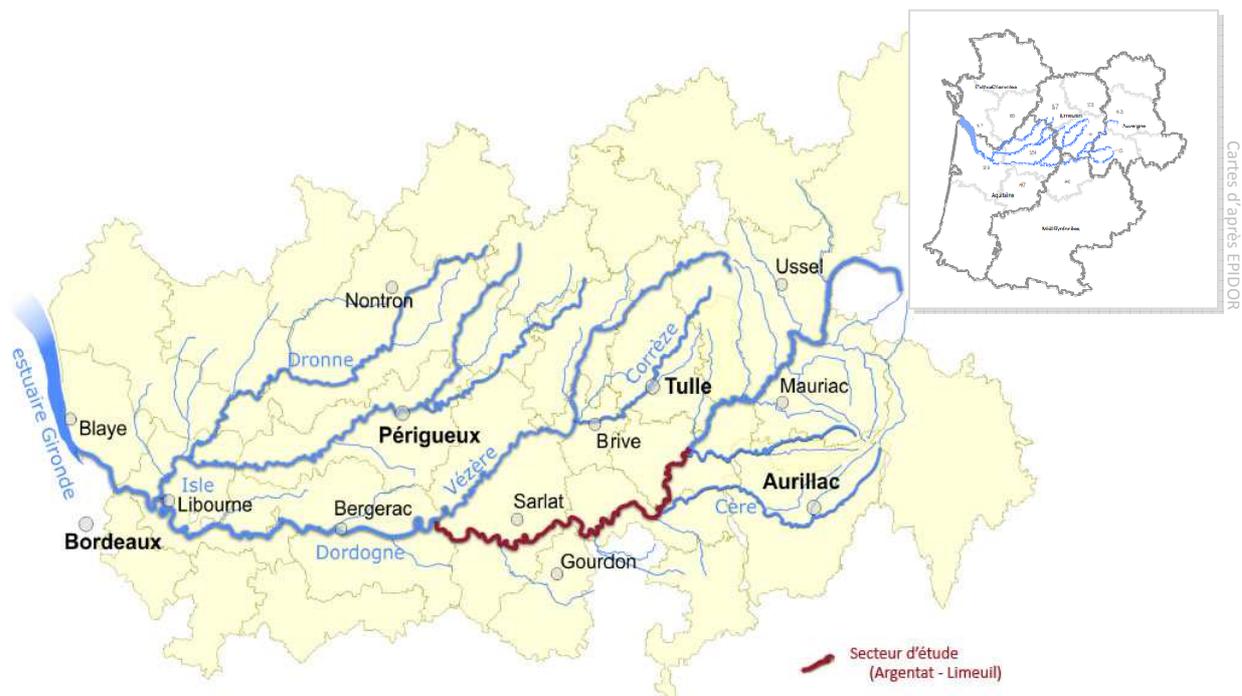


Figure 1 : La Dordogne moyenne

1. Les diverses figures de la rivière :

a) *La rivière nourricière : pêcheries et moulins*

Torrentielle en fond de vallées fortement encaissées du Puy-de-Dôme, puis rivière divagante bordées de falaises sur lesquels surplombent les causses du Quercy, la Dordogne serpente ensuite entre les collines calcaires périgourdines pour déboucher sur les coteaux aquitains où elle méandre dans une vallée élargie jusqu'à son embouchure au bec d'Ambès. Les territoires qu'elle traverse le long de son cours ont imposé, pour la plupart, des relations obligatoires et directes de dépendance entre les habitants et la rivière (Pustelnik, 1982). L'inaccessibilité des hautes vallées isolant ces contrées en amont du bassin ou l'aridité des causses de Martel ou de Gramat autorisant peu d'activités hormis la pâture pour le mouton, confèrent à la remarquable fécondité de la vallée de la Dordogne une importance considérable pour leurs habitants. Les secteurs en aval, plus riches, y trouvent également nombre de ressources.

Très abondante dans la Dordogne, la faune piscicole a constitué, de tous temps, une formidable ressource alimentaire pour les habitants de la vallée et a engendré l'installation de dispositifs permettant de favoriser l'activité de pêche. L'équipement de la Dordogne en pêcheries semble avoir débuté sur la Dordogne dès le XIIe siècle tel que le rapporte l'un des plus anciens témoignage retrouvé à ce sujet (Pustelnik, 1982). Deux principales catégories de techniques de pêche sont alors développées selon la spécificité du comportement des espèces à capturer et les conditions environnementales fortement variables sur ce fleuve (Pustelnik, 1982). Il s'agit des engins mobiles et des *installations fixes*. Ces pêcheries sont alors installées dans des zones plus étroites que ce soit naturellement ou par la présence de moulins.

Moulins et pêcheries nécessitaient des investissements considérables et restaient donc sous la mainmise de l'aristocratie laïque ou ecclésiastique. L'installation des pêcheries et moulins va toutefois entrer en conflit dès le XVIIe siècle avec un autre usage de la Dordogne, la navigation. Ces ouvrages transverses et permanents constituent des obstacles à la libre circulation. La Dordogne a également vu sur son cours abonder un autre type de moulins, les moulins à neufs. Ces moulins flottant sur lesquels étaient fixées des roues à aubes avaient le gros avantage de pouvoir se positionner sur les secteurs où le courant est le plus fort. Une fois installés, ils étaient amarrés au moyen de chaînes. Deux dans la rivière et une à la rive. De nombreux conflits éclatent alors entre pêcheurs et marins. A partir du XVIIIe siècle, des ingénieurs des Ponts et Chaussées sont chargés de constater les obstacles naturels et artificiels à la navigation et au halage sur la Dordogne. Cette ordonnance interdit également la pêche, même à la ligne, dans les fleuves et rivières navigables jusqu'alors tolérée puisque considérée comme un divertissement. Nombres de pêcheries sont détruites. Certaines sont remplacées par des engins semi-mobiles, notamment à l'aval de Bergerac, moins coûteux en entretien et en hommes. Les moulins, quant à eux seront préservés en raison de la nécessité alimentaire et industrielle qu'ils représentaient pour ces contrées isolées.

b) *La rivière à la fois barrière et axe de communication*

Franchir la Dordogne pour la population locale est nécessaire mais périlleux. Afin de vaquer à leurs occupations notamment agricoles ou faire passer les marchandises de part et d'autre de la Dordogne, la voie la plus rudimentaire et moins onéreuse est le *passage à gué*. La « *passse* » par bateau, ou *bacs*, est également largement développée sur la Dordogne notamment lorsque les sections sont difficilement guéables alors que la population y est relativement importante et les activités économiques dynamiques. La moyenne Dordogne, quant à elle, ne sera

franchie par des ponts qu'au XIXe siècle du fait de l'opposition des passeurs pour lesquels la traversée constitue une activité fortement lucrative. Il faudra également attendre le XXe siècle pour que les ponts, soumis à péages, deviennent publics.

La navigation sur la Dordogne a débuté dès le Moyen Age et a connu son apogée du XV^e au XVIII^e siècle. Toutefois, dès la fin du XVIIIe, l'essor économique spectaculaire de Bordeaux amorce le déclin de la navigation sur la Dordogne (Pustelnik et al., 1993). Son déclin s'accompagne de la disparition des passages à bacs, alors remplacés par des ponts. Ayant rythmé la vie locale des siècles durant, le transport fluvial ne joue alors plus qu'un rôle résiduel sur la rivière. Malgré certaines activités qui subsistent, le lien direct et particulier entre communautés locales et la Dordogne s'étiole.

c) *La rivière des barrages*

Le XIXe siècle est une époque charnière à bien des égards. L'ingénierie, héritée du siècle des Lumières, est suffisamment développée pour faire émerger l'idée que ce n'est plus à l'homme de s'adapter aux conditions imposées par la rivière grâce à la technique, mais que cette dernière le met désormais en capacité de l'asservir. C'est en quelque sorte le passage, décrit par C. & R. Larrère, « d'une *natura naturans* qui exclut l'homme, à une *natura naturata* qui est sa chose » (Larrère C & R, 1997, p.84). Ce passage, s'il n'en est pas la seule explication, illustre l'idée de la « modernité ». J-B Narcy, explique, en citant une analyse d'A. Picon sur les ingénieurs des Ponts et Chaussées, que la première moitié du XIXe voit au sein de ce corps étatique créé en 1750 ce même passage. Il s'exprime par la mathématisation des connaissances sur la nature acquises jusqu'alors (Narcy, 2004, p.134). Il s'agit alors moins de mieux connaître la nature que de mieux agir sur elle en la modélisant pour « réduire le champs des possibles » en manipulant les intervalles, les seuils et les limites et se limitant aux lois vérifiables expérimentalement. Il conclut : « c'est une eau mécanique et abstraite, mathématique et modélisable : ce n'est qu'un flux » (Narcy, 2004, p.135). L'Etat, par le biais des ingénieurs des Ponts et Chaussées, soumet les cours d'eau du territoire national à la dictature de la ligne droite dans un souci permanent d'efficacité et d'efficience (Ghiotti, 2007).

La Dordogne, trop fugace, ne fera pas l'objet de grands aménagements hydrauliques pour la navigation comme sur d'autres grands fleuves français. Au XXe siècle l'eau industrielle supplante la prédominance des usages agricoles. La pression anthropique sur les cours d'eau s'accroît, l'exploitation de la force motrice du courant, des ressources et des composantes des fleuves et rivières est plus agressive (Ghiotti, 2007). Le paradigme techniciste est à son apogée.

L'abandon de la navigation sur la Dordogne entraîne dans son déclin l'inutilité des aménagements réalisés pour sa facilitation. Or, le développement industriel du XIXe siècle, sans précédent, augmente les besoins en énergie et notamment en électricité qui sera en premier lieu utilisé uniquement par ces industries puis vulgarisé pour un usage domestique. Devant l'augmentation de ces besoins, l'ingénieur périgourdin Albert Claveille décide de reconvertir le barrage de Tuilières en ouvrage hydroélectrique au fil de l'eau. Cette technique consiste à utiliser le courant de la Dordogne pour actionner les turbines. Tuilières étant le premier ouvrage hydroélectrique du Massif Central (Pustelnik et al., 1993), la Dordogne se dote alors du plus grand barrage établi en France depuis 1885 avec celui de Poses sur la Seine (Gontier, 2009). Puis seront construits sur la seule Dordogne le barrage de Marèges (1932-1935), puis le barrage de l'Aigle (1940-1945) ou « barrage de la résistance », celui de

Chastang (1947-1952) et enfin le barrage du Sablier (1954-1957). La construction de ces colossaux ouvrages a nécessité une main-d'œuvre importante ; toutefois, ces barrages n'auront pas été des facteurs de développement.

d) La rivière chenalisée

Le paradigme techniciste, initié par les ingénieurs des Ponts et Chaussées au XIX^e, prend toute son ampleur au XX^e. Suite à la mise en valeur des cours d'eau pour la navigation puis la production hydroélectrique, la politique de protection de berges, jusque là sporadique au gré d'intérêts privés de propriétaires riverains, laisse place à une logique d'aménagements lourds et systématiques.

Ainsi, le XX^e siècle sera le siège de la pensée aménagiste des cours d'eau. C'est dans les années 1970 à 1990 qu'abondent les projets et la mise en œuvre de protections de berges principalement sous forme d'enrochements. Cette politique très active de lutte contre l'érosion sera d'autant plus forte du fait des pratiques d'extraction de granulats qui amplifient de manière considérable la mobilisation des sédiments par la rivière.

Rivières et fleuves ont ainsi été canalisés, chenalisés, contraints dans leur lit mineur, les crues maîtrisées, les ressources exploitées, leurs cours cloisonnés déséquilibrant transport liquide et sédimentaire, malmenant les milieux aquatiques. Outre les importantes perturbations pour le fonctionnement écologique des rivières, cette volonté de maîtrise des cours d'eau a engendré des modifications dans la manière de les appréhender influant sur le lien entre communautés riveraines et leurs rivières. Avec la diversification des usages de l'eau, ces qualifications ou valeurs foisonnent, la gestion de l'eau doit prendre en compte l'ensemble de leurs prétendants et, de fait, se complexifie. La Dordogne fait partie en cela du cours de l'histoire des rivières et des fleuves...

2. De la technicité au sensible : enquête auprès des riverains

Aujourd'hui et face à l'ampleur de l'effort à fournir pour retrouver des rivières de qualité, le riverain revient au centre de la scène. En effet, de nombreuses publications scientifiques mais aussi de documents de planification, études, guides méthodologiques, plans de gestion... insistent sur la nécessité de prendre en compte et d'intégrer les perceptions, attentes et craintes des "riverains" afin de construire des diagnostics partagés, pour l'appropriation et la mise en œuvre de projets de restauration de cours d'eau... Ainsi, l'objectif est ici à la fois de rendre compte et d'appréhender la multiplicité de rapports à la rivière Dordogne et de mieux comprendre les différentes perceptions du fonctionnement, notamment hydromorphologique, de la rivière afin d'apporter des éléments pour mieux composer avec les riverains. Il est également question ici de répondre à la question suivante : si l'appréhension de ces problématiques réclame bien souvent des acquis techniques conséquents, qu'en est-il de leur compréhension relevant davantage de l'ordre du sensible ?

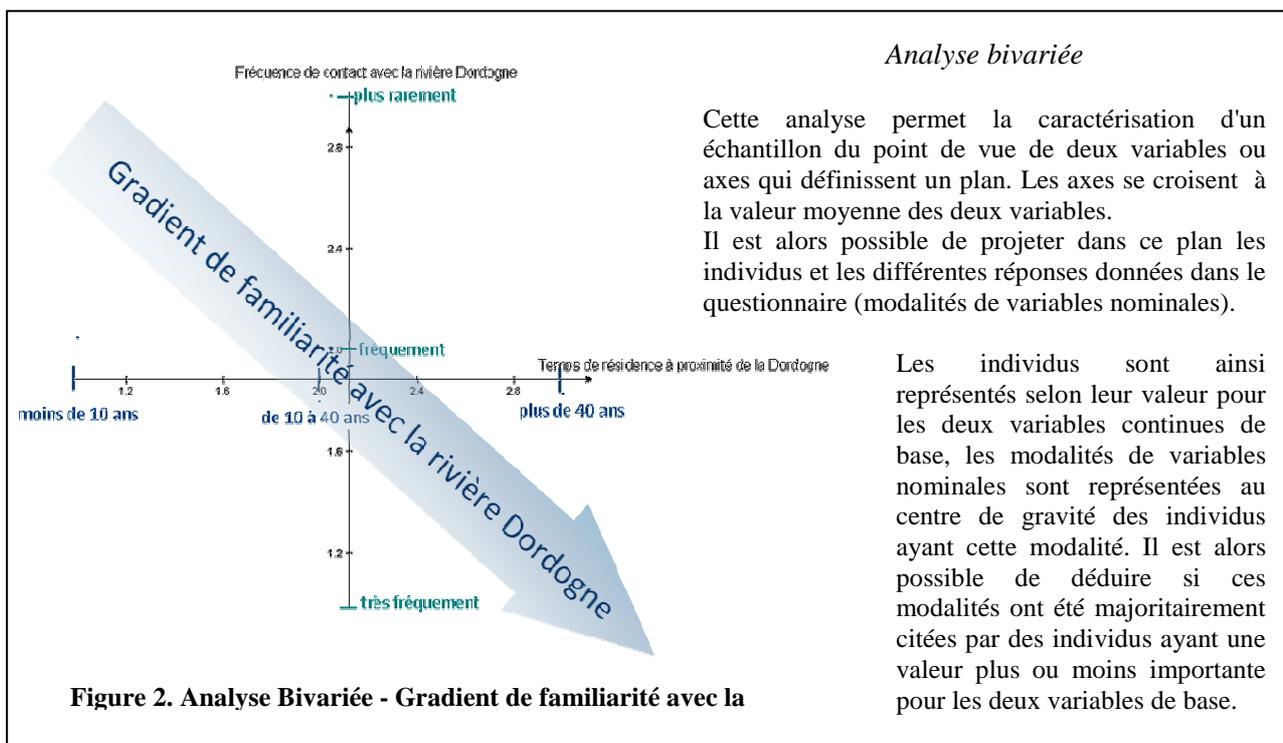
Pour ce faire, un questionnaire a ainsi été envoyé auprès de **1000 personnes résidant sur les communes riveraines** de ce cours d'eau. Nous avons ainsi pris parti pour un envoi auprès des résidents de ces communes sans distinction géographique (proximité immédiate avec la Dordogne) ou de statut (propriétaire ou non). De plus, afin de recueillir une plus grande diversité de points de vue, ce questionnaire a également été envoyé aux différentes mairies afin qu'il soit rempli par les **élus des communes riveraines** et aux **professionnels du**

tourisme (loueurs de canoës, campings, propriétaires de gabarres et de montgolfières) présents sur la zone d'étude (données EPIDOR et "pages jaunes"). Nous avons ainsi obtenu **119 réponses**. Ce taux de réponses supérieur à 10% permet d'ores et déjà de pressentir un intérêt particulier des riverains pour cette rivière et les problématiques qui lui sont inhérentes (habituellement une telle enquête par courrier obtient un taux de réponses de l'ordre de 3%). Toutefois, l'envoi par courrier ainsi que le questionnaire, relativement conséquent, ont pu constituer un biais : les plus intéressés se donnant davantage la peine d'y répondre et de le renvoyer. Sur ces 119 réponses, 31 sont propriétaires de terres en bordure de cours d'eau, 31 sont élus d'une collectivité territoriale locale et 16 sont des professionnels du tourisme. La majorité des répondants (soit 94%) habitent à proximité de la Dordogne, soit à moins de 5 km. Une grande partie des personnes interrogées sont retraitées (soit 40 %) et la moyenne d'âge de ces derniers est de 54 ans. Cette forte proportion des classes d'âges plus élevées peut toutefois être considérée comme cohérente compte tenu de la validité du test de représentativité des réponses obtenues par rapport à l'âge de la population sur le secteur d'étude.

a) Le gradient de familiarité avec la rivière Dordogne

La connaissance du fonctionnement de la rivière et les perceptions relatives à celle-ci peuvent être très fortement liées à la familiarité qu'entretient la personne interrogée avec la Dordogne. Nous entendons ici par familiarité avec la rivière, la temporalité et la fréquence avec laquelle la personne interrogée est en contact avec ce cours d'eau.

La construction de ce gradient de familiarité avec la rivière Dordogne s'est traduite par la combinaison de plusieurs variables du questionnaire : la **fréquence déclarée** à laquelle la personne interrogée est en contact avec la Dordogne et le **temps de résidence à proximité de la Dordogne**.



b) Trois types de représentations générales de la rivière

La qualification d'une rivière "naturelle" par les riverains de la rivière Dordogne témoigne de diverses représentations. Ces dernières peuvent être regroupées en 3 grands types :

- l'attachement à la rivière entretenue
- l'attachement à la rivière sauvage et riche en biodiversité
- l'attachement à la rivière aménagée

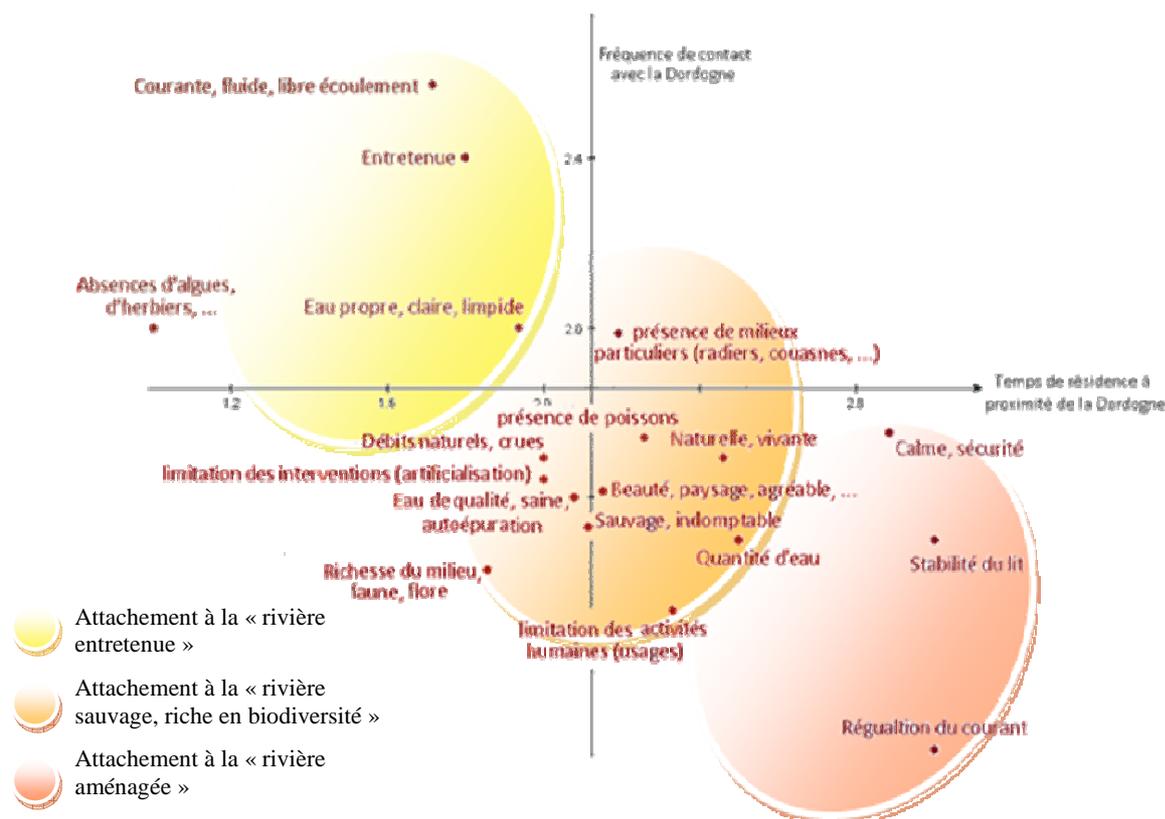


Figure 3. Q9 : De manière générale, merci de citer 3 mots, ou groupes de mots, qui selon vous, permettent de décrire une rivière "naturelle"

Les personnes ayant une familiarité avec la rivière Dordogne plus forte expriment davantage un **attachement à la rivière aménagée**. En effet ces personnes ont connu au cours de leur expérience avec la rivière, les crues moyennes. Ils ont également pratiqué celle-ci avant son artificialisation (protection de berges, ...) et l'extraction de granulats. De ce fait ils ont connu une rivière davantage "naturelle", divagante, imprévisible voire dangereuse. L'aménagement de la rivière semble constituer pour eux un progrès, une amélioration de leur qualité de vie vis-à-vis des inondations notamment, des pertes de terres par les phénomènes d'érosion... Toutefois ils reconnaissent que ce sont pour ces mêmes raisons que la rivière ne fonctionne pas correctement. Ils citent en effet préférentiellement l'artificialisation, la perte de dynamisme de la rivière ainsi que la régulation des débits par les barrages comme les principaux facteurs de dégradation du fonctionnement de la Dordogne. Ce sont ces mêmes personnes ayant connu la rivière avant les pratiques d'extraction massive de granulats qui

citent cette pratique comme un facteur explicatif du mauvais fonctionnement de la rivière. Le seul critère qui, pour ces personnes, témoigne d'un bon fonctionnement de la rivière est la qualité de l'eau. Du fait de cet attachement, nous pourrions prétendre que ces personnes témoignent d'une volonté de conservation du caractère aménagé de la Dordogne, que la restauration de celle-ci et de son fonctionnement constituerait pour eux un retour en arrière, un refus du progrès mais il n'en est rien. En effet les personnes dont la familiarité avec la Dordogne est forte considèrent la diminution des éclusées et le fait de la laisser davantage évoluer à sa guise comme prioritaires pour la Dordogne.

Les personnes ayant une moindre familiarité avec la rivière Dordogne témoignent davantage d'un *attachement relatif à une rivière entretenue*, propre, sans algues ou herbiers et pour laquelle le libre écoulement est assuré. On retrouve ici l'idée de la rivière canalisée ou "tuyau". En effet pour ces personnes les facteurs de mauvais fonctionnement de la rivière se matérialisent par un manque d'entretien, la présence d'atterrissements, d'embâcles, d'herbiers ou encore par le phénomène d'érosion. A contrario des personnes ayant une familiarité plus forte, ils considèrent que la régulation des niveaux d'eau et la maîtrise des crues est positive. Ainsi, pour ces personnes les priorités d'action concernant la gestion de la Dordogne consistent en un nettoyage de la rivière (curage, enlèvement des herbiers...) et la régulation des niveaux d'eau contre les crues. On retrouve également, comme facteur explicatif d'un mauvais fonctionnement de la rivière, la disparition des dragues qui est bien souvent associée à l'érosion des berges ou à la formation d'atterrissements. Ces personnes ayant une familiarité moindre avec la Dordogne n'ont, de fait, peu ou pas connu la période d'extraction de granulats (arrêt en 1981) et encore moins ce à quoi ressemblait la rivière Dordogne avant cette exploitation massive. Ainsi, il leur est plus difficilement concevable de considérer ces phénomènes comme une réponse de la rivière afin de retrouver son équilibre sédimentaire suite à d'importantes perturbations ; elles les envisagent donc comme stigmates d'un mauvais fonctionnement de la rivière. La reprise des extractions de granulats en lit mineur leur semble ainsi nécessaire pour atténuer les processus tels que l'érosion et la formation d'atterrissements selon eux dommageables pour ce qu'ils considèrent comme un bon fonctionnement de la rivière, à savoir une rivière "courante, fluide, propre, claire.

Un *attachement pour la rivière sauvage, riche en biodiversité* est également notable. Il concerne les personnes dont la familiarité avec la Dordogne peut être considérée comme intermédiaire. Les termes "naturelle, vivante, sauvage, indomptable, biodiversité, ..." sont alors employés. Il est ainsi davantage question des qualités intrinsèques de la rivière et moins des interventions humaines en termes d'aménagement ou bien d'entretien. En effet, les interventions, lorsqu'elles sont évoquées, doivent être limitées et les débits naturels. On remarque également que ces personnes évoquent l'impact des usages sur le milieu. Les interventions humaines et usages sont ainsi vus de manière plutôt négative, comme impactant le milieu et son fonctionnement naturel. Ces considérations se retrouvent lorsqu'est abordée la qualification de ce qui est à l'origine d'un bon ou d'un mauvais fonctionnement de la Dordogne. Ceux qui considèrent qu'elle fonctionne correctement, la qualifient de naturelle, sauvage, pas trop artificialisée ou considèrent qu'elle est riche en biodiversité. A l'inverse, ceux qui estiment qu'elle ne fonctionne pas comme elle le devrait évoquent les pollutions, les impacts des usages, la gestion des niveaux d'eau par éclusées, la perte de biodiversité. Il n'est alors pas étonnant que l'une des priorités d'action mentionnée par ces personnes soit la préservation de la qualité de l'eau, des milieux naturels et de la biodiversité ou encore la lutte contre les espèces invasives. On note toutefois, que sont également considérés comme prioritaires, l'aménagement touristique des berges et la sécurité des loisirs nautiques. Si les usages de la rivière sont considérés comme impactant, il est tout de même nécessaire de les

considérer et de les favoriser ce qui semble témoigner d'une volonté, de la part de ces répondants, de conciliation entre les usages et la qualité de la rivière.

La prise en compte des qualités intrinsèques de la rivière dans son appréhension dépend donc du rapport que la personne entretient avec la rivière. Logiquement, plus l'expérience de la rivière est importante, meilleure est la perception de son fonctionnement et moins les critères d'appréhension de la rivière relèvent uniquement de ses qualités esthétiques.

Ces différentes perceptions sont moins marquées lorsque les personnes interrogées abordent les raisons pour lesquelles la Dordogne peut être qualifiée, ou non, de rivière "naturelle". Toutefois, nous pouvons remarquer que le caractère entretenu de la rivière reste relativement notable pour les personnes ayant une familiarité moindre avec ce cours d'eau. On remarque également que les phénomènes hydromorphologiques néfastes au bon fonctionnement de la rivière tels que l'impact des extractions de granulats ou les conséquences de ces perturbations (incision du lit) sont davantage perçus par les personnes ayant une plus grande familiarité avec la Dordogne. En outre, les préoccupations relatives à la biodiversité, au caractère sauvage, naturel de la rivière, à l'artificialisation des débits, aux pollutions et impacts des usages (fréquentation) sont portées ici aussi par les personnes ayant une familiarité intermédiaire avec la Dordogne.

Nous pouvons également noter trois fortes oppositions entre un point de vue et son contraire :

- la qualité de l'eau selon la fréquence de contact avec la Dordogne : moins elle est en contact plus elle la considère comme propre, claire. A l'inverse, plus la personne interrogée est fréquemment en contact avec elle, plus elle la considère comme sale et constate un colmatage de l'eau.
- Il en est de même concernant l'artificialisation de son cours : indépendamment du temps de résidence à proximité de la Dordogne, plus la personne est en contact fréquemment avec cette dernière, plus elle considère son artificialisation et ses conséquences néfastes, à l'inverse moins elle est en contact plus elle considère que la Dordogne est peu artificialisée. Ce constat est à rapprocher des priorités de gestion exprimées pour la Dordogne. En effet, les personnes résidant depuis longtemps sur la Dordogne mais peu fréquemment en contact avec celle-ci considèrent qu'il est nécessaire de protéger les berges et de gérer les atterrissements (souvent préconisé pour diminuer les phénomènes d'érosion). A contrario, les personnes résidant depuis longtemps à proximité de la rivière mais la fréquentant davantage préconisent de la laisser davantage évoluer à sa guise, ce qui implique de la laisser éroder les berges. La fréquence de contacts avec la rivière semble donc avoir de l'importance quant aux perceptions des phénomènes d'érosion.
- Enfin, la présence ou la disparition des poissons s'oppose également mais selon l'axe temps de résidence à proximité de la Dordogne. Il est effectivement courant d'entendre le long de ce cours d'eau, et notamment de la bouche des plus anciens, que la quantité de poissons est en chute libre depuis cette dernière décennie. L'image de la "rivière espérance", encore prégnante aujourd'hui et pour cause, ressort ici. Toutefois, arguments scientifiques et vernaculaires sont pour le moins contradictoires. Selon les uns il y a de moins en moins de poissons, pour les autres compte tenu de l'exploitation des barrages par éclusées depuis leur construction jusqu'aux récents efforts pour une meilleure gestion des débits, la situation hydrologique de la Dordogne ne peut offrir les conditions nécessaires pour pouvoir faire un tel constat.

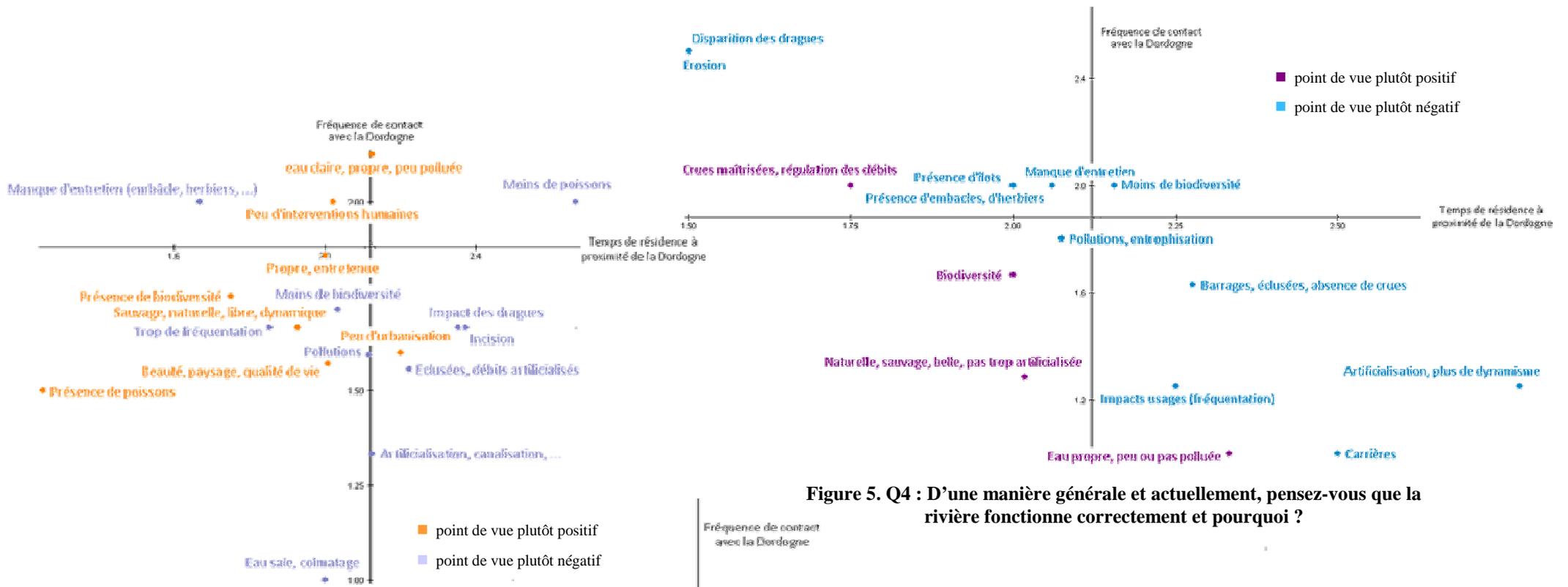


Figure 4. Q10 : Selon vous la Dordogne est-elle une rivière que l'on peut qualifier de naturelle, Pourquoi ?

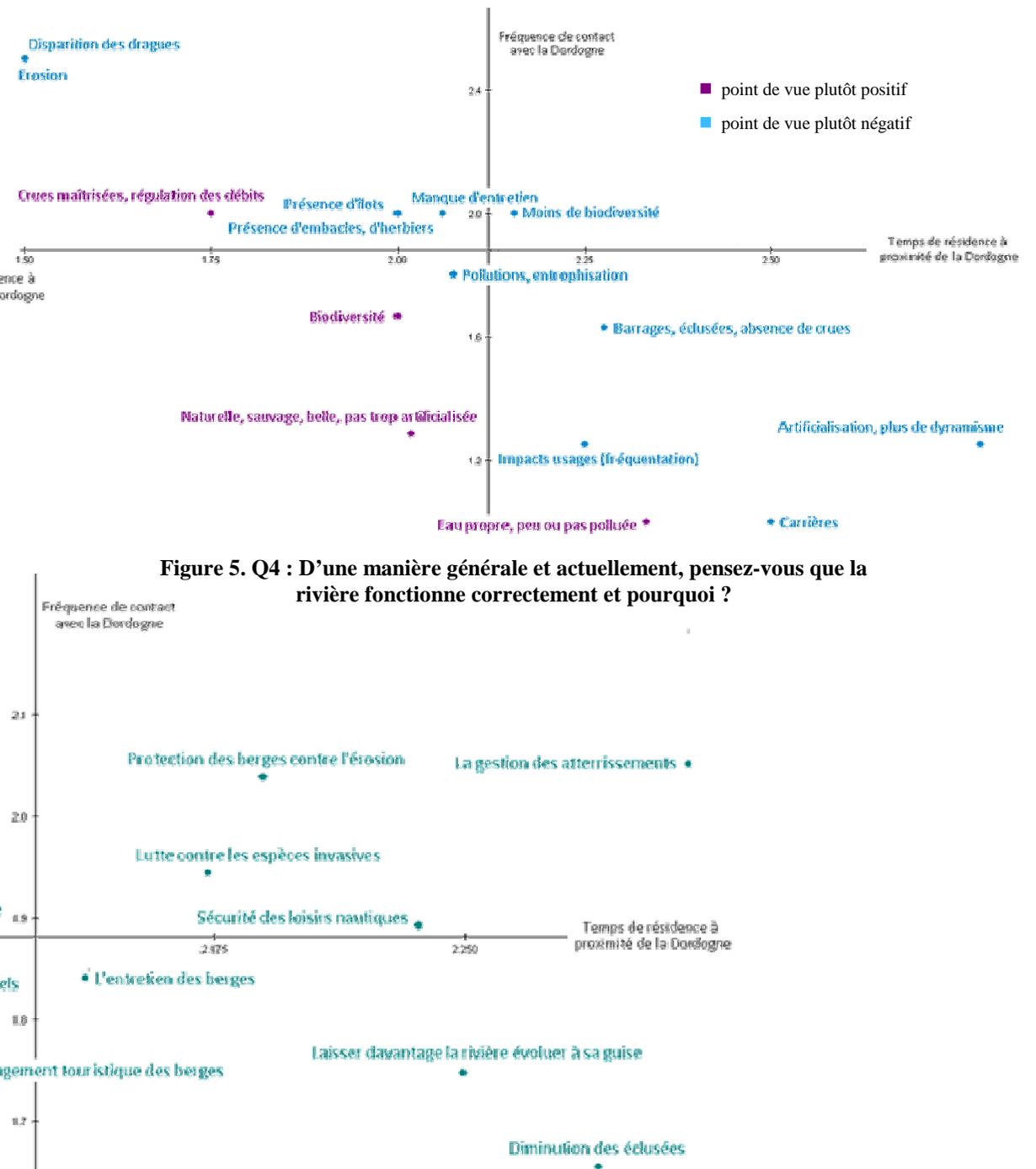


Figure 5. Q4 : D'une manière générale et actuellement, pensez-vous que la rivière fonctionne correctement et pourquoi ?

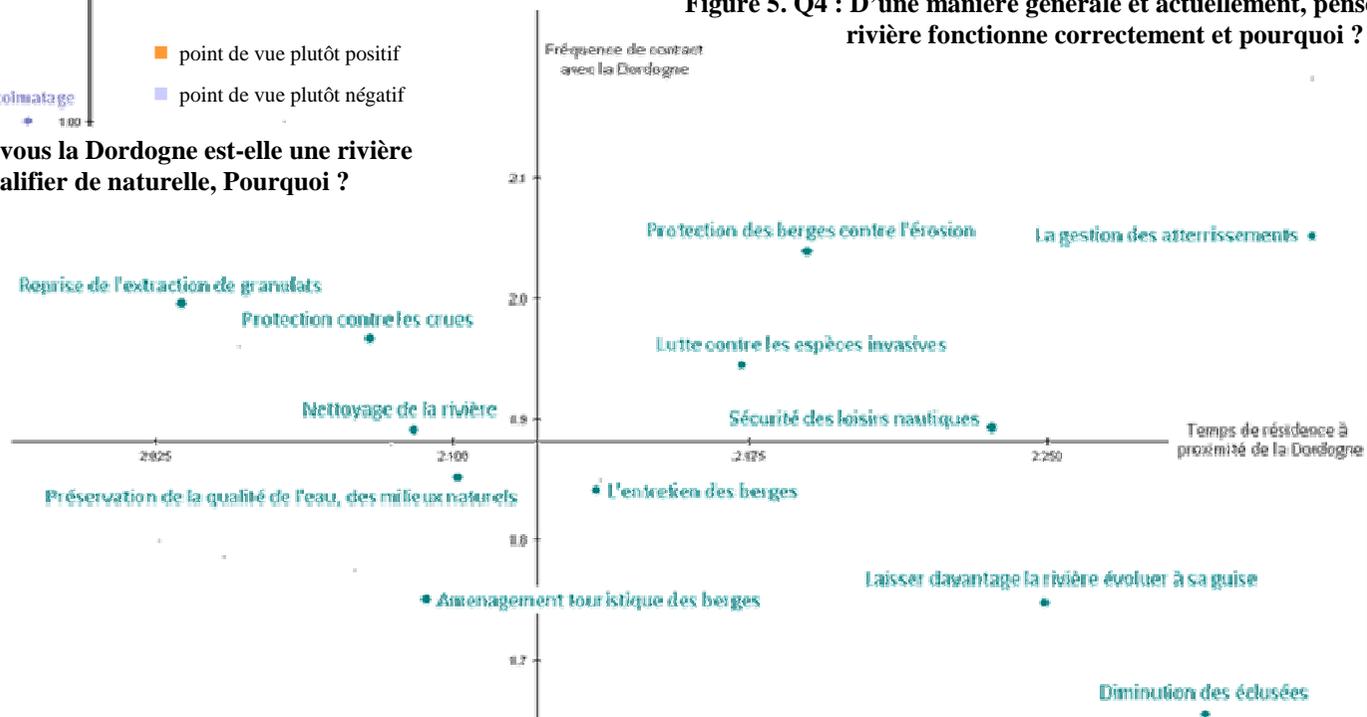


Figure 6. Q6 : Dans l'intérêt général, qu'est ce qui, pour vous, est prioritaire pour la gestion de la Dordogne ?

c) Une rivière qualifiée majoritairement de "naturelle" mais dont le fonctionnement laisse perplexe

Il est à noter qu'une majorité des personnes interrogées (66%) considèrent la rivière Dordogne comme une rivière "naturelle" (Q10). Néanmoins davantage de facteurs explicatifs relatifs à un mauvais fonctionnement ont été cités et 45% des répondants considèrent qu'elle ne fonctionne pas correctement (contre 40% qui considèrent qu'elle fonctionne correctement). Les 4 principaux facteurs explicatifs de ce mauvais fonctionnement par ordre d'importance sont :

- L'artificialisation des débits par *éclusées* du fait de la production hydroélectrique des barrages en amont du bassin (43% des répondants à la question Q10 et 44% à la question Q4).
- La *pollution* de l'eau, la présence d'algues, le colmatage de la rivière (15% à la Q10 et 25% à la Q4)
- L'*impact des différents usages* de l'eau et notamment l'importante fréquentation touristique (25% pour la Q10 et 7% pour la Q4)
- L'*artificialisation du cours* de la Dordogne (protection de berges, ...) entraînant une perte du dynamisme de la rivière (12% à la Q10 et 7% à la Q4)

Ce sont les personnes ayant une implication qu'elle soit associative ou plus institutionnelle qui ont davantage une vision négative du fonctionnement et de l'évolution de la Dordogne d'autant plus lorsqu'elles ont un intérêt particulier pour la rivière : elle ne fonctionne pas correctement (Q4), ne peut pas être qualifiée de rivière "naturelle" (Q10) et son évolution est plutôt négative (Q5). On note toutefois que les élus ont plutôt tendance à percevoir cette évolution de manière positive. Quand aux personnes ayant une implication limitée, voir inexistante, elles ne perçoivent pas d'évolution générale de la rivière et ne se positionnent pas lorsqu'il est question de la qualifier de rivière "naturelle" ou de considérer si son fonctionnement est bon ou non.

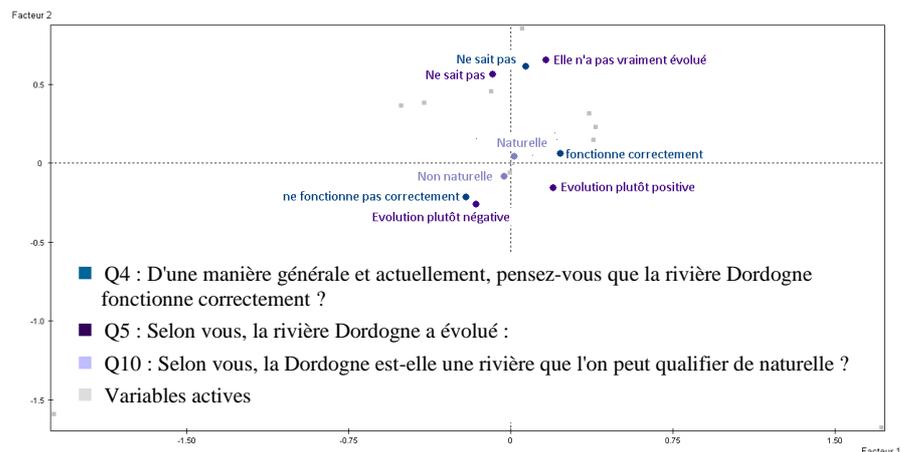


Figure 7. ACM - Intérêt, curiosité pour la rivière et implication

Lorsque sont abordés plus précisément différentes problématiques concernant la rivière et qu'il est demandé de caractériser la nature de l'évolution et si celle-ci est plutôt positive ou négative (Q5), le même constat peut être fait (Figure 8) :

- Les personnes ayant un intérêt particulier pour la rivière relèvent un constat plutôt négatif quant à l'évolution de la qualité et de la quantité d'eau, de la qualité des milieux, de la beauté des paysages et des problématiques liées à l'hydromorphologie (incision, divagation et crues). Nous pouvons également remarquer que ces problématiques liées à l'hydromorphologie de la rivière (incision, divagation et crues) sont principalement citées par cette catégorie de répondants.

- Pour les personnes élues ou/et ayant participé à des réunions de concertation, la perception de ces évolutions est davantage positive. Seule l'augmentation de la divagation de la Dordogne leur paraît négative. En effet, nous le verrons ultérieurement, ces personnes sont relativement sensibles aux problématiques liées à l'érosion.
- Pour ce qui est des personnes non impliquées, elles ne perçoivent pas l'évolution de ces différentes problématiques.

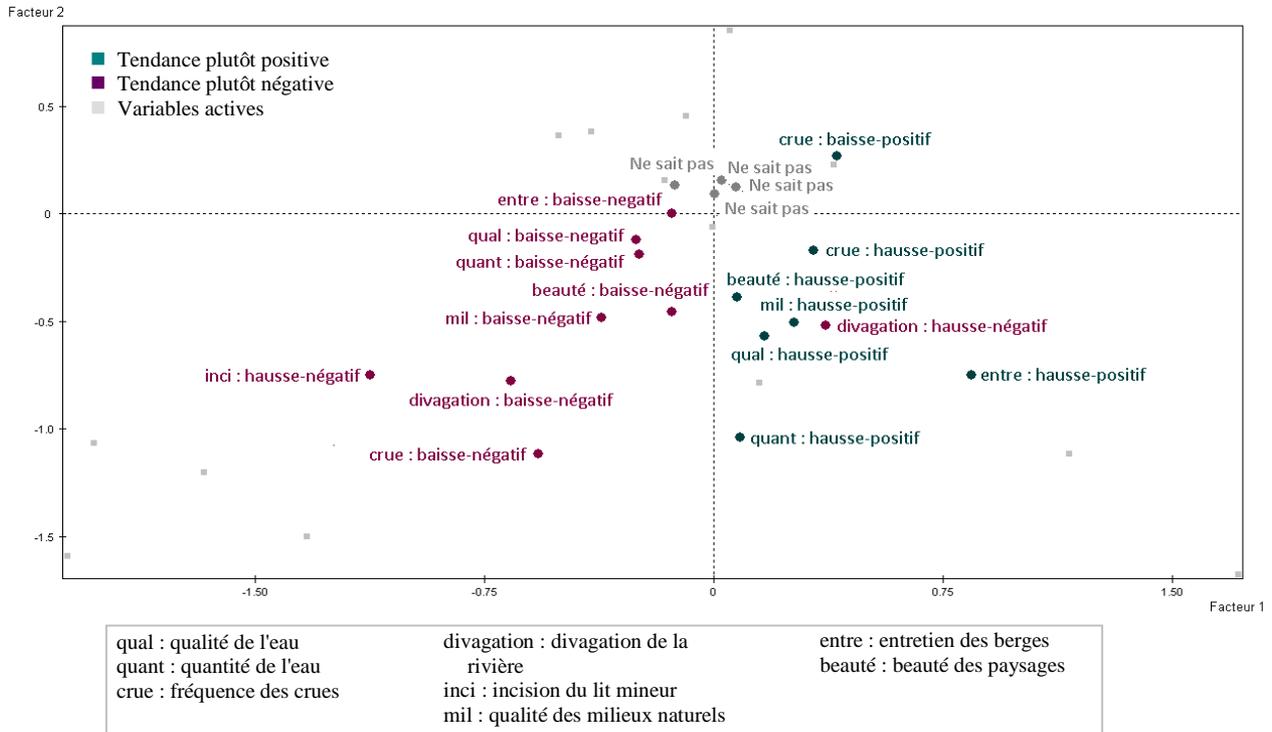


Figure 8. ACM - Intérêt, curiosité pour la rivière et implication

Seule la baisse de la fréquence et de l'intensité des crues est évoquée, elles considèrent cela plutôt de manière positive ainsi que l'entretien des berges pour lequel elles regrettent l'amenuisement. Ce constat sera étayé par la suite mais nous pouvons dès lors avancer que les préoccupations exprimées par ces riverains concernant la Dordogne sont principalement liées aux différents usages et beaucoup moins à l'écologie de cette rivière.

Ainsi, les riverains de la Dordogne lui portent généralement un attachement tangible. Le taux de réponses à cette enquête ainsi que les résultats peuvent en témoigner. La Dordogne est particulièrement appréciée pour son aspect naturel. Or, nous avons pu constater des divergences d'appréciation, de points de vue liés au rapport qu'entretient la personne interrogée avec ce cours d'eau. La familiarité et donc son expérience de certains phénomènes plus ou moins marquants (inondations, pratiques d'extraction de granulats, ...), influe sur les perceptions de ses riverains à l'égard de ses qualités et de son fonctionnement. Il en est de même concernant l'intérêt qu'ils lui portent, leurs implications. L'appréhension des problématiques inhérentes au fonctionnement hydromorphologique du cours d'eau semble nécessiter un degré relativement important de ces deux aspects du rapport (familiarité et implication) entre la Dordogne et ses riverains.

Suite à cette enquête, nous pouvons donc mettre en lumière diverses perceptions de la rivière Dordogne portées par ses riverains et l'influence de certains éléments quant à ces

représentations. *L'appréhension du fonctionnement hydrobiologique ou hydromorphologique de la rivière apparaît ainsi largement conditionnée par l'expérience de la rivière ainsi que par l'intérêt qui lui est porté.* En effet, généralement plus la familiarité avec la Dordogne est importante, moins la valeur esthétique du cours d'eau a d'importance dans son appréciation, moins ce sont des critères liés aux problématiques environnementales en général (biodiversité, pollutions, espèces invasives, ...) qui sont mentionnés et meilleure en est la compréhension des phénomènes qui sous-tendent son bon fonctionnement ainsi que la connaissance et la reconnaissance de l'intérêt des milieux peu familiers. Si la prégnance de l'intérêt, de la curiosité portée à la rivière est associée à un certain "fatalisme" quant à l'état de la rivière et ses possibles améliorations que l'on retrouve, par ailleurs, chez les personnes les plus âgées, cet intérêt conforte également une meilleure connaissance du fonctionnement de la Dordogne. En outre, les personnes interrogées n'ayant pas d'intérêt particulier pour la rivière ou bien une faible expérience de celle-ci raisonnent majoritairement selon ce qui leur est manifeste, à savoir les usages directs de la rivière et l'évitement de désagréments tels que l'érosion, les crues...

Les riverains de la Dordogne portent généralement à la rivière un attachement tangible. Or, nous avons pu constater des divergences d'appréciation, de points de vue liés au rapport qu'entretient la personne interrogée avec ce cours d'eau. Indépendamment de l'accès à l'information, l'appréhension des problématiques inhérentes au fonctionnement hydromorphologique du cours d'eau repose bien souvent sur l'observation, la pratique ou l'expérience de la rivière témoignant de la place du sensible à l'égard de l'acquisition de connaissances vis-à-vis de ces problématiques.

3. Du sensible au cognitif : l'hydromorphologie en questions

Les premiers aménagements de cours d'eau vont naître de l'indigence des communautés installées en bordure de cours d'eau afin de répondre à leurs besoins les plus élémentaires. Vulnérables face à la force de la nature, ils en subissent également les désagréments qu'ils considèrent comme fatalité divine ou interprètent au moyen de fabulations terrorisantes des générations de riverains. Le lien entre le cours d'eau et ses communautés riveraines est à la fois substantiel et pernicieux, direct et univoque.

Le XIX^e siècle est une époque charnière à bien des égards. L'ingénierie, héritée du siècle des Lumières, est suffisamment développée pour faire émerger l'idée que ce n'est plus à l'homme de s'adapter aux conditions imposées par la rivière, mais que la technique le met désormais en capacité de l'asservir.

Au XX^e siècle, la pression anthropique sur les cours d'eau s'accroît, l'exploitation de la force motrice du courant, des ressources et des composantes des fleuves et rivières est plus agressive (Ghiotti, 2007). Le paradigme techniciste, initié par les ingénieurs des Ponts et Chaussées au XIX^e, prend alors toute son ampleur.

Mais le paradigme techniciste ayant engendré la pensée aménagiste va peu à peu laisser place à de nouveaux principes de gestion écologique des rivières. Dès les années 1970 avec la crise environnementale, l'accroissement de préoccupations sociales, la mise en avant des importantes dégradations engendrées par l'anthropisation des rivières vont conduire à une logique de restauration des milieux, de rétablissement des processus à l'œuvre dans la

dynamique fluviale. Au cours des années 1980, le paradigme techniciste, jusqu'alors hégémonique, décline progressivement pour laisser place à un nouveau paradigme imprégné de valeurs environnementalistes. Parallèlement à l'émergence d'une forme de critique des sciences et d'une exigence de responsabilités quant aux effets néfastes du progrès, émerge un discours gestionnaire de contrôle de la technologie (Quet, 2009). La logique du « tout intervention » induite par la pensée aménagiste sera alors remise en cause et les inconvénients de l'anthropisation des rivières apparaissent de plus en plus prépondérants par rapport à leurs avantages (Cacas et al., 1986). Au moment d'un retour de l'eau-milieu dans une dimension environnementale et patrimoniale (Ghiotti, 2007), appauvrissement écologique notamment piscicole, diminution de certaines fonctions des cours d'eau comme l'autoépuration, altération de l'attrait paysager, ... sont autant de constats, justifiés au fil de l'acquisition de connaissances scientifiques et confortés par les mobilisations sociales, qui mèneront à la remise en cause de la pensée aménagiste.

Le postulat de revenir à un état naturel ou partiellement naturel pose la question de l'état de référence qu'il faut définir pour aller dans son sens. Or toute la difficulté réside dans la définition d'un tel état. Quelles étaient les conditions et la structure de l'écosystème avant la perturbation ? Sur quelles échelles de temps et d'espaces se place-t-on ? Quel est le poids des perturbations naturelles et des perturbations anthropiques, sommes-nous capables de les distinguer ? Quel qu'il soit, définir un état de référence revient à donner une orientation aux processus écologiques en jeu. Cette orientation peut, et a été bien souvent, en faveur des intérêts humains (ex : restauration de la fonction d'autoépuration d'un cours d'eau). Or s'il est question de rétablir les processus en jeu pour le rétablissement du fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau, l'homme est-il prêt à la survenue de crues morphogènes, de phénomènes d'érosion de berges, ... sans quoi cet objectif ne peut être atteint ? La référence majeure à l'hydromorphologie pose en cela de nouvelles questions, dans le champ scientifique certes, mais surtout dans sa capacité à constituer un référentiel de l'action.

Car l'explication du fonctionnement hydromorphologique d'un cours d'eau nécessite de prendre en considération une suite de processus ayant pour finalité les faits observables et donc expérimentés par les riverains ayant une forte familiarité avec la rivière. Un processus hydromorphologique en entraînant un autre par des jeux de boucles de rétroactions complexes, il est bien souvent difficile de considérer l'ensemble des tenants et aboutissants expliquant le phénomène en question. De plus, compte tenu de ces cascades d'effets induits par des processus, eux-mêmes engendrés par des conditions non uniformes dans le temps et l'espace, la part d'incertitude quant aux éléments explicatifs d'une situation donnée ou quant à leur évolution future, est importante. De ce fait, si, intuitivement, l'expérience de faits tangibles donne des éléments d'explication sur ce qui en est à l'origine, bien souvent, l'ensemble de cet imbroglio de liens de causes à effets leur reste abscons.

Cette complexité laisse alors une large part à l'interprétation des faits observables, une interprétation qui, inéluctablement, invoque un système de valeurs, de représentations et d'intérêts propre à chacun. La contradiction entre arguments scientifiques et vernaculaires concernant l'évolution des populations piscicoles relative à la gestion des niveaux d'eau par éclusées, en atteste. L'expérimentation de faits observables laisse ainsi parfois place à l'émergence de convictions quant au fonctionnement hydromorphologique de la rivière fortement empruntes d'une certaine idylle passéiste, à un désir de constance de l'environnement, de stabilité à laquelle il est confortable de croire (Blandin, 2009). Il y a là un mode d'acquisition de connaissances concernant l'hydromorphologie de la rivière qui diffère

de celui des experts et des gestionnaires des cours d'eau. Ces divergences peuvent engendrer des incompréhensions et même des conflits.

Pour illustrer ces divergences, nous pouvons citer l'exemple de l'élaboration du plan de gestion de la « couasne » (nom local pour citer les bras morts de la Dordogne) de Floirac. En effet, dans le cadre de sa politique ENS, le Conseil Général du Lot eut la volonté de mettre en place un plan de gestion sur cette annexe hydraulique. L'élaboration de celui-ci a fait l'objet d'une importante contestation locale s'opposant aux propositions de gestion émises. Pour les uns le comblement de cette couasne est un processus « normal » résultant de la dynamique des écosystèmes fluviaux, pour les autres cette évolution n'a rien de « normal » puisque liée à la conjugaison d'un accident climatique (une tempête de 1989) et de l'(in)action des hommes : absence de crues liées au barrage qui empêche une réouverture naturelle de la couasne ; disparition des pratiques ancestrales de nettoyage et de curage. Revendiquant leurs connaissances du fonctionnement de cette couasne, de son évolution, les riverains, regroupés en association, ont rédigé un mémorandum dans lequel figurent les propos suivants : « *Les usagers, -habitants, riverains, pêcheurs, chasseurs, promeneurs- en proie à un douloureux sentiment de dépossession, souhaitent faire valoir leurs analyses et leurs vues auprès des pouvoirs publics et autres décideurs en charge du plan de gestion concernant cette couasne. [...] Le conseil de site ignore les authentiques usagers locaux de la couasne au profit de représentants institutionnels ou d'«experts» qui n'ont aucune pratique de ce milieu et manquent d'une vision dynamique, dans le temps, de son évolution.* » Pour les uns, l'objet en question est un élément de l'hydrosystème fluvial qu'il faut considérer comme tel dans sa dimension spatiale et temporelle, pour les autres, il s'agit d'un lieu de vie qu'ils ont largement expérimenté. Malgré les dissonances, les connaissances qu'ils en ont, donnent tout à chacun légitimité pour convenir des interventions à mettre en œuvre. Si dans ce cas, un compromis a finalement été trouvé, ces divergences peuvent aboutir à des situations de blocage.

Dans le même temps et d'un point de vue scientifique, cette complexité postule l'empirisme. En effet, la grande hétérogénéité des situations rencontrées aussi bien à l'échelle globale qu'à un niveau plus fin nécessite un ajustement au cas par cas de l'analyse et de l'application des lois fondamentales. En outre, la notion de réponse complexe et la grande variabilité des processus en jeu dont l'évolution n'est pas toujours prédictible engendrent de nombreux particularismes. Cette importante variabilité nécessite à la fois de maîtriser les processus généraux mais également d'avoir un œil averti pour prendre en considération ces spécificités et interactions entre phénomènes. La collecte de nombreuses données d'observation est alors requise avant de prétendre comprendre les variables qui régissent un phénomène. De plus, prendre en considération par une modélisation quantitative l'ensemble des phénomènes en jeu et les boucles de rétroaction est, encore aujourd'hui, illusoire compte tenu de l'importante part d'incertitude, de l'intrication de ces différents processus et leur versatilité. En outre, la démarche en hydromorphologie postule l'instabilité comme étant constitutive des formes fluviales (Bravard, 1998). En ce sens, une situation donnée à un moment donné est susceptible d'évoluer dans un pas de temps et d'échelle spatiale eux aussi variables.

Ainsi, la démarche hydromorphologique entre clairement en antagonisme avec la « réduction des possibles » de la mise en modèle de la nature. Pourtant, cette dernière est au fondement de la pensée qui a animé de manière hégémonique la gestion des cours d'eau depuis le XIX^{ème} et est aujourd'hui au centre des systèmes d'évaluation de la qualité des cours d'eau. Cette exigence pour appréhender l'hydromorphologie des cours d'eau pose ainsi la question des systèmes d'évaluation et de la formalisation des connaissances (indicateurs normalisés, extrapolation par modélisation, ...) actuellement en vigueur notamment dans le cadre de

l'application de la DCE. C'est l'une des raisons pour lesquelles cette dernière a du mal à s'en saisir. Une autre de ces raisons réside dans le fait que le « bon état » au sens de la DCE induit la notion d'« état de référence ». Or, considérer l'ensemble des dynamiques en jeu dans le fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau, interdit tout état de référence statique (Boon et al., 1992 cité par Dufour, Piegay, 2009). En effet, S. Dufour et H. Piegay expliquent que la trajectoire des systèmes fluviaux n'étant pas linéaire et soumise à des fluctuations superposées de cycles à plus ou moins long terme, il est illusoire d'envisager de revenir à n'importe quel stade antérieur puisque les conditions d'aujourd'hui peuvent différer de celles qui ont conduit à ce stade antérieur. Ils ajoutent qu'aucun ancien état historique ne peut être considéré comme « naturel » préférentiellement par rapport à un autre, puisque la plupart ont déjà été influencés par l'homme. De ce fait, les conditions passées ne peuvent pas être utilisées comme référence. Si la DCE met largement en avant les problématiques hydromorphologiques comme facteur de dégradation des cours d'eau, les logiques qu'elle sous-tend et la collecte des connaissances que son application requiert, sont en contradiction avec les préceptes de la démarche hydromorphologique.

III. « C'est pas vraiment la connaissance qui fait changer les choses » Le cas du Marais Poitevin

Le Marais Poitevin est une zone humide de 112.000 hectares alimentée par 3 bassins versants hydrographiques de 635.000 hectares. Distribué en 4 types de marais (desséché, mouillé, intermédiaire, maritime), il est l'archétype d'une régulation organisée à partir de syndicats de propriétaires qui, sur la base de compartiments hydrauliques, gèrent les niveaux d'eaux de façon autonome. Les problèmes auxquels cette gestion est confrontée (sécheresse et inondations accrues, salinisation ou rabattement estival de la nappe, dégradation de la qualité de l'eau, envasement des exutoires, etc.) entraînent une crise des modes de gestion, dans un contexte de contradictions croissantes entre une intensification de l'agriculture céréalière et de la production conchylicole, une pression sur les prairies naturelles humides (une diminution de près de 60% entre 1979 et 1994) se heurtant aux intérêts de la chasse, de la pêche, du tourisme et des exigences de protection du milieu. L'intégration des différents usages à partir du droit de propriété entrant en crise, se manifeste la quête de plus en plus explicite de nouvelles formes de coopération qui, elles-mêmes, coïncident avec l'émergence de problèmes énoncés en termes d'environnement. Instituer un nouveau système d'obligations entre les acteurs sociaux de la gestion hydraulique nécessite une réelle invention de règles et de procédures. De la même façon que les cahiers des charges agri-environnementaux et les contrats Natura 2000 ont été autant de moments d'apprentissage pour une telle invention, les scènes de négociation (dont les Commissions Locales de l'Eau) qui jalonnent la mise en place des 3 SAGE sur le Marais Poitevin sont des lieux où une redéfinition des systèmes d'obligation pour assurer une gestion hydraulique à l'échelle du territoire est en cours.

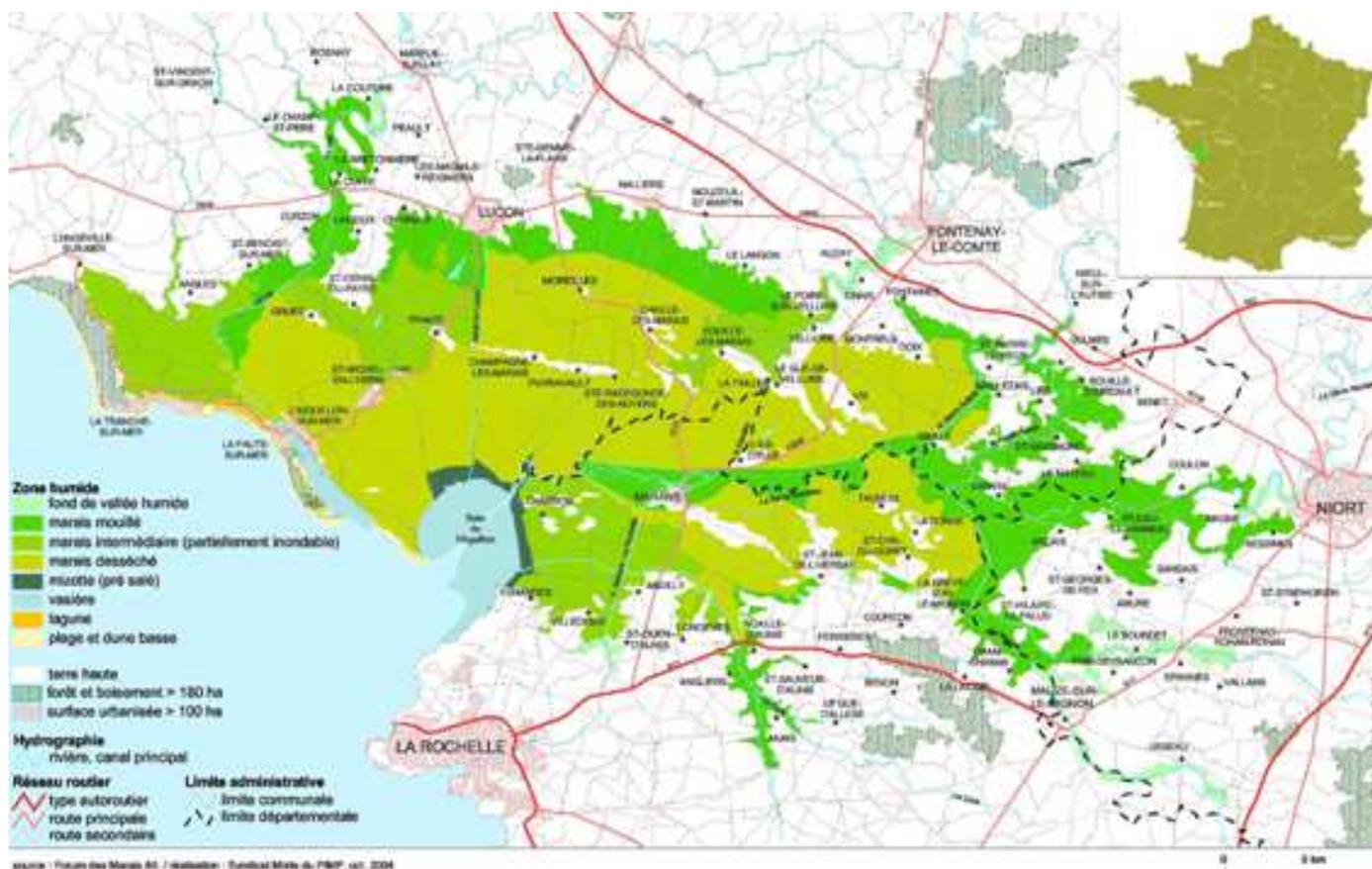


Figure 1 : Carte de représentation des différents types de marais (Source : PIMP)

Ce site nous intéresse donc :

- parce qu'il est un enjeu dans la construction de nouveaux référentiels pour la gestion, autour des SAGE certes, mais aussi au travers de l'activité d'organismes comme le Forum des Marais Atlantiques (la délimitation de la zone humide en 1999 par exemple) ou le Parc Interrégional (l'inventaire actuel des compartiments hydrauliques par exemple) ou l'Observatoire de l'eau (dispositif de veille).
- parce qu'il renvoie à une temporalité longue dans la fabrication de savoirs liés à l'hydraulique, depuis les projets des ingénieurs du 19^e jusqu'aux nombreux énoncés contemporains issus d'instances diverses - administratives, associatives, professionnelles...
- parce que la gestion hydraulique y est un passage obligé du développement territorial, au sein même du territoire de marais mais aussi avec les bassins versants, en particulier autour de la gestion de la nappe.

Conformément à l'angle retenu dans ce projet de recherche, nous avons centré nos travaux sur la production cognitive qui accompagne les options gestionnaires d'un écosystème particulièrement complexe. La question de la production de données est posée dès le début du 19^e siècle lorsque l'Etat dépêche ses ingénieurs des Ponts auprès des syndicats de propriétaires et des communes pour engager de grands travaux. Il est alors soucieux de réguler sur le plan institutionnel les rapports entre les différents types de marais, en particulier les marais mouillés de l'est et de bordure qui servent de zone-tampon au profit des marais desséchés en prise avec l'exutoire marin à l'ouest, dont la coexistence devient de plus en plus conflictuelle. Il apparaît alors que dans le contexte postrévolutionnaire d'instauration d'un Etat "moderne" (conjuguant processus politique de la démocratie et mise en place d'un appareil technico-administratif), l'ingénieur d'Etat a une fonction déterminante dans le processus d'intégration sociale dont l'Etat se veut le garant légitime et qu'exprime peu ou prou la notion "d'intérêt général". Autrement dit, le projet hydraulique a, à partir du 19^e siècle, une fonction particulière d'énoncé de la règle générale, dans un contexte où ville et campagne entrent déjà en forte concurrence (en particulier autour de la notion d'assainissement), c'est-à-dire qu'il tente d'instituer un référentiel technique spécifique, par les outils cognitifs mobilisés et les échelles spatiales retenues, comme base du système d'obligations entre les acteurs.

En faisant par exemple du département un niveau stratégique pour contenir l'imprévisible inhérent à la gestion de l'eau, en optant peu à peu pour une solidarité entre les élites impliquées dans la gestion du territoire (d'où l'heureuse désignation de "préfet technique" proposée par Crozier-Thoenig, 1976), l'ingénieur sacrifie alors une partie de son approche d'ingénierie qui le pousse à prendre en compte l'ensemble de l'écosystème, au profit d'approches sectorielles. Cette tension entre l'approche sectorielle, calée sur le maillage des syndicats de marais jusqu'aux découpages administratifs des collectivités territoriales (le Marais Poitevin est sur 2 Régions et 3 départements par exemple), et l'approche à l'échelle de l'ensemble du dispositif hydraulique est au cœur de la problématique de la gestion de ce territoire depuis longtemps. En d'autres termes, une telle tension est au cœur du processus de territorialisation de la gestion de l'eau.

Le grand changement qui affecte la production cognitive est que le projet hydraulique initié au 19^e siècle et que le Schéma d'Aménagement des Marais de l'Ouest prolonge encore en 1988, a fait place désormais à de nombreux centres de production qui vont des cellules propres à l'administration (ou plutôt aux administrations) aux groupes professionnels ou aux associations jusqu'aux bureaux d'études : comme pour l'ingénieur des Ponts du siècle dernier,

il s'agit, par la production de connaissances, de contenir l'incertitude technique et sociale inhérente à la gestion de l'eau.

Un tel déplacement (du projet de l'ingénieur à une pluralité de centres de production) n'est pas anodin quant au statut de la connaissance comme médiation au sein d'un système d'obligations entre acteurs :

- sur le plan strict des *modalités de gestion*, il entraîne une crise notable du “ corporatisme gestionnaire ” dont rendent compte les relations, fondées sur le droit de propriété, entre l'Etat et les sociétés locales et que le projet hydraulique de l'ingénieur cadrerait sur le plan technique,
- sur le plan des *modalités de l'action collective*, il tend à reléguer le conflit au second plan au profit de formes de coordination dont l'enjeu est une quête de compromis basé sur une norme sociotechnique,
- sur le plan du *statut de la connaissance en tant qu'instrument d'alignement des conduites*, il brouille le mode de construction de règles et traduit une mise à distance critique avec un système d'obligations se référant à des “ scripts techniques ” (comme peut l'être un projet d'ingénieur) stabilisés.

La question est vaste. Aussi avons-nous opté pour un examen centré sur la mise en place de 2 SAGE (et accessoirement d'un 3^e, mais de façon moins systématique) dans la mesure où, dans la période la plus récente, soit depuis 2003, ils catalysent la production de connaissances sur ce territoire. Il s'agit du SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin (SNMP) et du SAGE Vendée, le premier occupant la plus grande part du marais (environ 30.000 hectares), le second étant à cheval entre le marais et le bassin versant, de dimension plus modeste (un peu plus de 5000 hectares). Même si cette caractérisation n'est pas anodine – en soi et pour notre question -, nous n'entrerons pas dans la description de la configuration de chacun d'eux, ce qui exigerait un développement trop important. Ils sont concomitants dans leur mise en place, fruits de négociations complexes entre les diverses parties-prenantes qui ont imposé un découpage de la zone marais en 3 SAGE et concédé la mise en place d'une commission Inter-SAGE pour pallier l'absence d'un compromis initial. Le résultat est que le SAGE Vendée a une réputation de « SAGE politique », illustrant en cela la volonté du département de la Vendée, fort soutien de l'option « intensification/drainage/irrigation », d'être seul maître à bord et que le SAGE SNMP est dit « politisé » en raison de la personnalité de son président, élu vert de la région. Ce contexte n'est pas sans rapport avec la production de connaissances, mais il n'est pas déterminant pour la caractériser : tout au plus, et ce n'est pas rien, a-t-il un rôle dans la trajectoire de ces connaissances dans le jeu de négociation ou de débats qu'elles peuvent alimenter. Justement, nous verrons que la scène de la production de connaissances est assez étanche, peu mobilisée dans les arènes de concertation (comme les Commissions Locales de l'Eau – les CLE), et qu'elle s'aligne sur les mêmes questions, quel que soit le producteur de données. De ce point de vue, la contextualisation d'une telle production cognitive n'est pas fondamentale.

Nous en tiendrons compte cependant pour la première question, en nous demandant si la production de connaissances dans les SAGE a un profil particulier par rapport à des rapports d'expertise commandités par l'Etat une dizaine d'années avant leur mise en place. La méthode employée a été celle de l'analyse textuelle (cf. partie sur les méthodes) en comparant les 2 corpus issus soit de rapports d'expertise soit de documents officiels du SAGE. L'objectif est de situer, dans une temporalité certes limitée, l'éventuelle évolution des modalités de la production cognitive. La seconde question sera centrée sur les SAGE eux-mêmes afin de caractériser les modes d'élaboration des connaissances et les problèmes qu'elle pose, en particulier sous l'angle de leur « actionnabilité », autrement dit sous l'angle de leur capacité à

engager ou non un processus de territorialisation de la gestion. La méthodologie sera différente puisqu'elle consistera en une analyse des entretiens effectués auprès des producteurs de données, qu'ils soient directement impliqués dans la procédure du SAGE (les chargés de mission par exemple) ou qu'ils appartiennent à des instances-ressources pour une telle production comme le Parc Interrégional, le Forum des Marais Atlantiques, les syndicats mixtes etc.

1. Une évolution dans la production de connaissances ?

Pour évaluer la place des connaissances dans l'argumentaire proposé dans l'espace public, nous avons donc retenu 5 documents : 2 issus d'une commande auprès d'experts, 3 issus des SAGE.

Le premier rapport d'expert est celui de Gilbert SIMON, haut fonctionnaire du Ministère de l'Environnement, est chargé en 1998 de la rédaction d'un rapport sur le Marais Poitevin, commandé par le Ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement. Dans ce rapport, l'auteur dénonce le productivisme agricole au détriment des équilibres écologiques de la zone humide. Il propose la mise en place de zones de préservation en vue du maintien des fonctions écologiques et sociales du Marais, condamnant le modèle agricole en place. "Le marais est un tout, écrit-il, c'est une technique de gestion des eaux, ce sont des agricultures plus ou moins adaptées, c'est un mode de vie et une culture. Rompre les équilibres au profit d'un type dominant d'agriculture ou de sylviculture, c'est effacer de la mémoire des hommes les témoignages du passé" (SIMON, 1998).

Le second rapport est celui de Pierre ROUSSEL (Roussel, 2002) dans le cadre d'une mission interministérielle visant à établir un plan d'action pour le Marais Poitevin en 2001. Dans une démarche conciliatrice et de compromis, il défend la cause agricole en proposant un programme hydro-agricole de grande ampleur, privilégiant leur dimension économique et réduisant la question de la préservation à des compensations financières. Nullement remis en question, le modèle agricole est conforté dans sa situation à travers des propositions de renforcement de l'irrigation et les prélèvements par la construction d'une centaine de retenues hydrauliques. Plus concret que son prédécesseur dans ses propositions, il chiffre précisément son projet sur une période de 10 ans.

Ces deux documents ont une visée d'expertise de recommandation, voire de politique publique. Ils constituent des supports cognitifs en vue d'alimenter et d'orienter les discussions publiques.

Les 3 documents SAGE étudiés sont produits dans le cadre de concertations d'une Commission Locale de l'Eau (CLE), instance collective qui organise la démarche participative en matière de gestion de l'eau. Les orientations retenues se concentrent prioritairement sur la préservation de la ressource sous différents aspects.

Nous avons choisi de distinguer les rapports d'expertise des documents des SAGE pour deux raisons. Une raison empirique tout d'abord, puisqu'il s'est avéré que les corpus relevant soit de l'expertise soit de la politique publique ont des configurations proches, malgré des postures différentes dans les rapports d'experts (plus environnementaliste dans le premier, plus agricole dans le second). La seconde raison tient au contexte de fabrication de ces documents puisqu'une dizaine d'années séparent les rapports d'expertise et les documents des SAGE.

Afin d'avoir une vision plus globale des textes du corpus, la figure 2 ci-dessous présente les fréquences relatives des différentes catégories regroupant les unités sémantiques classées, selon cette distinction entre rapports d'experts et politique publique.

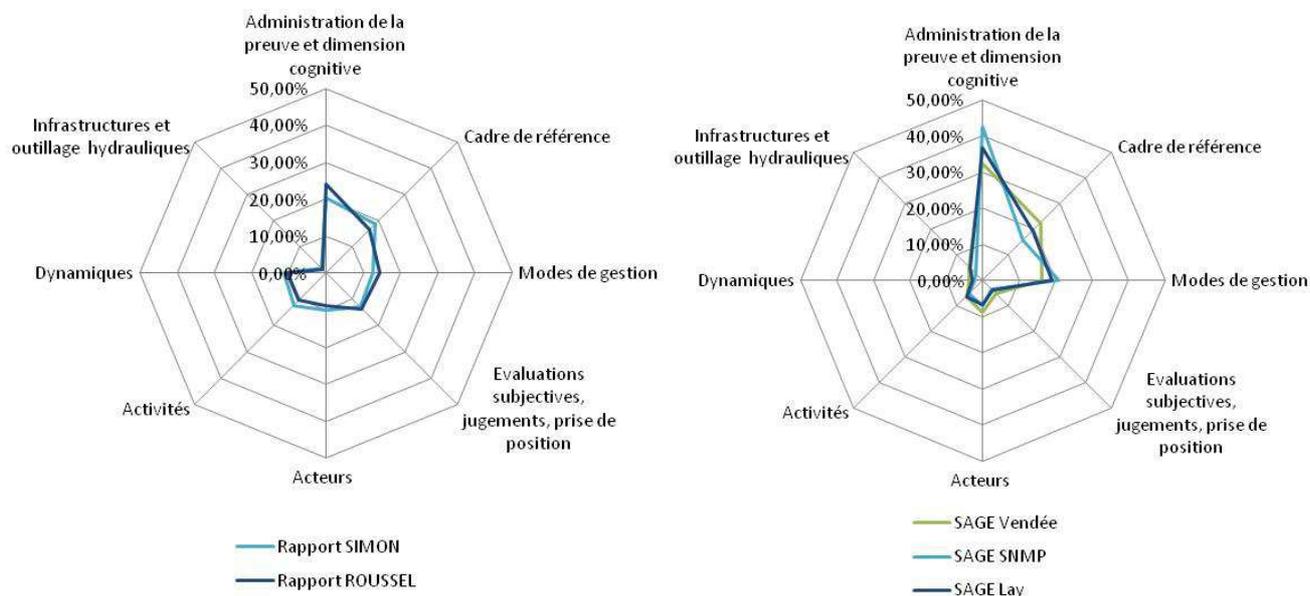


Figure 2 : Analyse comparative catégorielle globale du corpus (part en % des 8 catégories)

On note une structuration d'ensemble particulièrement spécifique à chacune des deux entités. Ceci est évident pour les 2 rapports d'experts, réservant chacun quasiment la même part aux différentes catégories analysées, alors que les SAGE proposent des nuances entre eux, mais selon une distribution qui les distingue bien des rapports d'experts sur deux points du noyau central pour nous essentiels : "l'administration de la preuve" et "les évaluations subjectives".

Nous nous proposons à présent de procéder à une étude comparative détaillée des catégories qui nous semblent probantes afin d'en comprendre l'organisation et les logiques internes sous-jacentes.

Nous nous centrerons sur les catégories "cognitives", à savoir l'administration de la preuve, les évaluations subjectives et le cadre de référence. Cette analyse nous permettra d'étudier les approches cognitives de chacun des textes du corpus.

IV. Administration de la preuve et dimension cognitive

Les auteurs ont systématiquement recours à la mobilisation de savoirs et connaissances spécifiques afin de légitimer leurs propos. Les structures sémantiques relevant du registre argumentaire et de l'administration objective de la preuve ont été délibérément séparées des appréciations personnelles subjectives puisqu'elles nous intéressent particulièrement dans notre projet de recherche en tant que constructions cognitives. Nous considérerons comme objective une appréciation "susceptible d'être partagée par un large consensus social" (CHARAUDEAU, 1992) notamment à travers l'usage d'instruments de mesure et d'indicateurs scientifiques produisant un certain nombre de données chiffrées, accompagnées d'unités de

mesure permettant l'évaluation de grandeurs économiques, physico-chimiques, spatiales (prix, superficies, volumes, rendements, etc.) ou faisant référence à des documents à visée scientifique (rapports, inventaires, etc.).

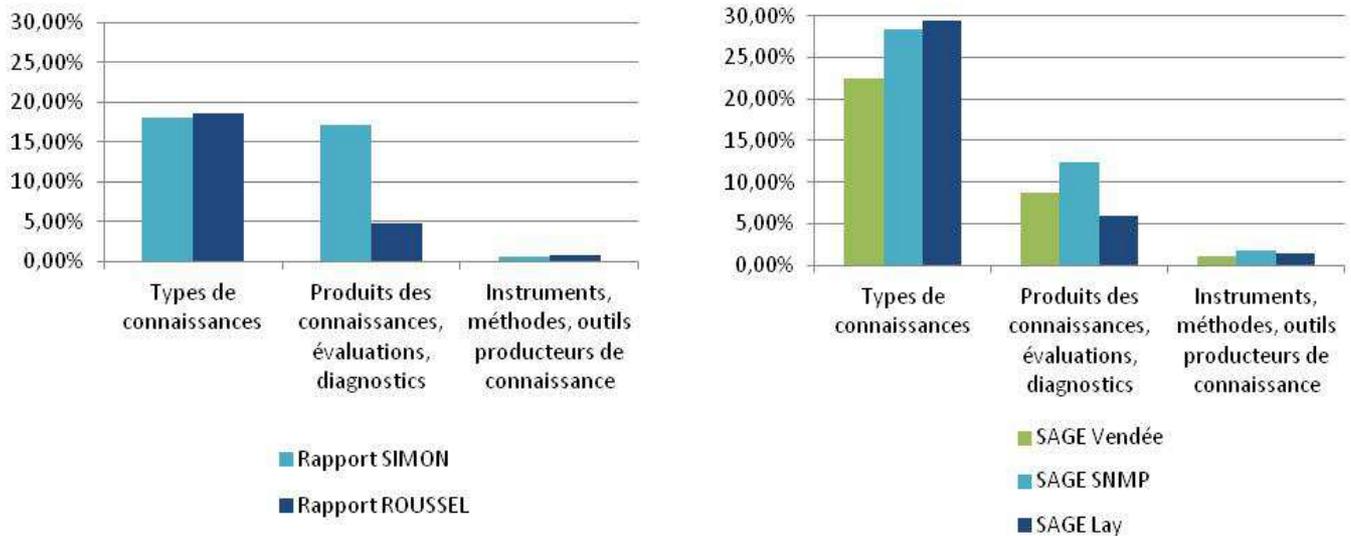


Figure 3 : Part en % des trois sous-catégories caractérisant la catégorie " Administration de la preuve "

Dans l'ensemble du corpus, les connaissances hydrauliques sont mentionnées en priorité et de façon similaire dans les 2 corpus – contexte de gestion d'une zone humide oblige -, mais il n'en est pas de même des autres types de connaissances (figure 4 ci-dessous). En effet, dans les rapports d'experts, ces derniers insistent plus sur les connaissances agricoles, tandis que les SAGE s'appuient plus largement sur les connaissances environnementales, à l'exception du SAGE Vendée qui se rapproche plus des experts dans le recours aux savoirs écosystémiques.

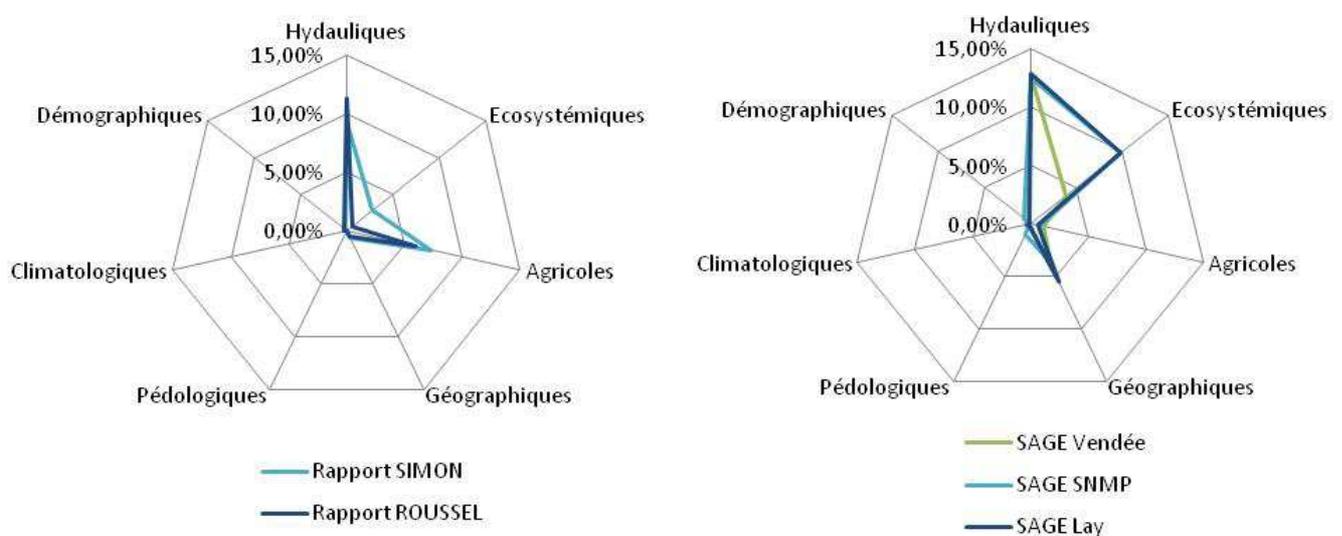


Figure 4 : Composition en % de la sous-catégorie des produits de connaissances

V. Évaluations subjectives, prises de position

En opposition avec la catégorie précédente, les substances sémantiques qualitatives relevant de l'appréciation (positive ou négative), du jugement, de l'expertise, de l'estimation, de la prise de position et de l'arbitrage subjectif d'ordre éthique ("bon", "mauvais", "juste", etc.), pragmatique ("utile", "pertinent", "efficace", etc.), intellectif ("sérieux", "concrète", "logique", etc.) (Charaudeau, 1992) que les auteurs portent sur les objets de leur propos sont regroupées dans la catégorie "évaluations subjectives, jugements, prise de position". Cette classe inclut également les propositions et recommandations des auteurs ("il faut", "il convient", etc.) et l'ordre de priorité et d'importance qu'ils accordent à certains dossiers ("prioritaire", "impératif", "secondaire", etc.). Ainsi, elle regroupe essentiellement des adjectifs et adverbes qualificatifs exprimant les propriétés des objets ou faits auxquels ils sont associés. Nous considérerons ici comme subjectives les appréciations relevant du seul point de vue de l'auteur et ne s'imposant pas comme une évidence générale (Charaudeau, 1992).

La figure 5 ci-dessous fait nettement apparaître que la subjectivité de l'argumentaire fait la force des discours des experts, les documents des SAGE se positionnant plus dans une relative neutralité dans l'argumentaire. De plus, une tendance se dessine dans les évaluations données. Tandis que les rapports d'experts s'appuient plus sur des propositions et des recommandations, les SAGE mettent plus en avant des ordres de priorité et d'importance.

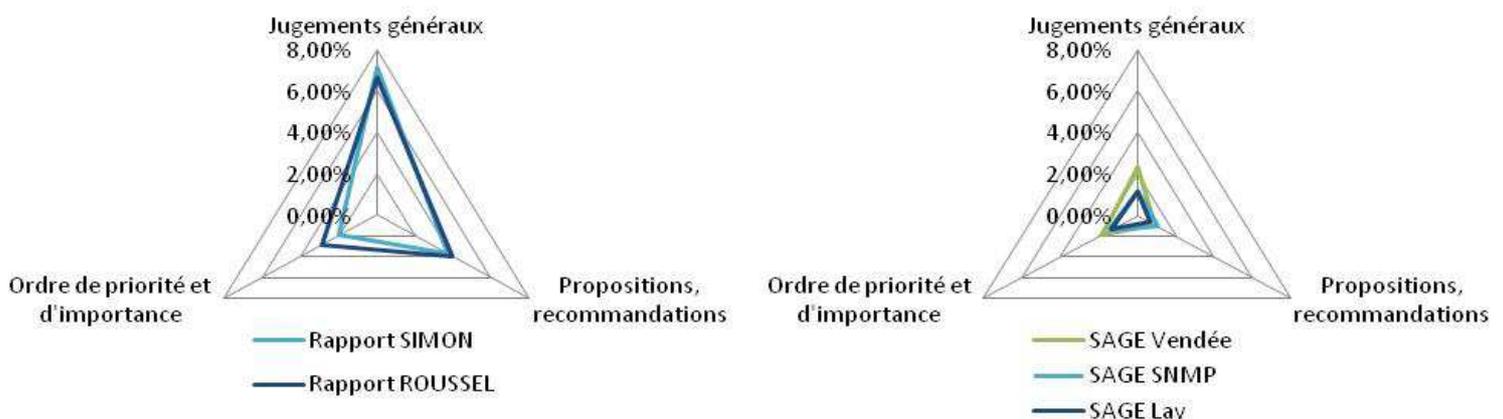


Figure 5 : Composition en % de la catégorie " évaluations subjectives "

Ainsi, les deux rapports d'expert ont une stratégie argumentative relativement similaire, s'appuyant sur un certain nombre de données chiffrées de quantification, notamment des données combinées de surface et de prix (sous-catégories des connaissances agricoles et hydrauliques), ce qui correspond tout à fait à leur logique d'expertise. Cependant, il est intéressant de constater qu'ils appuient également très fortement leur argumentation sur leur jugement personnel et le recours à l'impératif catégorique ("il faut", "devoir", etc.) au travers de leurs recommandations. En cela, les experts s'investissent très fortement et personnellement dans leurs propositions. Ainsi, on peut dire que les recommandations des deux experts s'appuient moins sur des connaissances scientifiques que sur leur autorité d'expert. Ils mobilisent une large panoplie de chiffres mais ne les instrumentalisent que pour appuyer leur propos, argumenter leur diagnostic, convaincre de sa pertinence et non dans un cadre normatif. Il s'agit pour eux de convaincre avant tout au nom d'un impératif moral.

Les SAGE sont dans une toute autre approche en proposant une argumentation dans laquelle les données chiffrées sont sans doute moins nombreuses mais où les références à des documents et des études scientifiques sont présentées comme autant d'appuis à leur argumentation. D'une certaine façon, moins dans l'approximation, moins dans la donnée chiffrée et davantage dans la recherche d'une validation scientifique. Leur démarche est plus mesurée (comme le montre le rapprochement entre les 2 graphes de la figure 5) dans le sens où les jugements généraux sont moins présents (environ quatre fois moins en moyenne).

VI. Cadre de référence

Le cadre de référence se compose à la fois de l'ensemble des dispositifs juridiques ("quotas", "schémas", etc.) et financiers ("aides", "primes", "taxes", etc.), du cadre normatif avec des références juridiques ("lois", "directives", etc.), des moyens mis en œuvre pour leur application ("fonds", "enveloppe", etc.) et des sanctions encourues ("pénalités", "amendes", etc.). Il renvoie également à la notion principielle des modèles de référence mobilisés pour la formulation aussi bien d'orientations ("modèle", "scénario", etc.), que d'objectifs et d'enjeux ("objectifs", "ambitions", etc.), d'indicateurs et de seuils de référence ("débit minimum biologique", "côte d'arrêt", "niveau de référence", etc.) et de protocoles de référence ("cahier des charges", etc.).

La figure 6 (ci-dessous) permet de mettre en évidence l'approche tout à fait différente des SAGE par rapport aux référentiels, cette dernière catégorie étant très importante dans les documents des SAGE.

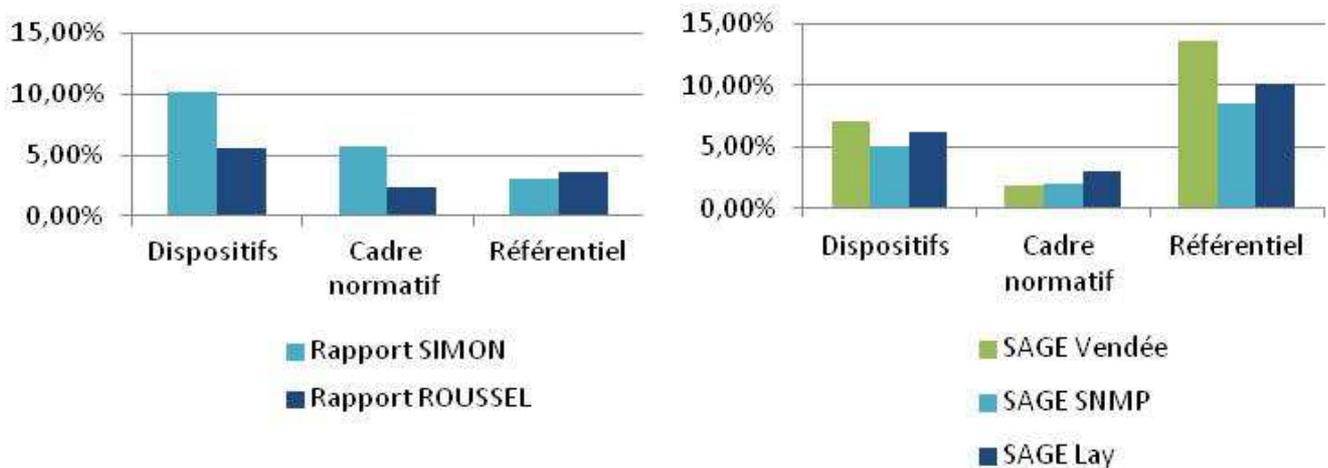


Figure 6 : Structuration de la catégorie " cadre de référence " en trois sous-catégories (part en %)

Ceci s'explique par la surreprésentation des objectifs et enjeux dans cette politique publique (près de huit fois plus que dans les rapports d'experts : cf. figure 7 ci-après) : le rapport d'expert est une commande conjoncturelle alors que le SAGE est le produit d'une politique publique qui doit s'inscrire dans un temps plus long que cadre un référentiel où l'objectif l'emporte sur la norme.

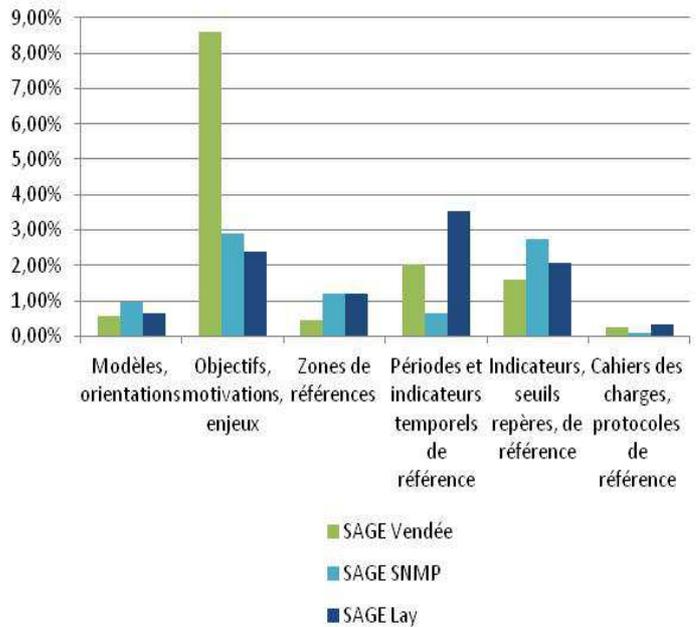
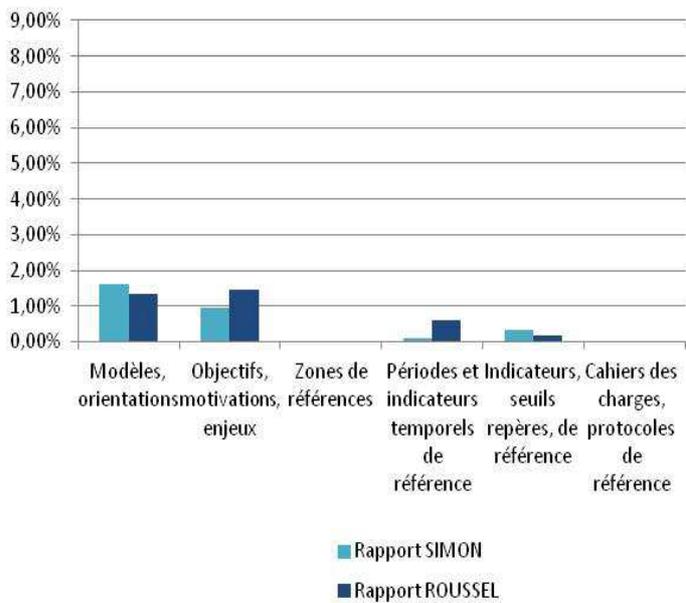


Figure 7 : composition de la sous-catégorie " référentiels " en %

La catégorie du référentiel étant peu représentée dans les rapports d'experts, nous nous intéresserons plus spécifiquement aux documents des SAGE. Ainsi, même si la structure globale des trois SAGE paraît similaire (figure 8), le SAGE Vendée semble se concentrer sur la mise en place d'un certain nombre d'objectifs alors que les deux autres SAGE mettent en place un système de seuils et repères liés à la gestion hydraulique.

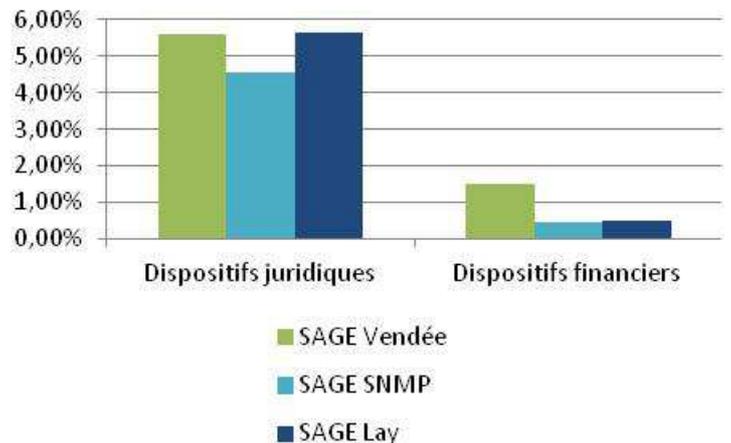
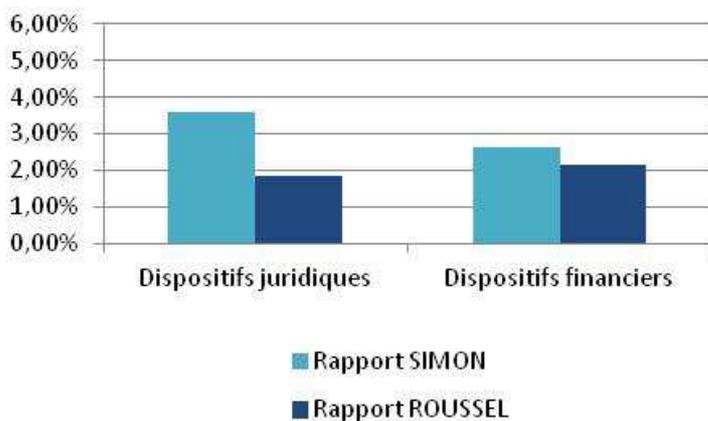


Figure 8 : Fréquence relative des dispositifs (en %) au sein de la catégorie " cadre de référence "

Dans le cas des dispositifs (figure 8 ci-dessus), relativement partagés par les deux types de documents, il apparaît que les dispositifs juridiques soient beaucoup plus mis en avant dans les SAGE que les dispositifs financiers. Le peu d'attention portée aux dispositifs financiers dans les SAGE renvoie à l'étape dans laquelle ces documents sont produits : leur opérationnalité est encore secondaire à la différence des rapports d'experts qui sont ponctuels et ne sont pas inscrits dans un processus de construction à plus long terme. Les SAGE ont vocation à entrer dans la concertation locale alors que les rapports d'experts ont pour premier

destinataire la puissance publique qui détient la maîtrise financière. Aller trop loin dans ce registre fermerait toute possibilité de concertation dans la procédure du SAGE.

En somme, le corpus regroupe deux registres de discours qui confèrent un statut très différent à la connaissance scientifique dans les argumentaires publics. D'une part les rapports d'expert, très subjectifs, dont l'argumentation est de l'ordre de l'irréfutable, mais qui restent force de proposition, d'autre part les SAGE, dont la démarche est plus prudente, mais qui s'appuient sur tout un système de référentiel de gestion dans une logique d'évaluation sur le long terme et non de persuasion dans l'urgence comme les rapports d'experts.

L'évolution que représente cette configuration de 2 types de production de connaissances, au-delà des spécificités de leur contexte de production (expertise/politique publique), fera l'objet d'une discussion ultérieure (cf. partie « Discussion »).

2. La production de connaissances dans les SAGE : un sport de combat ?

Notre démarche est totalement différente puisque nous allons à présent avoir recours à une méthodologie « classique » en sciences sociales, l'analyse de 8 entretiens.

Fonction	Formation	Durée entretien	Période	Acronyme
Chargée de mission PIMP	Hydrologie	5:00	décembre 2009 et septembre 2010	PM
Chargée de mission SAGE Vendée	Agronomie	3 :30	décembre 2009	TL
Directeur du FMA	Agronomie	2 :00	décembre 2009	MG
Président de la Coordination du MP	Hydrogéologie	3 :00	décembre 2009	PF
Chargé de mission SAGE SNMP	Ingénierie agricole	2 :30	septembre 2010	JF
Chargé de mission CRE	Géographie	2 :30	septembre 2010	BC
Chargé de mission Syndicat Mixte	Agronomie et biologie	3 :00	septembre 2010	EF
Chargée de mission au SGAR	IGREF	2 :30	septembre 2010	GB

Comme on peut le voir, nous avons interrogé prioritairement des chargés de mission parce qu'ils sont par excellence les opérateurs de la production de connaissances. La grille des entretiens consistait à explorer le contexte spécifique de leur travail, ce qui offrait une représentation des conditions politiques présidant à la mise en place des SAGE mais également à celle de la DCE, puis à se centrer sur leur rôle dans la production ou la

mobilisation de connaissances, essentiellement le type de connaissances (nature disciplinaire...), les instruments de collecte (bibliographie ou outils spécifiques) ou de traitement des données (cartographie, SIG, modèles...), et enfin la finalité de cette production.

L'ensemble des entretiens ont été enregistrés puis retranscrits (hors celui de GB qui a refusé l'enregistrement). Disposant ainsi d'un corpus de plus de 500 pages, nous avons appliqué un rapide traitement d'analyse textuelle. Il s'agissait de voir à travers les termes employés quelle était la tonalité majeure du discours des divers interlocuteurs. Pour ce faire, nous avons construit 5 catégories renvoyant à des groupes de mots. Une première catégorie faisait référence au cadre juridique, regroupant des termes comme loi, législation, droit, directive, juridique. Une seconde renvoyait à la notion d'indicateurs regroupant des mots tels que référentiel, seuil, masse d'eau, bon état, volume, niveau d'eau, débit. Une troisième catégorie reflétait la qualification de l'objet hydrologique avec des termes comme inondation, crue, étiage, régime, bassin-versant, rivière, nappe, exutoire... A noter que nous avons délibérément exclu le terme marais. Une quatrième catégorie faisait référence au cadre des connaissances, regroupant des termes comme connaissance, méthode, modèle, donnée, quantification... Et enfin, une cinquième catégorie renvoyait aux instruments et outils de connaissance regroupant des termes comme carte, SIG, piézométrie, télémessures...

Une projection factorielle positionnant sur 2 axes chacun de nos interlocuteurs (*cf. Annexe 2*) montre que partant des 5 catégories retenues, on peut déjà esquisser des profils distincts. Se distingue particulièrement la chargée de mission du Parc (PM), en charge d'une analyse de l'usage des sols en fonction de la richesse écologique des milieux, à la demande de l'InterSAGE, et d'une définition des secteurs prioritaires et des secteurs stratégiques pour un plan d'action, à la demande du préfet coordonnateur de la gestion de la zone marais (celui de Poitou-Charentes). Cette double mission lui donne une grande sensibilité à la question des indicateurs, des instruments et de la nature des connaissances : elle est la plus prolifique sur ces différents points. Le président de la Coordination (PF) se distingue également à un double titre : comme scientifique spécialiste de l'hydrologie (d'où de nombreuses références aux objets en relevant) et comme militant d'une des principales associations de défense du Marais Poitevin (d'où une position extrême l'opposant à ceux qui sont le plus sensibles aux questions agricoles). C'est en effet le cas de 2 chargés de mission (CRE (BC) et Syndicat Mixte (EF)) et du directeur du FMA (MG) qui ont en commun d'être très proches des syndicats de marais et de la profession agricole avec lesquels ils travaillent prioritairement. Ils forment à eux 3 un nuage dans l'espace factoriel qui les oppose nettement au représentant du monde de l'environnement qu'est la Coordination. Cette opposition procède moins d'un rapport différent à la question de la production des connaissances (le chargé de mission du Syndicat Mixte est très présent sur ce plan : la question des indicateurs structure en partie son discours mais il insiste plus que tout sur l'aspect juridique) que d'une tonalité générale donnant beaucoup de place aux enjeux de l'action publique ou politique. De ce point de vue, il est intéressant de voir la position des 2 chargés de mission des SAGE (TL et JF), intermédiaire entre ses différentes singularités sans être toutefois identique. Autrement dit, leur position médiane montre qu'ils sont particulièrement à l'intersection de la nécessité de produire des connaissances et de les inscrire dans l'action, c'est-à-dire dans les instruments de la politique publique.

L'analyse de contenu des différents entretiens permet d'affiner cette approche en mettant en lumière 5 points intéressants pour une discussion ultérieure : l'enjeu de la catégorisation des milieux ; les incertitudes ou les controverses ; la guerre des experts ; les obstacles à la mutualisation des connaissances ; la connaissance face à la complexité. Nous illustrerons ces différents points à l'aide de citations extraites des 8 entretiens.

a) *Catégoriser les milieux*

La catégorisation des milieux est entendue ici comme la détermination d'une échelle de recueil des données qui permette par la suite de cadrer l'action. De ce point de vue, les approches sont très différentes entre les divers producteurs de données. Le Parc par exemple est en charge au début des années 2000, à la demande de l'InterSAGE (C3S), de la construction d'un atlas hydraulique (remis en 2007) dont l'unité élémentaire sera le « compartiment hydraulique » qu'il définit « *comme une unité hydraulique homogène, donc présentant une gestion de l'eau homogène au secteur et donc différenciée par rapport au(x) compartiment(s) voisin(s)* » (PM). Il en dénombre 270 en s'appuyant « *sur toute la connaissance que l'on pouvait avoir en interne, par les études des CRE, par la donnée sur l'occupation des sols ou la biodiversité, mais aussi par une enquête auprès des gestionnaires, donc des syndicats de marais, et des associations de protection de la nature* » (PM). La méthode principale a été la carte ou le SIG, soumis aux différents interlocuteurs (25 syndicats de marais sur une quarantaine ont accepté la démarche). L'enjeu est d'identifier un levier d'action pour la gestion des niveaux d'eau, question la plus sensible puisque de celle-ci dépend la capacité du système de gestion à faire coexister la prairie et la céréale, et de repérer les secteurs dits « prioritaires » ou « stratégiques » pour la conservation de la zone humide.

Or, « *la question des niveaux d'eau n'est pas un objectif partagé par les 3 SAGE. Ils ne mobilisent pas une base similaire : selon les SAGE, les objectifs de niveau sont fixés à des dates différentes avec des hauteurs de cote pouvant être différentes en fonction des habitats* » (GB, prise de notes).

Le souci d'être au niveau de la maille la plus pertinente est partagé par la plupart des chargés de mission lorsqu'ils veulent aller vers une proposition d'action (en l'occurrence la manipulation d'un ouvrage hydraulique par exemple). Pour être pertinent jusqu'au bout, il faut passer du compartiment à la parcelle cadastrale : « *c'est aux ciseaux, c'est de la dentelle* » (PM). Car il y a, selon la chargée de mission du SAGE SNMP « *des compartiments qui ne sont pas uniformes au niveau de la surface du sol (...) en fait, le compartiment n'est pas homogène (...) on pourrait peut-être définir des objectifs plus fins, à l'échelle...* » (TL). Et, ajoute-t-elle, « *pour définir des deltas d'altitude, il faut avoir du matériel très précis. Donc, vu la surface et l'altimétrie, les moyens standard de télédétection par satellite etc. ne sont pas assez précis* » (TL).

Cette approche est pourtant jugée excessive dans son degré de précision, en particulier par le chargé de mission du Syndicat Mixte, plus sensible aux intérêts agricoles et pourtant l'initiateur (quand il était au Parc mais il en a démissionné pour divergence) de la démarche « compartiment hydraulique ». « *Moi, mes compartiments hydrauliques, ils sont opposables, les leurs, je n'en suis pas sûr. A Champagné-les-Marais, ils en ont déterminé 24 ou 25, mais comment voulez-vous que sur un syndicat de marais qui fait 5.000 hectares, on puisse proposer autant de compartiments hydrauliques. C'est inconcevable, les gens s'y perdent... trop, c'est trop !* » (EF).

Ces divergences quant à la maille cognitive la plus pertinente ont été flagrantes lorsque, à la demande du ministère de l'environnement en 2006, un Groupe Expert (« *fonctionnaires et experts parisiens qui ne sont pas restés longtemps* » selon TL) a été nommé pour œuvrer à la cohérence entre les 3 SAGE. Ce groupe a proposé 28 zones nodales comme maille supérieure au compartiment hydraulique, à l'opposé donc de la démarche de dentelière proposée par le compartiment, pariant en cela sur une cohérence hydraulique que certains jugent insuffisante à l'échelle même du compartiment. A cela il faut ajouter les « unités de gestion » qui renvoient au niveau de la nappe et ne coïncident pas avec les compartiments hydrauliques. « *Il y a 7 unités de gestion en nappe et en rivière. En Vendée, les unités de gestion en nappe et en*

rivière sont dissociées, tandis qu'en Deux-Sèvres, elles sont associées » (GB, prise de notes). Et puis, il y a la NIE (Nappe Intensément Exploitée), modélisation plutôt employée pour la nappe d'Aunis par l'ISBN... Soit, autant de producteurs de données que de catégories pour en rendre compte.

Oui, caractériser les milieux relève bien d'un sport de combat...

b) Méconnaissances, incertitudes et controverses

Faire l'inventaire de l'expression dans les entretiens de ce qui, dans l'ordre des connaissances, relève de « ce que l'on ne sait pas » (« *on a l'impression que, mais pour tout un tas de raisons, on n'a pas la certitude* » (JF)) serait une gageure tant ce constat égrène les discours, tout en cohabitant avec le sentiment « qu'on sait beaucoup », mais que l'analyse et les croisements entre les multiples informations font défaut. « *Pour les poissons et les oiseaux, on se rend compte que la marge d'incertitude, elle est très, très importante* » (JF). Cependant, le point noir, c'est de toute évidence « *la biodiversité où il y a toute une lacune importante de données (...) un des manques cruciaux de données sur ce territoire* » (TL). Ou bien : « *on n'a pas d'indicateur biologique. (...) Quand on est sur une mosaïque de milieux où j'ai déjà 5 typologies de marais, il me faut déjà au moins 5 typologies d'indicateurs* » (EF).

La méconnaissance ou l'incertitude peuvent être liées à l'organisation même de la donnée : « *c'est un gros problème à l'heure actuelle dans beaucoup de structures, même en-dehors du problème de l'eau : c'est l'organisation de la donnée, le stockage, l'archivage et comment faire évoluer, faire vivre la donnée ? Et c'est tout le problème de l'état des lieux, c'est qu'ils ont été conçus à un temps t pour une demande et qu'ils n'ont pas été établis dans la perspective. (...) Ce suivi de territoire, ça fait l'objet d'un tableau de bord. Et là, c'est là où on rentre dans les usines à gaz* » (TL). Le problème prend une autre dimension lorsque c'est la fiabilité même de la donnée qui est en cause : « *Là, les conclusions du Groupe Expert, c'est que même les experts entre eux n'étaient pas... n'avaient pas suffisamment confiance dans la donnée qui était produite (...) on assistait vraiment à un problème d'acquisition de données pour pouvoir justifier de la proposition de cette donnée-là* » (PM).

La méconnaissance et l'incertitude procèdent également de la légitimité même de la donnée. La plus emblématique sur ce plan est celle qui est liée aux drainages et, de façon concomitante, à la prairie. « *Pour le drainage, on en est resté à des pourcentages à l'échelle de la commune, mais on n'a pas de données précises, donc, en fait, on n'a pas l'état des lieux. (...) L'Etat a fait le diagnostic de l'ensemble des surfaces qui avaient été drainées et ils ont une carte à la parcelle, mais cette carte-là ne sera jamais mise au public. Trop polémique* » (TL). Pour répondre à l'enjeu du « bon état écologique », il serait nécessaire, estime-t-elle, de « *le résumer avec une carte de drainage, de dire : voilà, donc, disparition de tant de % de prairies... mais voilà, l'Etat cache lui-même son résultat en disant que la STH n'a pas évolué* » (TL). Pain béni pour la Chambre d'Agriculture : « *Elle a dit : vous avez une carte des prairies naturelles ? Comment pouvez-vous dire qu'il y a une perte de surface ? Eh bien non, on ne l'a pas la carte...* » (TL).

L'administration de la preuve est aussi un enjeu qui s'alimente de l'incertitude. « *On constate une diminution de la biodiversité mais aucun rapport n'a encore été établi avec les niveaux d'eau. (...). Il y a de la donnée brute, mais leurs analyses posent problème* » (GB, prise de notes). Alors, le SGAR sous-traite l'analyse de ses données aux bureaux d'études ou à l'INRA de Rennes ou à l'IRSTEA de Bordeaux. Evoquant le flou qui entoure « le bon état écologique » (« *on a une très vague idée de ce que ça peut être pour un cours d'eau et on n'en a aucune sur ce que ça peut être pour un marais* »), l'animateur du SAGE Vendée rend

compte ainsi de la réaction de ses interlocuteurs : « *Vous nous dites que c'était mieux avant et que c'était lié au fait que ces niveaux d'eau étaient plus élevés, mais vous n'en apportez pas la preuve. Vous n'apportez pas la preuve que les niveaux étaient plus élevés avant et que des niveaux plus élevés se traduiront ...* » (JF). Même expérience chez l'autre chargée de mission SAGE (SNMP) qui, évoquant « *la biodiversité où il y a toute une lacune importante de données* », décrit l'attitude de la profession agricole : « *Parce que les agriculteurs, ils disent ok, on diminue les volumes, vous nous dites que c'est pour répondre à un bon état écologique du Marais Poitevin, mais qu'est-ce que le bon état écologique ? Où est l'état zéro ? Où est-ce qu'on va ? Et comment vous mesurez cette... ? Vous notez bien ça au compte rendu...* » (TL).

Et enfin, la peur de la controverse à laquelle même l'Etat peut être sensible comme pour la question des drainages, affecte les « acteurs faibles » comme peut l'être le Parc. Avec Natura 2000, « *ils ont fait un suivi pendant 5 ans ; ils n'ont pas su aller jusqu'au bout de leurs conclusions... ils disent qu'il n'y a pas de conclusion (...) alors qu'ils ont la ressource en interne. Ils sont 35 au Parc* » (TL). Pas su ou pas pu : c'est ce second diagnostic que suggère la représentante du SGAR en constatant « *qu'il n'est pas possible que le Parc se charge des analyses car ce serait toujours controversé. Pour qu'une étude soit admise par tous, il faut que l'Etat la pilote. Les services d'Etat Poitou-Charentes sont les seuls, à ce jour, à être légitimés par tous* » (GB, prise de notes). Ce à quoi répond en écho la chargée de mission du Parc à propos des études sur les niveaux d'eau : « *on n'a pas la légitimité dans les statuts pour travailler là-dessus* » (PM).

Autrement dit, l'acquisition de données et leur capacité à réduire les incertitudes, c'est aussi affaire de légitimité du producteur... au point que la chargée de mission du SDAGE SNMP attribue la fiabilité de la donnée non au protocole de recueil en tant que tel mais à l'institution qui la produit : « *Piézométrie, ce sont les Conseils Généraux, ou l'ORE ou l'ISBN qui sont maîtres d'ouvrage de la donnée... donc, là c'est fiable* » (TL).

c) Les guerres d'experts...

L'expression n'est pas superflue puisque ce sont les termes employés par la plupart des entretiens. « *Vu qu'on est dans des guerres d'experts dans ces territoires* » (TL), « *la bataille, sur le plan quantitatif, se joue, entre autres sur les teneurs en nitrates (...) et c'est aussi une bataille d'experts* » (JF), « *c'est la guerre entre les différents usagers vis-à-vis du rôle à donner au rapport du Groupe Expert et à sa traduction dans les documents de planification* » (GB, prise de notes)...

De quoi est faite cette guerre ? Elle s'alimente tout d'abord de l'inscription de la donnée dans les concurrences entre producteurs : « *L'acquisition de données représente derrière un rapport de forces. (...) Ce n'est pas que de l'opposabilité. C'est aussi avoir une longueur d'avance dans les propositions, dans l'analyse et l'interprétation des niveaux d'eau actuels, pour faire des propositions de gestion qui pourraient être inscrites dans le SDAGE* » (PM). En ce sens, la donnée apparaît comme une arme secrète que l'on dévoile en temps utile pour reconfigurer les rapports de forces en l'inscrivant au plus vite dans la justification de propositions gestionnaires. Il faut en quelque sorte la figer sur le plan interprétatif en la consolidant sur le plan administratif : « *Si l'ensemble des acteurs dispose de la donnée avec des intérêts qui peuvent être autres que la simple protection de l'occupation des sols et de la profession agricole en place, on peut peut-être avoir une autre analyse et une autre proposition derrière* » (PM).

La guerre peut déboucher sur le compromis comme l'a démontré l'épisode du Groupe Expert de 2006. Cette expertise commanditée par le Ministère de l'Environnement a donné lieu, dans

un premier temps, à une expertise « en parallèle » des associations locales, en particulier la Coordination pour la Défense du Marais Poitevin. Cette expertise en parallèle du Groupe Expert était, elle, soutenue par l'InterSAGE et a « *produit un document avant le Groupe Expert (qui, cependant) a travaillé avec le Groupe Expert (mais) sans l'afficher publiquement lors des réunions... mais la personne de la DIREN qui était en charge de mener le Groupe Expert allait rencontrer X et ils ont eu quelques échanges. (...) Finalement, c'était un compromis* » (PM). Second épisode, une contre-expertise est demandée à un bureau d'études (Calligée, Sciences et Techniques Géologiques) et à un hydrologue renommé, membre de l'Académie des Sciences (Ghislain de Marsilly), par le Conseil Général de la Vendée, principal soutien politique d'une exploitation des marais sur la base du modèle drainage-irrigation : « *Le département a du faire une contre-expertise pour arriver à un autre résultat, qui était différent. Donc, vous imaginez la période perturbée que c'est : il y a une pression sociale anti-agricole assez forte également, il y a une pression environnementale, vous rajoutez la problématique du drainage, vous rajoutez Natura 2000. (...) Donc, il y a un problème de langage, il y a un problème de communication, il y a des divergences sur les objectifs, il y a des divergences sur les moyens, donc, effectivement, on va tout droit au conflit* » (EF). Concrètement, « *un compromis des deux (expertises/contre-expertise) a été inscrit dans le SDAGE* », ainsi que le constatent la représentante du SGAR et de la C3S (GB, prise de notes) et un animateur de SAGE : « *Calligée a produit un certain nombre d'indicateurs qu'il estimait suffisant pour gérer la nappe. Alors que le rapport du Groupe Expert mettait en évidence des objectifs piézométriques plus contraignants. En fait, c'est un compromis qui a été trouvé* » (TL).

Fort d'une longue expérience dans le domaine de l'animation, le chargé de mission du SAGE Vendée ne peut que s'exclamer : « *Moi, je n'ai jamais vu autant d'expertises/contre-expertises que dans le Marais Poitevin : je n'en ai jamais vu autant. Puisque, dès que l'on sort quelque chose, la partie adverse sort la contre-expertise* » (JF). Parler de guerre dans la production des connaissances n'est donc pas abusif ; encore faut-il prendre la mesure d'une de ses conséquences majeures, à savoir l'incapacité des producteurs de données à entrer dans un processus, sinon d'accumulation des connaissances, pour le moins de mutualisation...

d) Les obstacles à la mutualisation des connaissances

Ils sont évidemment nombreux et de plusieurs ordres.

La circulation des données est confrontée à la structure même de l'organisation d'un territoire aux enchevêtrements inextricables avec ses découpages traditionnels (Régions/Départements) et ses nouvelles structures qui chevauchent la territorialité administrative (Parc, Agence de l'Eau, ORE, etc.). On peut comprendre que, parmi nos entretiens, ce soit ceux des 2 chargés de mission de SAGE qui sont sur ce plan le plus explicites : leur mission de synthèse en est profondément affectée. Il s'ensuit en effet que « *les structures locales se sont toujours heurtées au cloisonnement et au nombre de structures sur le terrain, en fait qui ont chacune leurs prérogatives et leurs données, leurs propres données et leurs bases de données... et qu'il est très difficile... Chacun défend sa connaissance* » (JF). La chargée de mission du SAGE SNMP illustre cela avec l'exemple de l'ORE : « *L'ORE, c'est l'Observatoire Régional de l'Environnement. (...) Sauf que l'ORE s'arrête à une logique régionale, donc administrative. Il ya le bassin de la Sèvre Niortaise, il y a le département de la Vendée à côté. (...) Le département de la Vendée a monté son propre observatoire de l'eau... mais les données brutes ne sont pas directement accessibles sur le site. Il y a des cartes de synthèse seulement. Voilà, c'est le problème de ces 2 observatoires, c'est qu'on est encore... découpé*

en deux ». Et elle ajoute : « *En fait, si on veut vraiment avoir une logique... une vision bassin versant, il faut retaper à l'ensemble des portes des partenaires* » (TL).

L'autre obstacle tient évidemment à la pluralité des producteurs de données, pluralité exponentielle à partir du moment où la donnée « *la plus fine possible* » (EF) est recherchée. Avoir une fiabilité de la donnée, c'est s'adresser à son producteur, « *sauf que ça démultiplie à chaque fois les interlocuteurs. (...) Si on veut la carte globale des pêches électriques qui se font sur le territoire, il faut taper à la porte de tous* » (TL). Le problème est particulièrement sensible lorsqu'il faut justement « taper à la porte » des syndicats de marais, structure d'organisation de la propriété gestionnaire du système hydraulique qui cultive depuis ses origines (le XVII^e siècle) une autonomie sourcilleuse (Billaud, 1986). Leur compétence cognitive est immense, liée à l'expérience quotidienne et au plus près du terrain de la gestion mais également à une « culture historique » concrétisée par la conservation des archives dont certaines sont séculaires. Ils savent « monnayer » ce savoir accumulé, réticents à l'égard des structures qu'ils estiment hostiles – le Parc en fait partie comme on l'a vu pour les nombreux refus de participation aux enquêtes sur les « compartiments hydrauliques » -, ouverts aux structures qui ont pour mission de les représenter et donc qui entrent dans un rapport de confiance. Le deal passé avec le Syndicat Mixte témoigne bien de leur prise de conscience de l'enjeu de la production de données, enjeu qui suppose de passer d'un savoir pratique à un savoir construit par des instruments. Ainsi, le Syndicat Mixte « *fait le suivi pour le compte des syndicats, on a mis des échelles avec les financements du département (Vendée). On fait trois relevés par semaine. Comme on ne peut pas le faire dans notre coin, nous, on fait le relevé le mercredi et les syndicats de marais le font le lundi et le vendredi. (...) En échange, la donnée leur appartient* » (EF). La chargée de mission du Parc ne peut, elle, que constater que « *sur le marais, il y a énormément d'échelles limnométriques qui sont installées, énormément de suivis qui sont mis en place et très peu de mutualisation de la donnée* » (PM). Lors d'une de ses visites dans un syndicat, « *le téléphone a sonné et le syndicat m'a passé quelqu'un et c'était le président du Syndicat Mixte et qui, en direct, me faisait part de ... : Qu'est-ce que le Parc fout chez moi sans que j'aie été informé ? Alors qu'il était largement informé auparavant... Pour dire que ce n'est pas simple non plus d'aller sur ces différents territoires et de vouloir mutualiser...* » (PM). Et de conclure : « *Ce n'est pas l'intérêt des acteurs qui détiennent la donnée, parce que ça irait a contrario de leurs intérêts...* » (PM).

La mutualisation des données renvoie également au problème du caractère soit public soit privé de la donnée : à partir de quand peut-elle entrer dans l'espace public ? Comme on l'a vu pour la carte drainage, les données produites par les administrations n'ont pas d'emblée un statut public. La chargée de mission du SAGE SNMP est constamment confrontée au « *problème des partenaires qui ont chacun leurs données et après, il y a aussi le problème que certains partenaires ne veulent pas transférer leurs... nous mettre à disposition leurs données* » (TL). Prenant l'exemple de l'agence Loire-Bretagne qui gère, au sein d'une base de données (Osur), l'ensemble des informations recueillies dans le cadre de la surveillance de la qualité des cours d'eau et des plans d'eau, elle ne peut que constater que « *les données du Conseil Général de la Vendée n'apparaissent pas dedans... alors que le Conseil Général a une convention avec l'agence et, vu que ce sont des données financées par l'agence et qui sont normalisées, elles devraient apparaître sur ce portail. Bref, elles n'y sont pas* » (TL). Même constat avec le Service d'assistance technique aux exploitants de station d'épuration (SATESE) qui est un service du conseil général subventionné par les Agences de l'Eau et conseille les maîtres d'ouvrage et exploitants de stations d'épuration : « *Donc, ils capitalisent énormément d'informations. Et ça, en fait, ... Eh bien, on se demande où ça passe, quoi* » (TL).

Ce problème de partage des données au sein de la gestion publique n'en est que plus accentué dans le cas d'une gestion privée, comme l'est celle des syndicats de marais. Pour identifier les « compartiments hydrauliques », le Parc « *n'a pas eu toutes les infos. (...) C'est que personne n'a connaissance des règlements d'eau internes à l'intérieur des syndicats de marais. (...) Il n'y a aucune transparence sur les règlements internes* » (PM). Si les données sur les niveaux d'eau sont mises en ligne pour le Domaine Public Fluvial (DPF), lorsque « *vous rentrez dans le domaine privé (...), ça devient extrêmement difficile. (...) Chaque syndicat protège ses données parce que c'est les siennes et parce que... bon, les mettre sur la table, ça veut dire les partager et c'est pas forcément partager les conclusions qu'on pourrait en tirer... ce qui fait que la CLE, voire l'Etat, n'a jamais réussi à pénétrer l'information possédée par un certain nombre de syndicats* » (JF).

Il ne faudrait certes pas en conclure qu'aucune accumulation de connaissances n'est en cours. La mise en place des CRE (Contrats de Restauration Entretien : outil de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne qui met en œuvre un engagement commun entre l'Agence et une collectivité dans le cadre d'un programme pluriannuel de restauration et d'entretien des cours d'eau et/ou des zones humides) a, de fait, entraîné une production de nouvelles données (« *Les CRE vont plus loin dans la description fonctionnelle du réseau hydraulique, enfin davantage sur le linéaire, ils ne travaillent pas sur le surfacique* » (PM)) qui viennent enrichir « *une connaissance générale qui n'existait pas mais qui était nécessaire* » (PM). De la même façon, le nouvel équipement de la télégestion « *sur un certain nombre d'ouvrages structurants, (...) ça, ça fait partie de l'acquisition de données... plus fiables. Parce qu'avant justement, on manœuvrait les ouvrages, mais on n'enregistrait pas de façon précise les niveaux* » (TL). Si mutualisation de connaissances il y a, elle emprunte parfois des chemins détournés qui oscillent entre la ruse et la clandestinité. Il semble ainsi que la « carte drainage » circule sous le manteau : « *je ne sais plus si c'est la DRAAF ou le SGAR Poitou-Charentes qui l'a laissé traîner* » (TL). La ruse lorsque : « *nous pareil, à l'Agence de l'eau, nous on leur demandait un zonage et puis on a dit qu'il y avait d'autres zonages qui nous intéressaient, donc on a récupéré les autres zonages... ça... ça se fait comme ça, voilà, rien de... c'est...* » (TL). L'informatique pouvant être aussi une alliée précieuse dans cette chasse à la donnée qui résiste à la mutualisation : « *Ca nous arrive souvent... les partenaires, ils nous envoient des liens FTP. Je ne sais pas si vous connaissez... Souvent, on regarde dans les autres fichiers... (rire)* » (TL).

Cependant, le bilan global quant à l'accumulation des connaissances reste négatif par défaut d'intervention sur la donnée elle-même (« *la donnée, si elle n'est pas valorisée, si on ne missionne pas quelqu'un pour la triturer, elle ne devient pas information* » (TL)), mais aussi en raison même des obstacles à la mutualisation que les producteurs de données eux-mêmes dressent entre eux. « *EF estime qu'il n'y a pas assez de recul sur la donnée, donc il ne veut pas la distribuer, même si c'est payé par l'Agence de l'eau. (...) L'Agence ne joue pas son rôle de coordonnateur* » (TL). Obstacles qui sont même intériorisés du fait du manque de transparence généralisé : « *On a des données mais, à la limite, on ne peut pas les utiliser parce qu'elles ont été données par des gens de manière informelle en nous disant : « voilà, je vous les donne... mais vous n'êtes pas censés les avoir » » (JF). Obstacles que même la proximité idéologique entre chargées de mission, comme entre celle du Parc et celle du SAGE SNMP, ne peut totalement lever : « *Je ne sais pas jusqu'où ils sont allés dans la carte des habitats, (...) on sait qu'il y a de la donnée au Parc, mais... c'est aussi la difficulté : d'aller appréhender un partenaire et de lui dire... on sent qu'il y a de la donnée, et comment lui demander d'y avoir accès...* » (TL).*

Ainsi, les obstacles à la mutualisation sont autant de freins à une accumulation de connaissances : « *Evidemment, si on avait accès à la donnée sur l'ensemble des compartiments hydrauliques des gestions qui sont pratiquées, on pourrait aller beaucoup plus loin dans nos analyses, (...) nos compréhensions. Eh bien voilà, j'ai bien compris qu'on pouvait toujours faire le courrier officiel, ça resterait lettre morte. (silence) Donc...* » (PM). Un sport de combat disions-nous...

e) La connaissance face à la complexité

L'expression de la complexité est évidemment multiple et parcourt l'ensemble des entretiens. Elle se manifeste par rapport à l'incapacité de formuler une préconisation précise : « *On n'est pas capable de dire qu'une gestion à 2,60 ou 2,80 permettrait de garantir la reproduction de telle espèce* » (PM) parce que, « *malgré 3 ans d'études sur ce sujet-là, c'est très difficile de faire le lien direct, parce qu'il y a de multiples variables qui évoluent dans le vivant* » (PM). Certes, la prétention à tout connaître, à tendre vers une maîtrise de tous les paramètres existe comme chez le chargé de mission du Syndicat Mixte à propos de la gestion de la nappe : « *Nous, on intègre tout : nappe, marais, cours d'eau. On a tout intégré. Donc, on était à plus de 7 millions de m³ de prélèvements. On était rendu à un point où la nappe descendait à moins d'1 mètre alors que les réseaux étaient gérés entre 1,50 et 2 mètres. On a dit « ce n'est pas acceptable, l'eau s'inverse et pffut retourne vers la nappe, donc c'est l'eau du marais qui sert à l'irrigation ». (...) Donc, on a dit... on a fait des simulations (...) je vais vous chercher une courbe pour que vous compreniez mieux...* » (EF). Et pourtant, la complexité du système est difficilement réductible : « *au fur et à mesure, on découvre des ouvrages* » reconnaît le même interlocuteur, ce que résume la chargée de mission du SAGE SNMP dans une formule sans équivoque : « *Il y a un choix à faire dans les indicateurs qu'on veut suivre. Parce qu'on ne peut pas tout suivre* » (TL).

Trois problèmes sont constitutifs dans la manifestation de cette complexité cognitive. Tout d'abord, la question des échelles : « *C'est toute la difficulté de travailler à l'échelle d'un bassin versant, c'est que tout dépend à quel niveau a été agrégée la donnée : si elle est à l'échelle communale, à l'échelle d'un bassin versant, si le producteur de la donnée renseigne toujours ces données sur l'agrégation...* » (TL). Puis le problème de la temporalité : « *Les oiseaux, ils passent au sud, à l'est, à l'ouest, donc on a des indicateurs, bon c'est cyclique (...) est-ce qu'on peut lier tous ces paramètres ? Je vous dirais, pour moi, ce n'est pas un bon indicateur, puisqu'un indicateur, il doit être pertinent tous les ans, sinon...ce n'est pas fiable, quoi* » (JF). Ou bien : « *en fonction de certains indicateurs, les données ne sont peut-être pas enregistrées au même pas de temps, à la même fréquence sur le même territoire...* » (TL). Et enfin, enjeu majeur dans cette complexité, c'est l'exigence de coller au terrain qui fait du chargé de mission un Sisyphe pas forcément heureux : « *Nous, on est producteur de données sur la piézométrie (...) on est producteur de données sur euh... sur la jussie (...) on produit des données sur les interventions sur les berges (...) on va produire de la donnée sur les zones humides du bassin versant... Mais quand on dit qu'on est producteur de données, c'est qu'on va sur le terrain et qu'on fait des relevés* » (TL).

La complexité est alimentée également par une demande croissante liée à une société qui se diversifie : « *Il s'avère que depuis une dizaine d'années, la production de données s'est multipliée parce qu'on a de nouveaux interlocuteurs (...) et voilà, ils ne font pas tous la même chose, ils acquièrent des connaissances sur leur portion de territoire, mais ils ne l'acquièrent pas de la même façon non plus* » (TL). Liée également aux empilements de structures qui sont autant d'emplâtres pour corriger des défaillances des institutions en place : « *Ils se multiplient*

par défaut... Fin des années 80/90, il n'y avait pas beaucoup d'interlocuteurs. (...) L'ISBN aurait pu restructurer beaucoup de choses... et les syndicats de marais étaient les seuls à gérer le marais, les syndicats mixtes ont été créés dans les années 80, par défaut... défaut de ... d'interventions des syndicats de marais qui ne faisaient pas correctement leur travail... (...). L'ISBN, elle, a été créée par défaut d'intervention de la DDE. Et après, sur les bassins versants, on recrée des structures qui interviennent... on recrée des syndicats de rivière, on recrée... (...) Et, en fait, le territoire s'est complexifié aussi ces dernières années » (TL). Cette dynamique d'inflation des structures gestionnaires qui répond à une complexité croissante (« par défaut » ?...) et en même temps l'alimente correspond, de fait, à un changement plus fondamental dans la gestion publique, ainsi que l'exprime le chargé de mission du Syndicat Mixte : « on passe d'un modèle où c'est une gestion amateur vers un modèle plus professionnel où, là, il y a une ribambelle de législations qui nous tombent dessus, on doit répondre à des enjeux, les syndicats de marais doivent répondre à des enjeux qu'il n'y avait pas jusqu'à aujourd'hui... je veux dire que, culturellement, c'est un bouleversement ! » (EL).

Ce nouveau modèle en gestation pose une question fondamentale sur la place des connaissances dans les régimes d'action qui, d'une certaine façon, tient dans cette formule : faut-il tout connaître ? Faut-il suivre cette ligne de conduite : « tant que je n'ai pas tout mesuré, je ne propose rien » (EF) ? Face à la complexité, le chargé de mission peut aussi, comme dans le cas du suivi des poissons, préférer « des indicateurs imparfaits et ils seront imparfaits, mais on aura déjà ça, quoi. (...) Donc, pour ma part, je ne sais pas ce qu'il faudrait faire, mais c'est sûr qu'il ne faut prendre qu'un nombre limité d'indicateurs » (JF). Ou bien, posture ultime et quelque peu désabusée, lorsqu'est constaté que « c'est les rapports de forces et les connivences entre groupes d'acteurs et les négociations qu'il y a dans les back-room et pas en CLE. Oui, tout se passe autour de la table du préfet » (LT). Car, d'une certaine façon, « on sait déjà tout (à propos de la qualité de l'eau). Pour moi, les données, elles sont juste des argumentaires pour démontrer par A + B, qu'il faut mettre ça en place, quoi... La qualité de l'eau, elle fait que se dégrader, on sait ce qu'il faut faire, on sait qu'il faut arrêter le retournement des prairies, on sait... » (LT). Le scepticisme quant à l'utilité et l'efficacité de la production de données n'affecte pas précisément les enjeux de connaissance, puisque ceux-ci sont particulièrement intégrés par les acteurs. Mais l'acte de connaître, de production de données est en lui-même disqualifié en raison de la trajectoire de cette production dans le processus de validation que représente l'action publique elle-même : « c'est pas vraiment la connaissance qui fait changer les choses » (TL).

Constat amer qui, de surcroît, n'en est que plus grand lorsqu'il prend en compte le coût particulièrement élevé qu'impose la complexité : « et, en plus, la connaissance, on met du temps à l'acquérir » (TL)...

Nous faisons l'hypothèse au début de cette recherche que le système de la « régulation croisée », entre Etat, monde professionnel et élu, était confronté à une situation inédite et qu'il était débordé lorsqu'il s'agit d'appréhender des situations complexes où les interdépendances sont dominantes, à l'image d'une problématique de gestion de l'eau. Nous qualifions alors ce débordement par ce que nous avons appelé une « entrée en crise du cognitif ». On peut affirmer que nos résultats d'enquêtes confirment une telle hypothèse et appellent une discussion que nous ouvrons dans la partie suivante.

PARTIE III

DISCUSSION

Discussion

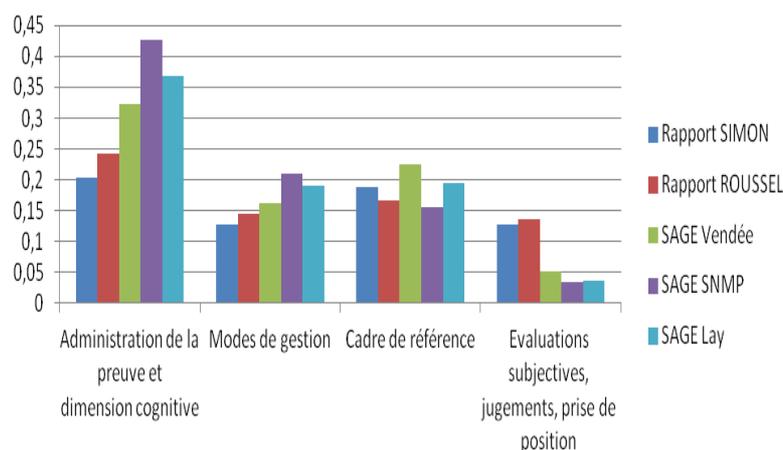
1. L'objectivation de la complexité

Le parti-pris retenu dans ce projet est de considérer que les connaissances mobilisées ou produites ne sont pas des données d'évidence autour desquelles des jeux d'acteurs s'organisent, mais des données à interroger dans leur construction même. Nous voulons ainsi comprendre comment elles contribuent à réduire les incertitudes et ouvrir sur des possibles, dans leur dimension à la fois cognitive et organisationnelle, et en quoi elles permettent de mieux comprendre pourquoi certains énoncés acquièrent, ou pas, une plus grande crédibilité et une réelle légitimité, ou pas, dans les groupes sociaux impliqués dans la gestion de l'eau.

Nous avons ainsi suivi les opérations d'objectivation sur chacun des terrains : centrées sur la prise en compte de la DCE dans le contrat de rivière de la Semois, mises en question par la montée en puissance de l'hydromorphologie au nom de la « naturalité » dans le cas de la Dordogne, réactivées par l'enjeu de la mise en place de 3 SAGE sur une zone humide comme le Marais Poitevin. Les cadres d'action publique sont donc différents, même si l'ombre de la DCE y est plus ou moins prégnante et, de fait, présente partout de par son statut européen, mais l'enjeu de la construction d'un cadre cognitif est bien le lot de chacun.

Le premier constat que l'on peut faire est que, dans cette urgence généralisée pour mobiliser ou acquérir de nouvelles connaissances, la quête d'une « qualité des preuves » (Laurent, 2011) est un critère constant. Cette quête s'apparente à l'approche qualifiée d'*evidence-based policy* qui consiste à privilégier les connaissances éprouvées pour agir et, d'une certaine façon, à mettre à distance celles qui sont peu stabilisées ou objets d'incertitude. Le corollaire de cette approche est sans conteste la nécessité de faire constamment l'inventaire des connaissances disponibles et de les rendre accessibles et utilisables, si ce n'est pour la décision elle-même tout au moins pour l'éclairer, mais c'est également une sorte d'opprobre sur ce qui relève du jugement personnel ou même de l'opinion, même si la concurrence des preuves y a sa place. Le cas du Marais Poitevin est de ce point de vue intéressant. De fait, ce cas n'est pas l'illustration, chez les producteurs ou les utilisateurs de données, d'une adhésion à une telle approche mais, dans l'évolution de la production des connaissances sur une période de 10 ans, certes, dans des formats différents – rapport d'expert dans un cas, documents d'action publique de l'autre -, il montre une inflexion certaine dans l'équilibre entre l'administration de la preuve et l'évaluation subjective ou l'implication du locuteur. C'est ce qu'indique cette comparaison diachronique entre deux modalités de mobilisation des connaissances dans l'espace public.

Fig. 1 : Une logique croissante d'*evidence based policy* (Marais Poitevin sur une périodicité de 10 ans)



Le second point est lié au formatage qu'impose la présence de l'instrument, celui-ci appelant une standardisation qui, d'une certaine façon, disqualifie le savoir pratique lié à l'expérience. Sur chacun des terrains, on observe un processus, aux racines multiples, qui tend à « professionnaliser » la production de connaissances, à la réserver à ceux qui ont la maîtrise de l'instrument (piézomètre, cartographie, télégestion etc.) dont peut procéder une standardisation de la donnée. D'un côté, le décalage est grand entre l'approche sensible dont font preuve les riverains dans le cas de la Dordogne, ne reconnaissant pas leur expérience de la « couasne » dans le diagnostic proposé du point de vue de l'hydromorphologie – et par là, ne se sentant pas reconnus –, de l'autre l'approche par les « points noirs » sur la rivière Semois, pourtant familière aux riverains qui avaient participé à la construction de la première carte, leur devient étrangère à partir du moment où elle est inféodée, au nom d'une volonté de standardisation, à la dynamique désincarnée et abstraite proposée par la DCE. Il est des exemples qui peuvent paraître contradictoires, comme dans le Marais Poitevin où l'heure est à la volonté, de la part de divers opérateurs, d'enrôler les propriétaires des syndicats de marais dans la frénésie de collecte des données. Là, la requalification de savoirs liés à l'expérience prend tout son sens dans une « guerre » entre producteurs qui, en réalité, aboutit à transformer un savoir pratique en un savoir standardisé par l'instrument, l'expérience globale du propriétaire étant découpée en de multiples opérations de collecte qui l'inféodent, même si la propriété de la donnée lui revient, à celui qui la recueille car lui seul peut l'intégrer dans un corpus analytique d'un autre niveau.

L'objectivation de situations complexes appelle des équipements cognitifs – instruments, indicateurs, modèles etc.- qui mobilisent les énergies, qui poussent à un cadrage permanent, par la standardisation, rendu nécessaire si l'on veut ne pas être débordé par l'infinité des causes qui se présentent à l'explication d'un phénomène ou d'un problème. On sait le rôle que jouent les théories scientifiques pour proposer une mise en ordre de causalités trop complexes, nécessairement provisoire puisque leur efficacité tient précisément à la réduction qu'elles opèrent au sein de la complexité. Tout se passe comme si, confrontés à l'exigence de la preuve et ayant à leur disposition des instruments cognitifs de plus en plus nombreux et performants, les opérateurs de la production de connaissances ne voyaient pas dans la diversité des savoirs une opportunité pour réduire les incertitudes, mais au contraire un facteur supplémentaire d'expression de la complexité. La mise à l'écart de ces savoirs et, concomitamment, le repli sur une démarche de laboratoire sont tangibles sur les trois terrains observés : ignorance des riverains dans le cas de la Dordogne, disqualification du cadre cognitif élaboré pendant des années au sein du Comité de Rivière de la Semois, incapacité à faire des Commissions Locales de l'Eau des lieux de traduction de l'intense activité cognitive dans le Marais Poitevin. Or, l'une des limites que reconnaissent les partisans d'une approche d'*evidence based policy* est la complexité spécifique, parce qu'inflationniste, des politiques d'environnement (Sutherland et al., 2004). Les approches participatives auraient, selon eux, une vertu pour limiter et cadrer les enchaînements de causes qui caractérisent les questions d'environnement. De toute évidence, on assiste à une réponse inverse.

2. La complexité de l'objectivation

L'hypothèse centrale proposée dans ce projet était ce que nous avons désigné par une « entrée en crise du cognitif ». Par là, nous entendions que le fort cadrage cognitif qu'entraîne la mise en œuvre d'une politique publique ne remplit pas le rôle attendu de guidage de l'action publique non seulement parce que « l'administration de la preuve » ne peut suffire pour résoudre des problèmes dont la prise de conscience est distribuée entre des groupes sociaux

aux croyances hétérogènes, mais parce que, doté d'une autonomie réelle avec ses règles propres, il ne peut contenir les débordements qu'entraîne l'appréhension de la complexité.

Vérifier une telle proposition ne va pas de soi. Nous avons pour cela suivi les différents opérateurs de la production de connaissances, dans des situations évidemment très différentes si l'on compare par exemple le Marais Poitevin où leur distribution entre de nombreux centres est importante et les 2 autres terrains où le nombre d'intervenants reste limité et, de surcroît, concentré dans une seule structure comme EPIDOR en Dordogne et l'université dans la région wallonne. De tels particularismes dans les conditions sociales de la production de connaissances ne sont pas sans effet, mais les convergences sont indéniables.

La différence majeure tient à ce que la scène de production cognitive du Marais Poitevin est dominée par une concurrence exacerbée entre producteurs appartenant à des structures qui tentent d'imposer, au travers de cette production, leur propre vision de la gestion de la zone humide. Parler de « guerre d'experts », expression retenue par les protagonistes eux-mêmes, n'est pas superfétatoire. L'intérêt qu'il y a à explorer les batailles qui en découlent tient à la double nature de ces échauffourées. La première apparaît évidente : la production de données est l'un des instruments, peut-être parmi les plus importants, dont les acteurs gestionnaires usent pour conforter leur place dans des rapports de pouvoir. On cache, on ruse, on tente de frapper le premier, en un mot, on est dans une dynamique de stratégie militaire pour occuper des positions dominantes ou incontournables. L'enjeu d'une mutualisation des connaissances, condition première et indispensable d'une logique d'accumulation, est là évident et totalement relié à une pacification qui bute sur l'opposition entre plusieurs conceptions du monde « zone humide ». La seconde est sans doute plus discrète mais sans doute plus conséquente. Elle tient à l'essence même de ce qui fait cette guerre et que partagent tous les adversaires : un problème d'intendance en quelque sorte, les munitions étant les données elles-mêmes. Chacun est confronté aux arbitrages permanents de l'échelle d'appréhension, de la relation avec le terrain, du traitement des incertitudes, etc. De ce point de vue, le théâtre de la guerre ne peut faire oublier que l'expérience des producteurs du Marais Poitevin est commune avec celle des opérateurs de la Semois ou de la Dordogne qui travaillent dans un environnement en apparence plus serein.

La complexité de l'objectivation tient tout d'abord à la difficulté que représente une qualification des milieux à partir de laquelle la collecte et l'agrégation des données puissent être partagées. Là encore, la différence est grande entre le Marais Poitevin où les échelles d'appréhension se bousculent (« compartiments hydrauliques », « zones nodales » etc.) selon les producteurs et la Semois où d'écórégions en « points noirs » un consensus semble se dégager. Mais la trajectoire de ces entités cognitives susceptibles de capter la collecte des données est la même lorsqu'elles croisent les régimes d'action publique : elles sont réinterprétées à l'aune de l'opérationnalité et subissent alors un traitement qui ne procède pas de la logique ayant prévalu à leur construction. Trop d'écórégions ici, trop de compartiments là... au nom d'une simplification de la complexité.

La production de connaissances consiste souvent en une réinterprétation, un recyclage même, de données produites bien auparavant que la situation d'action. Sur la rivière Semois, on ressort une carte du XVIII^e siècle ou des travaux de 1949 qui visaient à définir des zones piscicoles et qui, aujourd'hui, peuvent participer à la définition de la « pente du cours d'eau ». Les opérateurs du Marais Poitevin doivent également tenir compte de nombreuses données qui dorment dans les archives des administrations ou même, selon un pas de temps encore plus important, dans celles des syndicats de marais. Ces problèmes de réinterprétation de

données disponibles renvoient nécessairement à la validité de la donnée elle-même (dans quelles conditions a-t-elle été construite ? selon quelles procédures ?) – ce qui pose le plus souvent le problème de la métadonnée – mais elles renvoient également à sa légitimité. La validité d'une donnée ne semble pas en effet se limiter à la fiabilité, mais elle procède également du statut du producteur lui-même. On a vu dans le Marais Poitevin comment une chargée de mission fait dépendre d'un tel statut le caractère plus ou moins fiable de la donnée proposée. A l'opposé, le refus d'incorporer le savoir pratique des riverains de la Dordogne est bien une forme de jugement qui relie la valeur de ce savoir au statut de ceux qui le détiennent. Or, l'enquête montre bien que la familiarité avec la rivière est un gage certain d'une sensibilité beaucoup plus forte aux observations et aux traits que valide l'hydromorphologie. De la même façon, les « points noirs » de la Semois sont réinterprétés au sein du nouveau cadrage proposé par la DCE : la légitimité que leur procure celle-ci renouvelle, et transforme, la validation précédente mais alors, d'une certaine façon, celle-ci procède d'abord de la légitimité procurée par l'opérationnalité.

Il est aussi des paradoxes qui rendent plus complexe le processus d'objectivation et, à ce titre, rendent perplexe l'observateur. Le cas de la Dordogne en est une illustration particulière. Les compétences des acteurs-riverains sont indéniables à partir du moment où l'on explore les formes d'attachement à la rivière. L'enjeu cognitif qui est au cœur de la DCE fait de l'hydromorphologie la matrice scientifique majeure dans la compréhension du système fluvial. Or, cette discipline est, dans le même mouvement qui a affecté l'écologie fonctionnelle, une invitation à prendre au sérieux les phénomènes d'instabilité, et, en réponse, à recourir à un travail empirique au plus près des modifications morphologiques de la rivière. Donner sa chance à la rivière, c'est accepter la complexité d'un système et, pour partie, renoncer à des modélisations plus ou moins définitives. Une telle configuration qui réunit une science en quête d'observations fines et des acteurs sensibles et curieux de telles transformations porte en elle les conditions d'une collaboration sinon d'une co-construction propre à une science en société. De par sa conception (standardisation des données, indicateurs normalisés etc.), la DCE semble ne pas pouvoir offrir cette marge de liberté dont aussi bien les opérateurs comme les acteurs ont besoin pour identifier et rendre légitimes les compétences qu'ils sont susceptibles de réunir.

La question qui pourrait résumer le problème de la « complexité de l'objectivation » est sans doute celle-ci : faut-il tout connaître pour agir ? Cette interrogation taraude en quelque sorte les opérateurs, ces médiateurs qui sont à l'intersection du monde des acteurs et de celui des scientifiques (Billaud, 2006). Dans une situation où la production cognitive n'est pas un enjeu pris dans les conflits et concurrences entre acteurs comme c'est plutôt le cas des 2 rivières, l'opérateur saisit l'opportunité qui lui est donnée de répondre à une telle question en toute légitimité : la DCE est un cadre auquel on peut se plier dans la mesure où il offre, ou plutôt semble offrir, les conditions d'une simplification de la complexité. Le pari semble plus réussi en Semois (sans doute porté par la légitimité accrue qu'en tire l'opérateur) qu'en Dordogne certes, mais, dans les 2 cas, le pari apparaît crédible. Tout autre est la réponse dans le Marais Poitevin où la DCE n'est pas saisie comme cadre pacificateur mais au contraire comme une nouvelle arme de guerre au bénéfice de l'un des camps, ceux-ci étant habitués à user de la réglementation européenne pour peser dans les rapports de forces au niveau local. S'interdisant ainsi la possibilité de réduire la complexité, les producteurs de données n'ont d'autre choix que de poursuivre sur le chemin de la « toute connaissance », même si l'impasse à laquelle il mène est souvent évoquée. La guerre est le cadrage de leur activité cognitive et leur impose une expérience constante, et épuisante, du débordement.

L'un des effets les plus tangibles de ces diverses confrontations à l'objectivation est l'idée très partagée de l'enjeu majeur que représente pour les acteurs privés la production de connaissances pour avoir prise sur leur action et, par là-même, sur l'action publique. Sur la Semois, aux premières heures du Contrat de Rivière, l'engagement des bénévoles manifeste une sensibilité réelle à un tel enjeu. Même si les formes d'investissement des riverains de la Dordogne ne sont pas les mêmes, on devine au travers de l'enquête menée auprès d'eux combien l'attachement à la rivière que génère une proximité de pratiques et d'observations est forte de compétences dormantes mais réelles. Dans le Marais Poitevin, la trace d'une telle prise de conscience d'un enjeu cognitif emprunte évidemment (mais pas seulement si l'on considère le travail spécifique des syndicats de marais) les formes de la violence : lors d'une CLE, 150 irrigants bloquent la réunion, jettent à bas l'ordinateur de la chargée de mission qui « ressortant, elle ne marchait plus quoi ! » ; les CRS furent conviés aux réunions suivantes, le président de la CLE démissionna « et le contenu du SAGE a été modifié »... On peut comprendre que les représentants de la production de connaissances que nous sommes n'aient jamais pu entrer dans ces lieux censés contenir l'approche cognitive des uns au regard des croyances et des modes d'action des autres collectifs. On est alors très loin d'un processus de construction d'un cadre d'interprétation partagé... mais on est bien dans un jeu social dont l'une des règles majeures est clairement la production de connaissances.

3. Intégration fonctionnelle et territorialisation des politiques publiques

Dans son article sur « L'analyse cognitive des politiques publiques » (Muller, 2000), Pierre Muller qui y interroge « l'articulation entre le global et le sectoriel » distingue 3 « forums » au sein desquels ce travail d'élaboration d'une dialectique du global et du sectoriel est mis en œuvre. Le forum des scientifiques tout d'abord, celui de la communication politique et enfin celui des communautés de politiques publiques, lieu « de transactions entre les dimensions du global et du sectoriel, entre l'administratif et le professionnel (y compris dans sa dimension identitaire), le technique et le politique » (ibid.). Nos scènes d'observation relèvent de ce 3^e forum.

C'est en effet le lieu où est mis à l'épreuve un cadre d'interprétation du monde sur lequel les autres forums ont un rôle prééminent et une construction de compromis sociaux qui manifestent tout à la fois la capacité de groupes hétérogènes à s'approprier le référentiel proposé mais également la nécessité, propre à la diversité qui est la leur, de le réinterpréter et de le traduire dans les conditions concrètes qui sont les leurs. De ce point de vue, nos 3 cas d'étude proposent une diversité de configurations dont certains traits, comme le fait d'être face à des rivières dans 2 cas et une zone humide dans le troisième, ont un effet tangible : une présence forte de l'enjeu de la DCE d'un côté, une relative absence de l'autre. Nonobstant ces différences, nos trois cas fournissent des enseignements intéressants quant au processus de territorialisation de l'action publique et à sa capacité à assurer une intégration fonctionnelle de la société civile, que nous discutons ci-dessous sous le double angle de l'usage potentiellement médiateur des connaissances, que ce soit dans leur mobilisation ou leur production, et du rôle intermédiaire des opérateurs (coordinateurs, experts ou scientifiques) dans de tels processus.

Comme nous l'avons montré dans les deux points précédents, la complexification et la densification cognitive des cadres d'action publique ne va pas de soi sur le plan de son objectivation comme de son opérationnalisation. Elle donne lieu à un ensemble d'opérations

de traduction, dans la trajectoire des concepts et des objets qui va de la construction des cadres d'action publique (l'inscription en droit national ou régional des termes de la DCE par exemple) à leur mobilisation dans l'action. Que ce soit dans le cas de la Semois où la région wallonne joue un rôle significatif dans l'évolution régaliennne des politiques de l'eau, ou dans le cas de la Dordogne où la question de l'hydromorphologie du cours d'eau est fortement disputée, ou encore dans le cas du Marais Poitevin où la complexité du milieu donne lieu à la production d'un nombre important et hétérogène de données, cette complexification et densification cognitive semblent être à l'origine d'un affaiblissement des « communautés de politiques publiques » au bénéfice des forums des scientifiques et de la communication politique.

Le fait qu'une carte des masses d'eau de la Semois soit construite de manière totalement exogène à la situation d'action et soit diffusée avec des noms de code incompréhensibles pour les acteurs de ce territoire n'en permet pas vraiment son appropriation : elle a un caractère d'étrangeté marqué, d'opacité quant aux concepts et connaissances mobilisés pour la produire et n'est, à ce double titre, ni discutable ni discutée. Elle est par conséquent totalement absente des représentations sociales des acteurs de la Semois, ne contribuant pas à leur évolution, tout en devenant le vecteur principal du lien organique qui lie les opérateurs à la puissance publique. De même, dans le cas de la Dordogne, le choix d'orienter la mise en conformité de la rivière avec les objectifs de la DCE au travers de la notion d'hydromorphologie renvoie à des débats de spécialistes. Si cette option semble légitime d'un point de vue scientifique pour construire sur un plan cognitif la notion de bon état écologique, elle fait l'objet de débats et de mises à l'épreuve auxquels les acteurs du territoire de la Dordogne ne peuvent prendre part. L'étude des représentations sociales de ces derniers a cependant montré que, sur un plan pragmatique, l'hydromorphologie, ou du moins des éléments concrets qui s'y réfèrent comme les berges, l'extraction de granulats ou encore plus simplement le débit de la rivière, structurent ces représentations, offrant des termes de passage potentiels pour organiser un débat entre spécialistes et non-spécialistes visant à « problématiser » la gestion de la rivière. Enfin, dans le cas du Marais Poitevin, milieu d'une rare complexité, la diversité des traductions portées par un nombre considérable de producteurs de données au service de visions du monde qui s'opposent, comme la difficulté de définir un « principe intégrateur », principe que la notion de bon état écologique ne semble pas pouvoir fournir, sont un frein à la mutualisation des connaissances, l'empêchant de sortir du champ restreint de l'expertise. Le Forum des Marais Atlantiques, soucieux d'incorporer les objectifs de la DCE dans la gestion des marais, a tenté de jouer la carte de la médiation en proposant une traduction des concepts majeurs de la directive –dont la notion de « masse d'eau » - pour le cas des zones humides. L'effort sur le plan cognitif n'a pas eu de suite majeure, hormis la possibilité d'intégrer ainsi la DCE dans les rapports de forces entre les tenants d'une approche ou plus agricole ou plus environnementale, au même titre que l'usage de la réglementation européenne pour faire plier les récalcitrants au « bon usage de la nature »... En d'autres termes, la DCE n'est pas venue enrichir la matrice cognitive des acteurs et ne participe pas à un nouveau cadre d'interprétation du monde pour les acteurs de la zone humide.

Comme on le voit, la nature complexe des connaissances est déterminante dans l'organisation des médiations nécessaires au processus de territorialisation. Outre le fait que la connaissance « échappe » aux non-spécialistes, cette complexité semble être à l'origine d'un mouvement de dé-territorialisation de l'action publique, qui se traduit, dans les cas de la Semois et de la Dordogne, par un repli de l'action sur le cours d'eau, en délaissant l'échelle du bassin versant. D'une certaine manière, faire entrer les masses d'eau dans le concept de bon état écologique, en focalisant l'action sur la « résolution de problèmes » et sur la recherche d'une

efficacité mesurable et urgente (la qualification de masses d'eau à « risque ou non » d'atteindre le bon état en 2015) conduit à construire et penser la rivière au travers de ses « états » en limitant fortement une approche plus systémique et fonctionnelle des liens du cours d'eau à son bassin versant. L'action se traduisant alors par la résolution de « points noirs » ou par la restauration des continuités hydrauliques.

Mais, au-delà de la connaissance elle-même et de sa nature complexe, c'est aussi, et peut-être surtout son usage qui est en question dans les processus de territorialisation de l'action publique, sa capacité à transformer les systèmes d'obligation entre acteurs. Si nous n'avons sur ce point que peu d'informations en ce qui concerne la Dordogne, le cas de la Semois et celui du Marais Poitevin sont éclairants à plus d'un titre. Nous avons ainsi pu montrer à quel point le cadrage par la puissance publique de l'activité des opérateurs de la Semois en vue d'atteindre les objectifs de la politique wallonne de l'eau a transformé les relations que ces opérateurs avaient construites aux acteurs du territoire : d'une implication assez forte dans des scènes d'interaction sociale, elle est passée à des formes de négociation en face à face, entraînant une relative démobilité des acteurs du bassin versant, que ce soit pour produire des connaissances ou pour s'impliquer dans les débats sur sa gestion. Il en est allé de même concernant la mobilisation des scientifiques, celle-ci ayant évolué d'une fonction de médiation dans l'élaboration de problèmes à celle de production de données pour assurer le monitoring environnemental. Nous avons aussi montré, concernant le Marais Poitevin, que la connaissance est un enjeu d'expertise et qu'elle est principalement mobilisée pour entretenir plus que résoudre le conflit entre la nature et la céréale (cf. *Annexe 3*), et donc mobilisée au service des jeux de pouvoir dont ce territoire est le siège depuis des décennies.

On retrouve dans ces deux situations, mais de manière plus nuancée, la tension à laquelle sont soumis les acteurs intermédiaires du fait de la coexistence de conceptions instrumentales et procédurales de l'action publique (Billaud, 2006). S'agit-il de créer les conditions pour que les cadres d'interprétation que les politiques proposent, ce que l'on pourrait traduire par la « problématisation » de la masse d'eau, de son bassin et de leur gestion, puissent être utilisés dans l'émergence et la construction d'un nouvel ordre social ? Ou bien s'agit-il de mobiliser et produire des connaissances au service de l'opérationnalisation des politiques publiques dans la finalité de résolution de problèmes, au détriment de la construction d'un cadre collectif d'interprétation du réel ? On retrouve aussi ici le premier volet de l'hypothèse habermassienne (Habermas, 1997), à savoir la faible capacité des dispositifs délibératifs à intégrer le savoir nécessaire du point de vue opératoire (mais le peuvent-ils, étant donné la complexité intrinsèque des problèmes : cf. points 1 et 2 de notre discussion ?). Ce constat que nos observations tendent à confirmer (l'impossible mutualisation des connaissances dans le Marais Poitevin par exemple) ne pousse-t-il pas les acteurs intermédiaires à délaisser leur implication dans ce type de dispositifs, dès lors qu'ils sont confrontés aux impératifs d'opérationnalisation et d'efficacité des politiques publiques comme le laisse entrevoir l'évolution de l'activité et des relations sociales des opérateurs de la Semois ?

Qu'en est-il alors de l'enjeu d'intégration fonctionnelle, morale et éthique de la société ou de la construction d'un nouvel ordre social dans un tel contexte ? Est-elle en train d'échouer ou plutôt de réussir dans le champ de l'action publique environnementale, ici dans le domaine de l'eau ? Nous ne pouvons, sur ce plan, que formuler des pistes de réflexions, qui vont dans le sens d'observations issues de nos travaux précédents (Billaud et Steyaert, 2004 ; Billaud et al., 2006 ; Steyaert et al., 2007 ; Steyaert, 2012), à savoir que c'est de la qualité des interactions sociales qui s'opèrent au sein de dispositifs d'action collective territorialisés et de la qualité des formes d'intermédiation qui les accompagnent (connaissances et acteurs) que dépendent

les possibilités d'une telle intégration. Sur ce plan, même si la situation en Marais Poitevin peut être vue comme un échec du point de vue de l'opérationnalisation d'une politique de l'eau, tant la production et la mobilisation des connaissances y semblent distribuées, voire dispersées, et objets d'enjeux de pouvoir, les entretiens que nous y avons menés traduisent aussi un degré élevé des débats, en particulier sur les points controversés, car ils sont l'expression d'interactions sociales au sein desquelles se joue aussi une confrontation de valeurs. Alors qu'à l'inverse, l'approche plus pragmatique de la gestion de la rivière Semois, qui relève sans doute d'une culture belge dans laquelle la notion de territoire est moins prégnante, et qui vise à une meilleure efficacité de la politique de l'eau, entraîne l'affaiblissement d'un tel débat qui va de pair avec le désengagement et la démobilisation des acteurs du contrat de rivière. Pour le dire autrement, construire un « futur désirable » et les changements nécessaires à son devenir peut-il se dispenser d'un long et lent travail d'appropriation, de sensibilisation, de pédagogie et de problématisation qui engage les acteurs de ce changement dans des dynamiques d'apprentissage mettant en jeu leurs connaissances, mais aussi leurs valeurs, et qui les accompagne dans leurs propres évolutions identitaires ? La question reste ouverte.

BIBLIOGRAPHIE

- BARDIN, L., 2001. *L'analyse de contenu*. Editions PUF, Paris, 291 p.
- BARRAQUE, B., 1999. « Entre public et privé, l'eau et ses agences », 371-395. in : Marié (M.), Larcena (D.) et Derioz (P.), eds. - *Cultures, Usages et Stratégies de l'eau en Méditerranée Occidentale*; L'Harmattan.
- BAUMGARTNER, F. R., JONES, B. D, 1993. *Agendas and Instability in American Politics, Second Edition* (Livre numérique Google).
- BERNAUER T. and al., 2000. Institutionalized Management of Scarce Resources. Introduction and Overview, *Revue suisse de science politique*, 6 (1), 2000.
- BILLAUD J.-P., 1986. *Marais Poitevin, rencontres de la terre et de l'eau*. L'Harmattan.
- BILLAUD J.-P., 2006 - Ce que faciliter veut dire. A propos d'un retour d'expérience de chargés de mission Natura 2000, in : *Conseiller en agriculture*, (coord.) Rémy J., Brives H, Lémery B., Educagri éd./Inra éd., 276 p.
- BILLAUD JP., STEYAERT P., 2004. Agriculture et conservation de la nature : raisons et conditions d'une nécessaire co-construction entre acteurs, *Fourrages*, 279, 393-406.
- BILLAUD, JP., STEYAERT, P., OLLIVIER, G., 2006. *Natura 2000 et Contrats Territoriaux d'Exploitation : analyse de deux modes de construction d'une problématique agriculture-conservation de la nature*. Rapport final, MEDD / DIVA, n° SRP-06 A/2002.
- BLANDIN, P., 2009. *De la protection de la nature au pilotage de la biodiversité*, Quae, Sciences en question, 124 p.
- BRAVARD, JP., 1998. *Le temps et l'espace dans les systèmes fluviaux, deux dimensions spécifiques de l'approche géomorphologique*. Annales de géographie, t. 107, n° 599, pp 3-15.
- BRESSERS H., ROSENBAUM W, 2000. "Innovation, Learning and Environmental Policy : Overcoming a "Plague of Uncertainties"", *Policy Studies Journal*, 28 (3).
- BROWN L., 2000. "Scientific Uncertainty and Learning in European Union Environmental Policy Making", *Policy Studies Journal*, 28 (3).
- BUFFAGNI, A., and M. FURSE, 2006. Intercalibration and comparison – major results and conclusions from the STAR project. *Hydrobiologia*, 566: 357-364.
- CACAS, J., DEGOUTTE, G., DUTARTRE, L., VUILLOT, M., 1986. *Aménagements de rivières : trois études de cas*, Ministère de l'environnement et ministère de l'agriculture, 68 p.
- CALLON, M., LASCOUMES, P., BARTHE, Y., 2001. *Agir dans un monde incertain : Essai sur la démocratie technique*. Seuil, Paris.
- CHARAUDEAU P., 1992. *Grammaire du sens et de l'expression*. Hachette Livre, Paris, 835 p.
- COMBESSIE J. C., 2007. *La méthode en sociologie*. Editions La Découverte, Paris, 109 p.
- CROZIER Michel, THOENIG Jean-Claude, 1976. La régulation des systèmes organisés complexes. Le cas du système de décision politico-administratif local en France, *Revue française de sociologie*, 16 (1), janvier-mars.
- DEVERRE, C., 2009. Le « nouvel esprit » du développement rural. Territorialisation, projectification et glocalisation. In Colloque de Cerisy. *Sciences en campagne. Regards croisés, passés et à venir*. Sous la direction de B. hervieu et B. Hubert, Ed. de l'Aube.
- DUFOUR, S., PIEGAY, H., 2009. *From the myth of a lost paradise to targeted river restoration: Forget naturel references and focus on human benefits*. River research and applications, vol. DOI: 10.1002/rra.1239, pp 14 p.

- DURAN, P. et THOENIG, J.-C., 1996. « L'Etat et la gestion publique territoriale », *Revue Française de Science Politique*, n°4, vol. 46.
- GHIGLIONE R., BEAUVOIS J. L., CHABROL C. et TROGNON A., 1980. *Manuel d'analyse de contenu*. Armand Colin, Paris, 159 p.
- GHIOTTI, S., 2007. *Les territoires de l'eau, Gestion et développement en France*, CNRS Edition, Paris, 246 p.
- GONTIER, F., 2009. *Le barrage de Tuilières (1914-1944)*. Arkheia, n° 21.
- HABERMAS, J. 1997 (traduction française). *Droit et Démocratie. Entre faits et normes*. Gallimard, Paris, 551 p.
- LARRERE, C., LARRERE, R., 1997. *Du bon usage de la nature - Pour une philosophie de l'environnement*, Alto, A., 355 p.
- LASCOUMES, P., 1994. *L'éco-pouvoir, environnement et politique*. Paris, La Découverte.
- LATOUR B., WOOLGAR S., 1996. *La vie de laboratoire. La production des faits scientifiques*, Paris, La Découverte Poche.
- LAURENT, C., 2011. Evidence-based-policy. La qualité des preuves, *Le Courrier de la Planète*, n° 93.
- LE BOURHIS, J.-P., 2003. Complexité et trajectoires d'apprentissage dans l'action publique. Les instruments de gestion durable des ressources en eau en France et au Royaume-Uni, *Revue Internationale de Politique Comparée*, Vol. 10, n°2.
- LINDER, S., and B. G. PETERS. 1990. The Design of Instruments for Public Policy, *Policy Theory and Policy Evaluation*, ed. S. Nagel. Westport, CT: Greenwood Press.
- MERRIEN, F.X. 1999. La Nouvelle Gestion publique : un concept mythique. *Lien social et Politiques*, n°41, pp. 95-103.
- MESSNER, F. 2006. Guest editorial. *Environment and Planning C: Government and Policy*, 24: 159-167 DOI:10.1068/c2402ed.
- MULLER, P., 2000. L'analyse cognitive des politiques publiques : vers une sociologie politique de l'action publique. *Revue française de science politique*, 50^{ème} année, n°2, pp. 189-208.
- MULLER, P., 2001. L'analyse cognitive des politiques publiques : vers une sociologie politique de l'action publique, *Revue française de science politique*, 50 (2).
- NARCY, J., 2004. *Pour une gestion spatiale de l'eau, Comment sortir du tuyau*, P.I.E. - Peter Lang, Bruxelles, 342 p.
- NOBLE, R. AND I. COWX. 2002. *Development, Evaluation & Implementation of a Standardised Fish-based Assessment Method for the Ecological Status of European Rivers - A Contribution to the Water Framework Directive*. Final Report. FAME: a project under the 5th Framework Program Energy, Environment and Sustainable Management.
- OSTROM E., 1990. *Governing the Commons. The Evolution of Institutions for Collective Action*, Cambridge, University Press.
- PUSTELNIK, G., 1982. *Les saumons de la rivière Dordogne : 1189 - 1981*, I.B.D., Ministère de l'environnement, Direction de la protection de la nature - Fédération Départementale de la pêche de la Dordogne, 54 p.
- PUSTELNIK, G., BORDES, A., BOUCHARDY, C., CLEYET-MERLE, J., DUSSART, B., GENTY, M., LÉVÊQUE, P., MABRU, M., RAY, G., SIGNOL, C., 1993. *Rivières et vallées de France - La Dordogne*, Editions Privat, Toulouse, 197 p.

QUET, M., 2009. *Politiques du savoir. Une approche communicationnelle des rapports entre sciences, technologies et participation en France (1968-1983)*. Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 416 p.

SLIM, 2004. SLIM Framework: Social Learning as a Policy Approach for Sustainable Use of Water. Available at: <http://slim.open.ac.uk> <http://slim.open.ac.uk/>

STENGERS I., 1999, *L'invention des sciences modernes*, Flammarion.

STEYAERT P., 2012. Accompagner par la délibération le changement agro-environnemental (le cas des zones humides du littoral atlantique). In Papy F., Mathieu N., et Ferault Ch. (éds) *Nouveaux rapports à la nature dans les campagnes*, Editions Quae, NSS Dialogue, 2012. pp. 169-185 ISBN : 978-7592-1782-3.

STEYAERT, P. and G. OLLIVIER 2007. The European Water Framework Directive: How Ecological Assumptions Frame Technical and Social Change. *Ecology and Society*, 12 (1): 25. [online] URL: <http://www.ecologyandsociety.org/vol12/iss1/art25/>

STEYAERT, P., BARZMAN, M., BILLAUD, J.-P., BRIVES, H., HUBERT, B., OLLIVIER, G., ROCHE, B., 2007. The role of knowledge and research in facilitating social learning among stakeholders in natural resources management in the French Atlantic coastal wetlands. *Environ. Sci. Policy*, 10(6), pp. 537-550 doi: 10.1016/j.envsci.2007.01.012.

STONE D., 1997. Policy Paradox. *The Art of Political Decision-making*, New-York, W.W. Norton and Company.

SUTHERLAND W., PULLIN A., DOLMAN P., KNIGHT T., 2004, The need for evidence-based conservation, *Trends in Ecology and Evaluation*, vol. 19, n° 6, 305-308.

ANNEXES

Annexe 1

Catégorie	Sous catégorie 1	Sous catégorie 2
Cadre de référence	Dispositifs	Dispositifs financiers
		Dispositifs juridiques
	Cadre normatif	Champ juridique
		Fonds, financements et moyens mobilisés
		Sanctions
	Prospectives et référentiel	Modèles, orientations
		Objectifs, motivations, enjeux
		Indicateurs, seuils repères, de référence
		Communication, cahiers des charges, protocoles de référence
	Activités	Activités économiques
Tourisme		
Production d'eau potable		
Autres activités économiques		
Activités non économiques		
Activités mixtes		
Administration de la preuve et données objectives mobilisées	Unités de mesure et quantification	Données chiffrées et unités
		Approximations
		Volumes, débits, niveaux
		Prix, coûts et gains
		Distances et superficies
		Teneurs et quantités de produits polluants
		Vitesses
		Quantités indéfinies
		Productivité, rendements

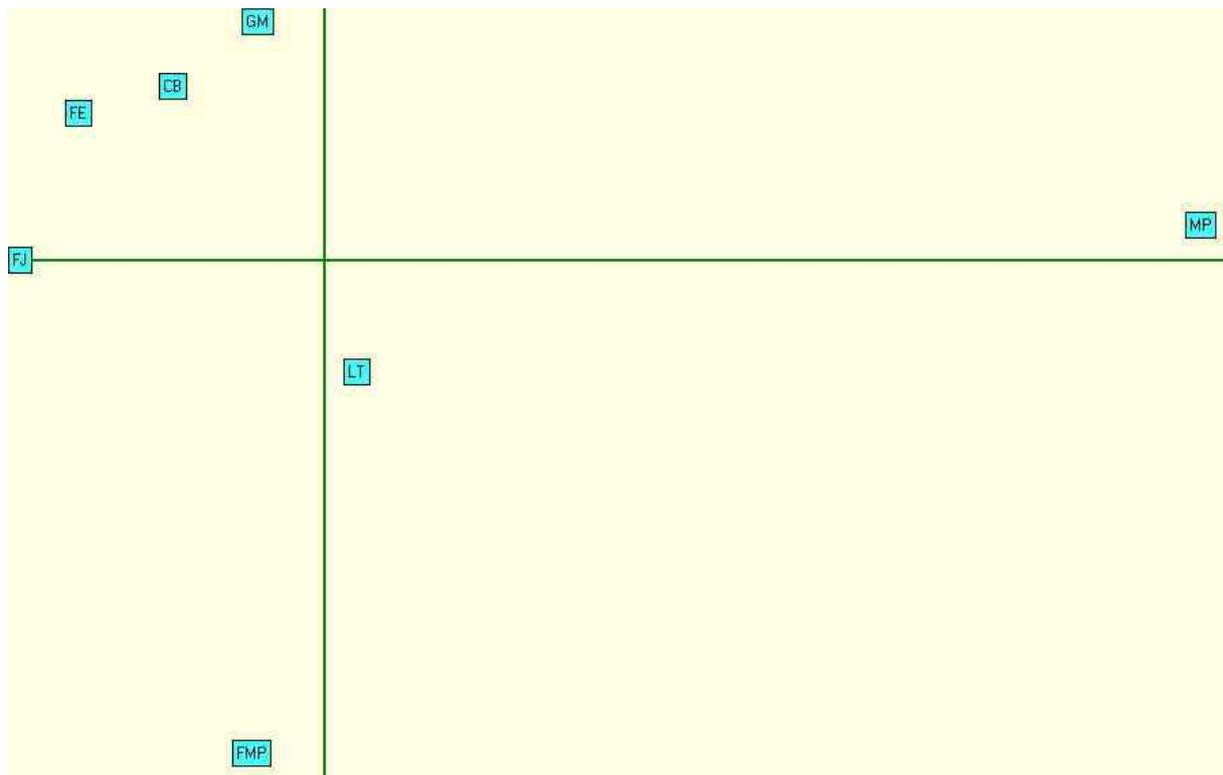
Evaluations subjectives, jugements, prise de position	Jugements généraux	
	Propositions, recommandations	
	Ordre de priorité et d'importance	
Modes de gestion	Gestion des espaces et des ressources naturelles (hors gestion hydraulique)	
	Gestion de la ressource en eau	
	Gestion des dispositifs	Dispositifs financiers Dispositifs juridiques
	Gestion économique et financière	
	Gestion des infrastructures	
	Gestion des savoirs	
	Gestion des risques et gestion de crise	
Economie, finance		
Dynamiques	Dynamiques environnementales, écologiques et territoriales	
	Dynamiques acteurs	
	Evolutions, changements	
	Dynamiques hydrologiques	
	Dynamiques agricoles générales	
	Dynamiques économiques	
	Dynamiques urbaines	
Acteurs	Instances officielles	
	Professionnels	
	Individuels	
	Instances collectives	
	Associations, ONG	
Ecologie, environnement	Hydrologie	Régime hydrographique Hydrologie générale
	Faune, flore sauvages	
	Ecosystème et environnement	
	Climat	

Temporalité	Repères temporels, dates	Références historiques
		Contingences
	Perspectives	
	Périodicité, échéances	
	Rythmes et durées	
Cadre spatial, contexte physique	Structuration, organisation de l'espace	Villes et espaces construits
		Espaces, zones
		Réseaux de transports d'électricité
		Occupation des sols
		Transports et axes de communication
	Localisation géographique	
	Relief, topographie	
	Paysage	
Contexte		
	Echelle spatiale	
Infrastructures et outillage hydrauliques		
Patrimoine, valorisation du territoire		

Annexe 2

Résultat AFC de Lexico pour 7 entretiens du Marais Poitevin

Axes 1 & 2



Lettre aux habitants du Marais Poitevin

Le Parc naturel régional du Marais Poitevin :
comprendre les conséquences du projet

**L'eau dans les maisons ?
Déjà 10.000 ha de friches, combien demain ?**

La charte du Parc Naturel Régional : l'heure de la décision

L'élaboration de la charte et la procédure de relabellisation du parc du Marais Poitevin en Parc Naturel Régional entrent dans leur phase déterminante. Le projet de Charte est soumis à **enquête publique**. **Nos communes vont décider d'adhérer ou non à la Charte** et ainsi de faire entrer ou non notre territoire communal dans le périmètre du nouveau Parc. **Les orientations seront fixées pour 10 ans**. Les habitants et les responsables locaux n'auront alors plus leur mot à dire.

Des orientations paralysantes et dangereuses pour l'avenir de notre territoire

Le projet de charte est bien présenté. Il est voulu, en apparence, consensuel et apte à séduire le plus grand nombre. Pour beaucoup, habiter dans un Parc, c'est plutôt bien ! Mais la chose mérite d'être regardée de plus près.

La charte veut inscrire le Marais Poitevin dans une logique qui nie sa véritable histoire et se nourrit de contre-vérités. Son objectif est **de renforcer et d'étendre le caractère inondable du marais**. Cette logique menace la sécurité des biens et des personnes, et **augmente de manière inconsidérée les risques d'inondation** et potentiellement **les risques sanitaires**.

La charte entraînera de **nouvelles contraintes** voire de **nouvelles interdictions**, notamment par rapport aux demandes **de permis de construire**, à **la circulation des véhicules**, aux **activités touristiques et de loisir**, en particulier la **chasse** et la **pêche**. Tout projet privé ou public rencontrera des complications administratives accrues du fait des exigences multiples « au nom de l'excellence environnementale ». Les avis défavorables, auront raison de la bonne volonté des porteurs de projets.

Cette charte, de manière plus ou moins explicite, conduira à la sanctuarisation du territoire et le figera. **Le Marais Poitevin deviendrait une sorte de réserve, un territoire fermé, avec de nouvelles réglementations et interdictions.**

Cette charte néglige des réalités nécessaires à l'équilibre du Marais Poitevin

Les activités humaines et les aménagements sont indispensables à l'équilibre et à la préservation de notre territoire. La gestion hydraulique sous la conduite des syndicats de marais, en partenariat avec les collectivités locales, est indispensable pour limiter les risques d'inondation en hiver et pour conserver de l'eau en été. L'agriculture est la clé de voûte de l'entretien des espaces, sans elle c'est la friche qui gagne. L'exercice de la chasse menacée par cette charte est pourtant essentielle pour la gestion de la faune sauvage et des milieux.

L'agriculture couvre 80% de la surface du marais (à parité entre prairies et terres cultivées) et représente son activité économique principale. C'est donc un enjeu de taille. Cette charte conduit à asphyxier l'agriculture actuelle du marais, pourtant c'est elle qui l'entretient et le fait vivre.

Dans un contexte économique déjà difficile, alors que les tracasseries administratives sont déjà trop nombreuses, l'implantation d'entreprises, l'installation des jeunes et la création d'emplois dans nos communes seront freinées. Elles devront en plus respecter des principes de « solidarité territoriale » et s'inscrire dans une « démarche d'excellence environnementale ».

Des promesses financières mirifiques mais irréalistes

Les contraintes imposées par cette charte seront réelles. Cette charte rendra impossible la création de nouvelles voies de communications et d'aménagements véritablement utiles à notre territoire. Les promesses de subventions pour développer de soi-disant nouvelles "orientations stratégiques" au détriment des économies locales qui nous font vivre sont illusoires, surtout quand on connaît la rigueur imposée aux financements publics. Le Parc, c'est déjà 45 salariés aujourd'hui, combien demain pour effectuer toutes sortes de contrôles que la charte entend lui confier et à quel coût pour le contribuable ?

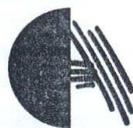
Comment chacun peut-il agir pour défendre notre marais ?

Si vous n'acceptez pas les conséquences de cette charte, allez le dire et l'écrire sur le cahier du commissaire enquêteur. Exprimons-nous dans l'enquête publique en mairie entre le 5 avril et le 9 mai 2006. Demandons à nos élus, de ne pas voter à la légère et de ne pas sacrifier notre territoire.

Signataires :



COSYMDAH
Coordination des
Syndicats de Marais



**CHAMBRE
D'AGRICULTURE**
VENDEE
CHARENTE-MARITIME
DEUX-SEVRES



**La Propriété
Privée Rurale**
VENDEE
DEUX-SEVRES
CHARENTE-MARITIME



VENDEE
CHARENTE-MARITIME
DEUX-SEVRES

SYHNA



Syndicat Mixte Coordination
Hydraulique du Nord-Aunis



Fédération Départementale des Chasseurs
de la Vendée



**Jeunes
Agriculteurs**
VENDEE
CHARENTE-MARITIME
DEUX-SEVRES